

TRIMESTRIEL



# BULLETIN

DU

# DICTIONNAIRE GÉNÉRAL

DE LA

# LANGUE WALLONNE

PUBLIÉ PAR LA  
SOCIÉTÉ  
DE LITTÉRATURE  
WALLONNE

8<sup>e</sup> Année — 1913

N<sup>o</sup>s 3-4

LIÈGE

Impr. H. Vaillant-Carmanne, s. a.,  
place St-Michel, 4.

## Sommaire

**Notes d'Étymologie et de Sémantique.** — 67. Étude de suffixes : w. -*âhe*, -*éhon*, -*âve*, -*âye*; fr. -*aise*, -*aison*, -*ise*; 68. w. *stêhance*, par Jules FELLER; — 69. w. *tahant*; 70. gaum. *ahachièrē*, *hach'rôle*; 71. w. *tchèté*, rouchi *kèt'fi*, etc.: les noms dialectaux du *ligneul* en Belgique romane, par Jean HAUST.

**Archives dialectales.** — 23. *Fauve di Bul'tia* (dialecte de Ciney), par Léon SIMON; note folklorique, par Jules FELLER; traduction et notes, par Jean HAUST.

**Livres et Revues**, par Jules FELLER, Joseph BASTIN, Jean HAUST.  
**Communications reçues** (11<sup>e</sup> liste).

**Index lexicologique.** — **Errata.** — **Table des Matières.**



Le *Bulletin du Dictionnaire* — publication nouvelle (1906) de la *Société de Littérature wallonne* — doit servir à étendre le cercle de notre propagande en faveur de l'œuvre future et à faciliter nos moyens d'information.

Il est distribué de droit aux membres de la *Société*. De plus, nous l'envoyons aux personnes étrangères à la *Société* qui veulent bien répondre à nos questionnaires; ces correspondants reçoivent notre périodique *en échange de leurs communications*.

On peut enfin, sans faire partie de la *Société* et sans collaborer à notre œuvre, s'abonner au *Bulletin du Dictionnaire* en adressant un mandat de *trois francs* au trésorier, M. J.-M. REMOUCHAMPS, boulevard d'Avroy, 280, Liège.

Nous accueillons avec empressement toute communication relative au *Dictionnaire*. Nous prions instamment tous les wallonisants de venir à nous, de répondre à nos questionnaires, de nous envoyer des listes de mots curieux et des textes inédits, de s'inscrire enfin au nombre de nos correspondants ou de nos membres affiliés.

Tout membre de la *Société* a droit aux publications de l'année. Pour faire partie de la *Société*, il suffit d'en adresser la demande au Secrétaire, qui se chargera de la présentation d'usage, et de payer une cotisation annuelle de *cinq francs* pour la Belgique, de *sept francs* pour l'étranger.

Les personnes et les communes qui, désirant contribuer à la création du Dictionnaire wallon, s'imposent une cotisation minima de *vingt francs*, sont inscrites sur la liste des Membres Protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire. Cette liste figurera dans chaque fascicule du Dictionnaire.

Les huit premières années de ce *Bulletin* (1906-1913), sont en vente au prix de 24 francs. Chaque année séparément : 3 fr. 50 c.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser au Secrétariat.

## Comité de rédaction

Auguste DOUTREPONT, Jules FELLER, Jean HAUST

Secrétariat: rue Fond-Pirette, 75, Liège

# BULLETIN

DU

## Dictionnaire général de la Langue wallonne

publié par la Société de Littérature wallonne

---

8<sup>e</sup> année — 1913

N<sup>o</sup>s 3-4

---

### Notes d'Etymologie et de Sémantique

#### 67. Étude de suffixes :

1<sup>o</sup> wall. -<sup>ā</sup>he, -<sup>ā</sup>hon; -<sup>ā</sup>ve; -<sup>ā</sup>ye

2<sup>o</sup> franç. -aise, -aison; -ise

---

Il y a dans le dialecte liégeois une cinquantaine de mots en -<sup>ā</sup>he servant à désigner soit la saison où tel phénomène se produit dans le domaine de la nature, comme la germination, la pousse ou la chute des feuilles ; soit la saison où l'on exécute tels travaux de la vie agricole, comme la fenaison, la moisson, la cueillette du houblon, la récolte des pommes de terre ; soit le moment où reviennent d'autres actions analogues qui se font à époque déterminée. Telle est du moins la signification la plus remarquable, parce qu'elle est la plus systématique ; mais la plupart de ces mots indiquent aussi l'action, et quelques uns même ne marquent pas autre chose que l'action. Au suffixe -<sup>ā</sup>he on n'aperçoit d'abord aucun correspondant phonétique ni en latin ni en français. Le français exprime les mêmes idées d'action et

d'époque favorable à l'action par des termes en *-aison* comme *fenaison*, *tondaison*, *couvaison*, *porchaison*, *harengaison*, auxquels il est visible que le wallon répond par ses mots en *-hon* comme *sèm'hon*, *fèn'hon*, *magn'hon*. Donc, à côté de ces deux séries jumelles, les noms en *-âhe*, qui sont pourtant synonymes, restent isolés avec leur suffixe énigmatique. C'est l'origine de ce suffixe que nous voudrions déterminer.

Avant toute recherche étymologique, il convient de dresser une liste de ces mots. La voici, par ordre alphabétique, munie de quelques références et de quelques variantes dialectales<sup>(1)</sup>.

**abanâhe** (?), f., abandon : *è vosse ðjardin tot crèh a l'abanâhe*, BD, III, 100. Terme peu sûr. De *abaner* au sens de *abandener*? ou mieux, croisement de *abandon* et de *banâve*, banal?

**abrèssâhe** (Vottem, Glons), f., action d'embrasser (*abrèssi*), et, sans doute, moment des embrassades ou des adieux. BD, I, 105.

**agrètâhe** (Blegny-Trembleur), f., action d'égratigner (*agrèter*), courte rixe; syn. *agrètête*.

**agrissâhe** (vallée du Geer), **agrîchâhe** (Visè), f., action d'empoigner (*agrisser*, *agrîchi*), rixe. BD, VI, 45; VII, 35.

**ahorâhe** (liég.), f., action d'égorger (*ahorer*). BD, VI, 91.

**apougnâhe** (Jupille), f., action d'empoigner (*apougni*), empoignade, bagarre, rixe.

**bagâhe** (liég.), f., époque des déménagements; de *baguer*, déménager.

**batâhe** (FORIR), f., 1. époque où l'on bat en grange; 2. rixe. — *batâhe dès ðjeyes* (Jupille), saison et action d'abattre les noix. De *bate*, battre.

**bizâhe** (liég.), **bizâye** (ard.: Body, *Voc. agr.*), f., moment des premières chaleurs, où les vaches *bizèt*, c.-à-d. courrent la queue en l'air dans le pâturage; course folle des bêtes à cornes. Par extension, excursion champêtre, escapade : *al Notru-Dame di mâs'*, c'est l'*prumît bizâhe dès Liégwèses* (FORIR).

(1) Pour la facilité des recherches, cette liste comprend, non seulement les mots en *-âhe*, mais encore ceux en *-âve* et en *-âye* des dialectes verbiétois et ardennais (soit en tout 68 articles, dont 22 ont été ajoutés obligamment par M. Haust). — L'abréviation BD = *Bulletin du Dictionnaire wallon*.

**boutâhe dès âbes** (FORIR), f., époque où pointent les bourgeons des arbres. De *bouter*, pointer.

**brèyâhe** (FORIR), f., criaillerie. De *braire*, crier, piauler.

**cloyâhe** (Jupille), **cloyâve** (Clermont, Thimister), f., époque où l'on répare les haies, BD, II, 21. De *clôre*, clore, fermer.

**copâhe** (FORIR, II, 166), f., cueillaison. De *côper*, couper, cueillir.

**copinâye** (Wardin lez-Bastogne), f., action de causer, de converser (*copiner*) : *èles sont co al copinâye*; cf. *vil'nâye*.

**corâhe** (FORIR, II, 169), f., action de courir (*cori*), course : *li corâhe dès oûs*, la course des œufs, certain jeu campagnard.

**coyâhe** (FORIR, II, 138), **coyâve** (Verviers : H. ANGENOT), **coyâye** (ard. : BODY, *Voc. agr.*), **coudâye** (Wardin lez-Bastogne), f., cueillaison ; voy. *racoyâye*. De *code*, cueillir, indic. prés. *nos coyans*, nous cueillons.

**crêhâhe** (FORIR, II, 189), f., période de la croissance du foin ; *crêhant temps* signifie plutôt « temps favorable à la croissance ». De *crêhe*, croître.

**criyâye** (Gueuzaine), f., criaillerie. De *crire*, crier.

**difouyetâhe dès âbes** (FORIR), f., effeuillaison des arbres, chute des feuilles. De *si d'fouyeter*, s'effeuiller.

**djormâve** (Verviers : H. ANGENOT), f., temps de la germination. De *đormi*, germer.

**fènâhe** (FORIR), f., fenaison, temps de la fenaison ; syn. *fènâ-meûs*, anc. fr. fenal mois. On dit auj. *fènâve* en verviétois, mais REMACLE<sup>2</sup> I, 644, écrit « *fèndâ* ou *fènâv* », et LOBET, p. 195, écrit *fènauh*, le seul exemple qu'il ait de -âhe. On dit *fènâye* à Spa, Theux, et en Ardenne (BODY, *Voc. agr.*, à côté de *fèn'hon*); *f'nô*, *f'nòw* en chestrolais et en gaumais.

**florihâhe** (FORIR), **florâhe** (Ed. REMOUCHEMPS, *Bull. Soc. liég.*, t. 16, p. 279), **florihâve** (Verviers, Herve), **florihâye** (Sprimont : H. SIMON), **floriâye** ou **florihâye** (ard. : BODY, *Voc. agr.*), **florichâye** (Wardin lez-Bastogne), f., floraison. De *flori*, fleurir.

**flotâhe** (FORIR), f., flottaison, partie du bateau qui est à fleur d'eau : *rôye di flotâhe*, ligne de flottaison. De *floter*, flotter.

**fondâhe dès nivayes** (FORIR), f., fonte des neiges. De *fonde*, fondre.

**frohâhe** (Jupille), f., endroit dans une haie où les bêtes ont brossé (*frohi*). BD, II, 21.

**froyâhe** (FORIR, I, 400), f., époque du frai. De *froyî*, frayer.

**frûtâhe** (FORIR), f., saison de la fructification ; d'où : saison des fruits.

Du subst. *frût'*, fruit.

**harbouyâhe** (GGGG., I, 275), f., action de fouiller dans la terre, dans une rigole, etc. De *harbouyî*, fouiller.

**hoyâve** (Verviers : H. ANGENOT), f., effeuillaison. De *heûre*, secouer : laisser tomber ses poils, sa couleur, ses feuilles, etc. — **hoyâye** (Stavelot), dans l'expr. *etjusqu'a one aute hoyâye*, jusqu'à une autre occasion = au revoir.

**magnâhe** (Seraing : L. MAUBEUGE, *Violètes*, p. 54 ; Blegny-Trembleur), f., action de manger (*magnî*), heure du repas ; *fî magnâhe*, casser une croûte, manger sa tartine, expr. courante chez les houilleurs.

**mariâhe**, f., saison des mariages ; âge du mariage.

**maw'râye** (Wallonie prussienne), f., dans l'expr. *v'ni a maw'râye*, venir à maturité, en parlant des récoltes. De *maw'rî*, mûrir.

**mèh'nâhe** (FORIR, HUBERT), **mèh'nâye** (ard. : BODY, *Voc. agr.*), f., époque de la moisson. De *mèh'ner*, moissonner, glaner.

\* **pah'nâve**, en anc. wall. *paxhenave, -able* (BODY, *Voc. agr.*), f., le temps de la païsson pour les porcs, le lieu où l'on peut les faire paître. De *pah'ner* (Malmedy), paître.

**passâhe**, f., 1. passage des oiseaux migrateurs (FORIR), syn. *passâde* ; à Verviers *passâve* ; — 2. trouée dans une haie : *li passâhe est plînte di poyèges di live* (Jupille ; BD, II, 21).

**pass'lâhe** (GGGG., v<sup>o</sup> *pasai*), f., saison où l'on met les échalas. De *pass'ler*, planter les *passês* ou *passons*.

**pélâhe** (GGGG., II, 208 ; FORIR), f., époque où l'on pèle les chêneaux dans les essarts.

**pétâhe** (FORIR), f., pétarade.

**piyâhe** (HUBERT ; FORIR, II, 398), f., pillage. De *piyî*, piller.

**plantâhe** (GGGG., II, 233 ; FORIR), **plantâye** (ard. : BODY, *Voc. agr.*), f., saison de planter (les pommes de terre).

**plocâhe** (GGGG., II, 237 ; HUBERT ; FORIR), f., temps de la récolte du houblon. De *ploker*, grapiller.

**potchâhe** (Jupille), f., point où l'on peut escalader une haie ; à Fléron *potchâde* ; BD, II, 21. De *potchî*, sauter.

**pounâhe** (FORIR), f., saison de la ponte. De *ponre*, pondre.

**prandj'lâhe, -âye** (ard. : BODY, *Voc. agr.*), f., heure et lieu où le

bétail fait la méridienne, bouquet d'arbres au milieu des fagnes où l'on trouve ombre et fraîcheur, l'oasis des fagnes ; anc. wall. « pièce de pré qui souloit estre la *prangelavhe* des bêtes du ban de Sart » (1570; cité par BODY). De *pranç̄ler*, faire la méridienne.

**raco�āye** (ardl. : BODY, *Voc. agr.*), f., époque de la moisson ; voy. le simple *coyāye*. De *racoysi*, recueillir, récolter.

**rahopāye** (ardl. : BODY, *Voc. agr.*), f., saison de butter (*rahoper*) les pommes de terre.

**ratakāhe** (Seraing.: L. MAUBEUGE, *Violètes*, p. 54), f., moment de recommencer le travail ; moment de la reprise. De *rataker*, recommencer, « rattaquer ».

**rāyāhe** (FORIR, II, 473), f., saison de l'arrachage des pommes de terre. De *rāyi*, arracher. On dit *rāyāve* à Verviers, *rāyāye* en Ardenne (ou *rāye-às-crompires*, par un substantif déverbal), *rayāye* à Spa (BODY, *Voc. agr.*) et à Faymonville ; *rāyinne* à Wardin lez-Bastogne ; *rauyađe* à Chiny.

**rēmontāye** (Faymonville : Jos. BASTIN), f., époque où les poissons remontent la rivière pour le frai : *i fêt êhē* (aisé) *haper lès pêhons temps dol rēmontāye*.

**rouflāhe** (Blegny-Trembleur), f., action de se ruer (*roufler*), courte rixe ; syn. de *agrétāhe*, *-tēye*, et de *roufleye*, ruée.

**ruk'duhāve** (Verviers : LOBET, p. 514), f., action de reconduire qqn, moment de la soirée où l'on reconduit l'amoureux, la fiancée jusqu'à l'extérieur. De *ruk'duire*, reconduire.

**salāhe** (FORIR), f., salaison, action de saler, saison où l'on sale (le beurre, les cochons) ; **salāye** (ardl. : BODY, *Voc. agr.*), f., époque de la salaison du beurre, fin juin, pour la provision d'hiver.

**samāhe** (Liège, Sprimont : H. SIMON), f., époque où les abeilles essaient, essaimage.

**sēmāhe** (HUBERT, FORIR), f., époque des semaines. À Verviers *sēmāve* d'après REMACLE<sup>2</sup>, II, 555 ; LOBET, 532 ; *sēmāye* (?) d'après BODY, *Voc. agr.*, qui donne *sēmāye* en ardennais et *samailhe* en anc. wall.

**sēvrāye** (Villettes-Bra, Grandménil), f., séparation du bétail faite par le berger communal au retour de là pâture, quand il reconduit les bêtes à l'étable de chacun des propriétaires ; de *sēvrer* (ib.), séparer de la sorte le bétail qui compose la herde communale.

**sori�āye** (Stavelot : G. CHAUVEHEID), f., [proprement : action d'essorer

- (*soriyi*), d'exposer à l'air libre ; d'où :] groupe de personnes qui prennent l'air, le soir, devant leur porte : *quélé soriyâye* !
- souwâhe** (HUBERT, FORIR), f., temps propice pour sécher (le linge), pour faner (l'herbe). De *souwer*, sécher, faire sécher.
- soyâhe** (FORIR, II, 671), f., fauchaison, temps où l'on fauche. De *soyi*, « scier », faucher.
- strindâhe** (Jupille : J. LEJEUNE), f., empoignade, rixe. De *strinde*, étreindre.
- tchawâhe** (FORIR, I, 175), f., clameur, criailleurie, piaulerie. De *tchawer*, criailleur.
- tchôcâhe** (FORIR, I, 187), f., poussée, impulsion, saccade. De *tchôki*, pousser.
- tindâhe** (Liège, Sprimont : H. SIMON), f., époque de la « tenderie » aux oiseaux. De *tinde*, tendre.
- tinrihâye** (Neuville-sous-Huy : H. GAILLARD), f., époque où les pommes de terre ne sont pas encore mûres : avant la lune d'août, on dit qu'elles sont *él tinrihâye* ou *èl tinrihon*.
- tondâhe** (REMACLE<sup>2</sup>, II, 604; HUBERT; FORIR), -âve (Verviers : LOBET, 586), -âye (ard. BODY, *Voc. agr.*), f., époque de la tonte, tondaison (des moutons). De *tonde*, tondre.
- tor'lâye** (ard.: BODY, *Voc. agr.*), f., époque du rut de la vache; espace de trois semaines pendant lequel la vache saillie n'a plus manifesté le désir de retourner au taureau. De *tor'ler*, désirer le taureau.
- trouflâye** (Wallonie prussienne. *Projet de Dict. w.*, p. 24), f., saison de l'extraction de la tourbe. Pas de correspondant liégeois, parce qu'il n'y a pas de tourbière dans cette région. De *trouf'ler*, faire les troufes ou briques de tourbe.
- vih'nâhe** (HUBERT; GGGG.; FORIR), -âve (Verviers: REM., LOBET), -âye (Stavelot), f., action de voisiner (*vih'ner*), visite dans le voisinage, durée d'une visite ; surtout dans : *aler al —*. Voy. BD, V, 68.
- vindâhe** (HUBERT, FORIR), f., temps de la vente, époque propice pour la vente. **vindâye** à Wanne (J. BASTIN) : *lu pourcé èst-a-vindâye*.

Ces termes, sauf quelques-uns, ceux pour lesquels on peut donner des variantes dialectales, ne sont pas d'un usage courant. Ils appartiennent au vocabulaire des Wallons qui connaissent bien leur langue et savent en user avec précision. Ils ont

peu frappé les lexicographes, qui en citent généralement quatre ou cinq, les plus communs; c'est dans les dictionnaires de HUBERT et de FORIR et dans le *Vocabulaire des Agriculteurs* de BODY (<sup>1</sup>) que nous avons fait la meilleure moisson. Pourtant le suffixe -âhe n'est pas mort, et, la composition de ces termes une fois connue, on pourrait en fabriquer de nouveaux pour désigner l'action ou le temps de l'action, quand le sens s'y prête.

L'examen de cette liste, avant toute recherche en dehors des données qu'elle fournit, nous montre que les thèmes de nos substantifs sont des thèmes verbaux, que la plupart de ces verbes sont de la première conjugaison. C'est assez dire que l'a de -âhe appartient plutôt au radical qu'au suffixe. Mais -âhe s'ajoute ensuite en bloc à des radicaux d'autres conjugaisons, sans doute à la faveur de l'a qui apparaît au participe présent et au pluriel de l'indicatif présent. De *braire*, *bréyant*, *nos bréyans* sort *li bréyâhe*; de *vinde*, *vindant*, *nos vindans* sort *li vindâhe*. Ainsi s'explique la formation de *crêhâhe*, *tondâhe*, *pondâhe*. Si *pounâhe* s'éloigne davantage de *ponre*, c'est qu'il a été fabriqué sur *pounant*, *nos pounans*. *Coyâhe* est en rapport avec les anciennes formes *coyant*, *nos coyans*, qui ne rappellent guère l'infinitif *code*, cueillir, anciennement *coyi* (écrit *cohi* dans GOTIER, p. 53). La forme régulièrement déduite de l'inchoatif *flori* est *florihâhe*: *florâhe* est fabriqué distraitemment comme si le verbe était *floré*, ou il est tiré directement de *fleur*. Il faut bien, en tout cas, accepter cette dernière explication pour *frûtâhe*, si l'on ne trouve pas de verbe *frûti*, venir à fruit.

Si nous consultons les dialectes avoisinants, le premier coup d'œil nous révèle que -âhe est localisé dans la région liégeoise, à Liège, Vottem, Jupille, Chênée, Visé, Glons, etc. Au sud de Liège, on trouve *florihâye* à Sprimont, *tinrihâye* à Neuville-

(<sup>1</sup>) Paru dans le *Bull. de la Soc. liég. de Litt. wall.*, t. 20 (= 2<sup>e</sup> série, t. VII, 1885). Nous négligeons le *Dict. français-wallon* de GOTIER, qui reproduit simplement FORIR, HUBERT, etc. Quant au *Dict. des rimes wallonnes* de J. WILLEM, on n'y trouve que sept mots de notre liste: *boutâhe*, *côpâhe*, *coyâhe*, *fénâhe*, *pounâhe*, *sémâhe*, *tchawâhe*.

sous-Huy. Il nous serait impossible de préciser la limite. À Verviers, la finale est *-âve*. Le *Dictionnaire des rimes* de J. WILLEM, auteur né à Jupille et habitant Chênée, contient déjà un mot en *-âve*: *florihâve*. M. Nicolas Lequarré nous dit avoir remarqué que, dans la région de Retinne-Micheroux, *fénâve* tend à se substituer à *fénâhe*. Quant à Verviers, on ne peut tabler sur la valeur dialectale des deux dictionnaires de REMACLE, qui ramène son verviétois au liégeois; toutefois il donne «*fénâh* ou *fénâv*». Lobet, dont le dialecte est le plus pur, a écrit *fénauh*, *sémauv*, *tondauf*. Il restait donc il y a soixante ans en verviétois une forme en *-âhe*. La région qui s'étend au sud et à l'est de Verviers se sert de la finale *-âye*: on trouve par exemple *fénâye* à Theux, *tondâye* et *sémâye* à Spa, *trouf'lâye* à Stavelot et Malmedy, *criyâye* à Gueuzaine, *râyâye* en Ardenne (<sup>1</sup>), c'est-à-dire dans la moitié septentrionale du Luxembourg. Les régions plus éloignées, gaumais, namurois, rouchi, ne nous offrent rien d'analogique: on se sert d'autres terminaisons, *-age*, *-ade*, *-al*, *-son*, ou de déverbaux comme *passe* et *râye*, ou de périphrases comme on en trouve en ancien français: *resaille-mois*, *fenal-mois*; *defenal-mois*, et en wallon: *wayin-tim̄s fénâ-meûs*, *toumèdge dès fayes* (LOBET, p. 686) (<sup>2</sup>).

(<sup>1</sup>) Pour ne pas encombrer le raisonnement de trop d'exemples, nous placerons en note les suivants, communiqués par M. l'abbé Bastin: *gowâye*, *toussihâye*, *plovâye*, *égalâye*, *hahelâye*, *môplihâye*, *rabrèssâye*, *brédi-hâye*, *qwérâye*, *morâye*, qui marquent l'action répétée ou intensifiée de jouer, tousser, pleuvoir, geler, rire, se multiplier, embrasser, crier, chercher, mourir; *fénâye*, *rayâye*, *tindâye*, *r'montâye*, *pêlâye*, *fâtchâye* (à Commanster), *mawrâye*, qui marquent l'époque de l'action de faner, arracher, etc.

(<sup>2</sup>) M. A. Maréchal nous écrit qu'il croit trouver des vestiges d'une terminaison namuroise *-auje* identique au liégeois *-âhe* dans deux mots, que Piroul ne donne pas: 1<sup>o</sup> *lavauje*, terres et pierres amenées par une forte pluie: *di l'êwe ossi spèsse qui dèl lavauje* (Lustin); 2<sup>o</sup> *barbauje*, coruscule ou poussière qui flotte sur l'eau. Mais, pour faire état de ces mots dans notre démonstration, il faudrait que le suffixe au moins indiquât l'action.

Cette étroite localisation d'un suffixe est bien étrange. Elle incite même à se demander si l'on n'est pas en présence d'une déformation et si le primitif de *-âhe* ne se cache pas dans une des autres finales signalées aux environs.

Ce n'est nullement probable pour *-au*. *Fenau* se ramène à *fenal*, adjectif en *-alem*, dont le suffixe bien connu devient *-â* en ardennais, *-â* en liégeois, et sert d'ailleurs à former des substantifs masculins tandis que tous ceux en *-âhe* sont féminins (ex. : *tchênaâ*, chenal ; *corâ*, corail, grains de collier, larves de fourmis ; *gjurnâ*, journal de terre ; *hospitâ*, hôpital).

Le suffixe *-âye* n'est pas plus clair que *-âhe*, bien loin de pouvoir l'expliquer. À première vue on serait tenté de le considérer comme un participe passé féminin employé substantivement ; mais, dans la région ardennaise où il est usité, le participe n'est pas en *-âye* comme en gaumais, il est en *-éye* ou en *-ée* (*-ata*) : à côté de *râyâye*, arrachage, il y a *râyéye*, arrachée. On ne peut non plus l'assimiler au suffixe *-aye* de *-alia*. Quoi qu'il en soit de l'origine de *-âye*, il semble bien évident que *-âhe* ne procède pas de lui : aucune habitude phonétique ne justifierait la transformation de *-âye* en *-âhe* ou *-âhe*. Il y a certes des confusions graphiques, comme celle de *côti* pour *coyî* déjà signalée plus haut, ou celle du français *trahison* qui doit se prononcer *traison*. Il peut arriver aussi que *h* du Nord-Est wallon, dans des cas où il passe par emprunt au Sud-Est wallon, s'atténue ou disparaît et soit remplacé en hiatus par *y* : liég. *crahé*, nam. *craya* ; liég. *cahute*, nam. *cayute* ; liég. *rahéner*, nam. *rayéner* ; verv. *râhe* (rauke, râle, LOBET, p. 501), *rôhê* (râle), montois *râye* (râle, SIGART, p. 319). De cas contraire, je ne connais que celui du namurois *ayèsse*, *ayèssi*, liég. *ahèsse*, *ahèsst*, s'ils représentent l'anc.-franç. *aaise*, *aaisier*. Donc, à la rigueur, *-âye* pourrait être une déformation de *-âhe*, mais le contraire n'a aucune vraisemblance.

Le type verviétois *fénâve*, *sémâve* est phonétiquement beaucoup plus rapproché de *fénâhe*, *sémâhe*. Y a-t-il eu permutation

de consonnes ? substitution de suffixe ? Et de quel côté ? Le verviétois *fénâve* pourrait remonter à *fœnum + -abilem*, comme *hèyâve*, *crèyâve*, *amistâve*, *ahêssâve*, *ovrâve*. Il faudrait dans cette hypothèse expliquer *fénâve* comme un ancien adjectif, par *fénâve sâhon*, saison « où l'on doit faner », de même que *ovrâve éjoû* signifie jour « où l'on doit travailler ». Grâce à cette explication séduisante, qui fait rentrer notre *-âve* dans les catégories connues, on pourrait croire que c'est le liégeois qui a changé *-âve* en *âhe*. Deux arguments militent contre cette impression. D'abord on ne voit pas pour quelle raison le liégeois aurait conservé toutes les autres espèces de mots en *-âve*, venant de *-abilem*, *-abulam*, *-abulum*, et modifié seulement une partie des mots appartenant au type *ovrâve*. Ensuite on n'a point d'exemple en wallon du changement, caractéristique en espagnol et en gascon, de *f(v final = f)* en *h*. Le contraire existe plutôt : nous avons entendu *boufté* pour *bouheté*, *rapâfter* pour *rapâheter*, *dulouûve* pour *dulouûhe*. Nous en concluons que *-âhe* liégeois n'est ni un emprunt ni une déformation de *-âve*. C'est bien plutôt le verviétois qui aurait ramené graduellement *-âhe* à *-âve*, grâce à une analogie de sens assez admissible, et réduit deux suffixes à un seul. Le *fénauh* de Lobet serait ainsi le plus résistant et le dernier témoin de l'ancien usage.

Acceptons donc un suffixe *-âhe* original en liégeois. Pour en retrouver la provenance sans passer absolument au crible toutes les sources du *h* de la région liégeoise<sup>(1)</sup>, il faudrait examiner au moins tout ce qui est terminé par *-âhe* en dehors de notre suffixe, afin de découvrir à quelle terminaison latine ou française *-âhe* correspond.

Ces mots sont peu nombreux. Il y a *âhe* (aise) et ses com-

(1) En résumé *h* liég. vient : 1<sup>o</sup> de *h* germanique (*hiner*, *hérer*); 2<sup>o</sup> de *sc* (*tahe*, *kinohe*, *dihinde*, *dihérâfi*); 3<sup>o</sup> de *cs* (*cohe*, *lêhive*, *lahe*); 4<sup>o</sup> de *ce*, *ci* protonique (*ouhê*, *lûhant*, *plêhant*); 5<sup>o</sup> de *ty* protonique et posttonique (*râhon*, *pôuhî*, *i poûhe*); 6<sup>o</sup> de *sy* protonique et posttonique (*bâhe*, *bâhi*); 7<sup>o</sup> de *ssy* protonique et posttonique (*abahe*, *abahi*).

posés, *bâhe* (un baiser) et *ɛji bâhe* (je baise), *frombâhe* (airelle), *hâhe* (échalier), *panâhe* (panais), *aðâhe* (schiste), *drâhe* (drèche), *drâhe* (drague, FORIR), *ɛjâhe* (étrésillon, GOTIER, p. 87), *plâhe* (fléau, épidémie), *crâhe* (grasse) et *ɛ'ecrâhe* (j'engraisse), *cêmâhe* (cimaise).

Cette liste comprend une majorité de mots qui ont *-âje* en ardennais, *-auje* en namurois, *-aije* en montois, *-aise* en français. Tels sont *âhe*, *binâhe* (bien aise), *mèsâhe* (mésaise, besoin); *Mâlâhe*, connu seulement comme nom de personne et de lieu (il y a une ferme Malaxhe à Xhendremael) et par le beau roman wallon d'*Andrt Mâlâhe* de Lucien COLSON, que l'auteur a lui-même traduit en français sous le titre d'*André Malaise*; *bâhe*, il baise, et le subst. fém. *bâhe* qu'on traduit en style familier par « une baise ». On peut y ajouter les couples suivants, qui n'ont pas de correspondants en liégeois: nam. *arnauje*, *èrnauje*, turbulent, Charleroi *arnaije*, montois *arnaise* (SIGART); nam. *rapauje*, il apaise, Charleroi *rapajje*. — Au liégeois *frombâje* correspondent l'ardennais *frambâje*, le chestrolais et namurois *frambanje*, le montois *flambaise* (SIGART, 180), et, si le français *framboise* paraît dissident, c'est simplement pour avoir conservé *oi* au lieu de *ai* comme *Amboise*, etc. — *Hâhe*, échalier, est en nam. *auje*, en montois *aise*, en anc. -franç. *haise* (GODEFROY), et son diminutif *hâhé* est en montois *asiau*, *hasiau* (Voy. GGGG., I, 263; son étym. par *harse* est inacceptable). — *Panâhe* est un de ces mots dont la terminaison s'est affolée. Le latin *pastinaca* a donné régulièrement à l'ancien-français *pasnaie*. Le français moderne panais est une graphie modifiée de *panai*, issu d'un *pastinacum*, comme vrai de *veracum*, comme *Bavai*, *Cambrai*, *Chimai*, *Tournai*, ou bien il suppose un \**pastinacem*, comme paix (= pais) vient de *pacem*. Les dialectes du Nord ont *pasternas*, *pasternake*, *pasternache* (VERMESSE); *panauche*, *pastinanke* (PIRSOUL, II, 108); *pachenaude* (branc-ursine) et *patnée* (panais) (DASNOY, 401, 405). C'est tout aussi hétéroclite que *pétrâle* de betterave et *stâ* de *stabulum* (confusion de *stâ*-étal avec

*stâve-étable).* — *Aȝâhe* (Beaufays, Trooz), *ȝâhe* (Condroz) *ȝâhe* (Vielsalm), *ȝâhe* (Stavelot, Vielsalm) correspondent aux formes *aganche* et *agaisse* du Namur et du Hainaut (Cf. *Bull. du Dict. wall.*, VI, 28). — *Drâhe-drèche* est en latin du moyen âge *drasca*, et le *drâhe-drague* de GOTIER est le même mot : on trouve encore *drague* pour *drèche* dans le *Dict. gén.* — Nous ne savons rien de *ȝâhe*, étrésillon, qui est inconnu à GGGG. — *Plâhe* est une variante de *plôhe* liég., verv., malm., que LOBET écrit *plonh* et que GGGG. traite sous la forme *plonhe* (II, 237). — *Cémâne* et le nom. *cimauje* se sont modelés sur le franç. *cimaise*. — L'ancien wallon avait encore *brâhe*, *braxhe* dans Hemricourt, mais ce mot est masculin ; il correspond au fr. *brais*, de *bracem*, et il est devenu en wallon moderne *brâ* ; donc la graphie ancienne devait être *brâh*. — Enfin *crâhe* correspond à l'ardennais *crâche*, au namurois *crauche*, au français *graisse*. Ce cas aussi doit être distingué de celui de *bâhe-baise*. Sous l'identique *h* liégeois de *bâhe* et de *crâhe*, nous sommes amenés à distinguer dans le Nord-Est wallon deux *h*, le fort et le doux, sans doute différents autrefois, sans différence appréciable aujourd'hui (1).

(1) Le wallon a conservé l'habitude germanique d'assourdir les sonores finales. Au liégeois *-âhe*, le namurois répond par une prononciation *-auche*, l'ardennais par *-âche* ; il faut trouver des formes où la consonne passe devant la voyelle tonique pour distinguer la consonne étymologique : *bâjer*, *bauji* ; *ècracher*, *ècrauchi*. Ces formes peuvent servir à éclairer la provenance du *h* liégeois. Les formes françaises peuvent aussi servir de criterium, soit quand la consonne est antétone (baiser, graisser), soit quand elle est posttonique (baise, graisse). Quand tous ces secours manquent à la fois, comme pour *ȝâhe*, on ne peut déterminer la valeur de *h*.

Autres exemples de cette double va'eur du *h* liégeois : 1<sup>o</sup> ard. *ripache*, *coche*, *moche*, *macher*, *nache*, *nacheter*, *lêchive* : liég. *ripahe*, *cohe*, *mohe*, *mahi*, *nahe*, *naheter*, *lêhive*. 2<sup>o</sup> ard. *bije*, *dibijer*, *tchèmije*, *èglîje*, *martchandihe* : liégeois *bihe*, *dibihî*, *tchimihe*, *èglihe*, *martchandihe*.

Ces deux *h* sont vélaires, même après *i*. Il y en a un troisième,

À l'atone, c'est aussi à -ais- ou -aiss- français que correspond le -āh- liégeois : *assāhener*, assaisonner; *āhemince*, aise mense; *bāht*, baiser, *pāhūle*, paisible; *mālāht*, malaisé; *ēcrāhi*, engrasser.

Donc, si l'on défalque de la liste précédente les dissidents et les intrus, il reste une dizaine de mots présentant l'alternance -āhe, -āje, -āuje, -ēje, -āise et un seul présentant -āhe, -āche, -āuche, -āisse. Si notre suffixe -āhe se présentait sous l'une ou l'autre de ces variantes dialectales, le problème serait résolu. Puisqu'il est isolé, il faut peser des probabilités. Or il n'est pas probable que -āhe fasse partie des dissidents et des intrus, parce que c'est un suffixe. Non pas que les suffixes aussi ne soient point sujets à la déformation, à la confusion avec d'autres finales : nous avons vu le contraire pour le suffixe -aricius, -erez; mais, d'une part, tous les mots d'un même suffixe s'entr'aident l'un l'autre pour conserver l'intégrité du suffixe; d'autre part, si l'unité suffixale n'est plus perçue, il va de soi que, chaque mot évoluant à part, la divergence des formes sera d'ordinaire décelée par la comparaison. Il n'est pas probable non plus que -āhe corresponde au français -aisse. En effet, comparé au wallon, le franç. -aisse correspond à des mots en -āhe, -āche : franç. *baisse*, ard. *abāche*, liég. *abāhe*; franç. *la laisse*, montois, nam. et ard. *lāche*, liég. *lāhe*. Même traitement à l'atone : baisser, *bācher*, *bāhi*. Au français graisser, graisse répondent régulièrement l'ardennais *ēcrācher*, *crāche*, mais le namurois *ēcrauchi*, *crauche*, le liégeois *ēcrāhi*, *crāhe* avec la voyelle longue font exception. Il n'est donc pas probable que -āhe corresponde à -aisse. Au point de vue sémantique non plus, l'identification ne s'impose, car les

h palatal, celui de l'allemand *ich*, qui existe encore très sensiblement dans une foule de mots en Wallonie allemande, et qui n'est plus sensible en liég. et verv. que dans deux ou trois mots : liég. *dīhiende* et *dīhier&gt;i*. Ce h vient de *sc* (*descendere*, *discarricare*). Les écrivains liégeois et verviétois le figurent souvent par *hi* et écrivent *dīhiende*, *dīhier&gt;i*, comme si l'e suivant était diphongué en iè.

substantifs français en *-aïsse* (baisse, caisse, faïsse, graisse, laisse) ne révèlent pas la moindre affinité avec notre série liégeoise de mots marquant l'action ou l'époque de l'action.

Nous voici, par cette élimination, ramené aux mots en *-aise*. Mais, de ce côté non plus, aucun mot en *-aise* qui corresponde à un seul des soixante mots wallons de notre liste. À force de chercher, de faire flèche de tout bois, nous découvrons enfin trois mots qui ont l'air d'avoir un *-aise* suffixe. Ce sont l'anc.-franç. *privaise*, latrines (*Renart*, IX, 1725), tiré du verbe *priver*, puis deux autres mots, peu académiques, qui ne sont certes pas dans le *Dictionnaire général*, mais qui n'en sont pas moins employés dans le langage du peuple et qui ont passé tels quels en Wallonie : ce sont *foutaise* et *fichaise* (<sup>1</sup>). Le premier est dans CORBLET, p. 414 ; il est bien connu en wallon : *c'est-ine bèle foutaise di çoula ! ; i s'ont disputé po 'ne foutaise*. Je trouve *fichaise* dans le recueil de BAILLEUX et DEJARDIN, p. 61. Peut-être y en a-t-il d'autres dans les dialectes du Nord de la France, mais nous n'avons pas réussi à les trouver. Les autres substantifs en *-aise* nous glissent entre les doigts l'un après l'autre : *fournaise* vient de \**furnatia*, succédané de *fornacem* ; *fraise* vient de *fragea* ; *falaise* est pour *faloise*, de *falësia* ; *euphraise*, nom de la plante appelée vulgairement casse-lunette, est un mot savant tiré de *euphrasia* ; *chaise* est une forme dialectale du parisien pour *chaere*, *chaire* ; *braise* a remplacé *brese*, de l'aha. *brasa* ; *fadaise* a remplacé *fadesse*, dérivé de *fade* ; *pùnaise* n'est que le féminin de *punais* ; *cimaise* est un mot

(<sup>1</sup>) Citons encore à titre de curiosité des noms propres : *Nicaise*, *Blaise*, formations savantes en regard de *Gervais*, *S'ervais* ; le nom de famille *Marbaise*, ancien nom de lieu formé de *mar* + *baciam*. Ce second terme est une forme féminisée du germ. *-bach* (ruisseau), qui s'atténue d'ordinaire en *-bisiam* et devient *-bise* en roman (ex. de *-bise* dans KURTH, *Front. linguist.*, I, 416). Nous laissons de côté *Sommaise* ou *Saumaize*, sur lequel nous n'avons pas de renseignements.

savant tiré de cymatium ; le dialectal baise, l'anc.-franç. laise (largeur) sont des déverbaux ; l'anc.-franç. madaise (écheveau, peloton) est une forme illégitime pour meesse ; maise (habitation, potager attenant) est une forme féminine de mes (mansum), qui est le *méch* gaumais et le *mas* provençal. Nous restons donc avec nos trois mots.

C'est une base bien étroite. Cependant la recherche n'aura pas été inutile. Maise fait penser à maison. La terminaison *-aise* de nos trois mots fait penser à *-aison*. N'y a-t-il point entre *-aise* et *-aison* une parenté étroite à élucider ? Nous sommes en possession d'une équation phonétique *-âhe* = *-aise*, et d'une équation sémantique *-âhe* = *-aison* : cela ne suggère-t-il pas la sensation d'une parenté plus étroite entre *-aise* et *-aison* et même entre *-âhe* et *-aison* ? Il faut vérifier ces suggestions.

Comment démontrer par ces trois termes, dont deux sont inconnus, ce que nous soupçonnons ? Le problème resterait indéterminé si le wallon ne nous offrait pas à son tour un second moyen terme : ce sont les quelques mots en *-hon* que nous avons notés au début comme correspondants sémantiques des mots en *-aison*. Faisons-les entrer en ligne de compte. Cette finale *-hon* est si loin de *-aison* et de *-âhe* que nous n'avons pas songé au début à l'utiliser au point de vue phonétique. Maintenant que notre étude nous a fait glisser de *-âhe* à *-aise*, de *-aise* à *-aison*, les synonymes en *-hon* nous deviennent précieux. Il s'agit de les examiner de plus près.

Le suffixe latin *-tionem*, *-sionem* devient *-hon* en wallon du Nord-Est, *-jon* en ard. et nam., *-jan* en gaumais. Ex.: *rationem*, franç. raison, liég. *râhon*, ard. *râjon*, gaum. *râjan*; *pensionem*, franç. prison, liég. *prihon*, ard. *prijon*; *mansionem*, franç. maison, liég. *mohon*, verv. *mâhon*, ard. *mâjon*, gaum. *mâjan*; *sationem*, franç. saison, liég. *sâhon*; \**putionem*, liég. *poûhon*<sup>(1)</sup>. Le français emploie *-son* avec *s* douce, quand le

(<sup>1</sup>) Exemples namurois : *maujon*, *flor'jon* (floraison), *tinr'jon* (« tendifraison » = primeur).

suffixe est précédé d'une voyelle. Quand *-tionem*, *-sionem* est précédé d'une consonne, le français a *-sson*, le liégeois *-hon*, l'ardennais *-chon*, le gaumais *-chan* : *messionem*, *moisson*, *méhon*, *mèchon*, *m'chan*; *mulsionem*, *gaum*. *moúchan*. Quand le suffixe s'ajoute à un thème verbal en *a-*, alors *-ationem* donne en français *-aison*. Dans la langue moderne, cette syllabe protonique *-ai-* a même évincé les autres voyelles, mais le français du moyen âge présente rarement *-aison*; il écrit *-oison*, *-eison*, *-ison*, *-eson*: *muosson*, *ploiroison*, *eschaufoison*, *chemineison*, *mustreisun*, *targeisun*, *orison*, *hebergison*, *chaitiveson*, *douteson*. Il est bien difficile de ne pas voir dans *-eison*, *-eson*, suffixes de thèmes en *a-*, une atténuation de *-aison*. C'est *-ison* qui l'emporta en normand et qui existe encore aujourd'hui en anglais (comparison, garrison, venison, orison). Plus au Nord, le montois a *sémison* de *semer* (SIGART, 327) comme *meurison* de *meurir*. On trouve également *z* dans le gaumais (lorrain de Belgique) : *térijan*, « tendraison », saison des primeurs. En wallon, cette syllabe protonique s'est d'ordinaire amuie plus complètement : on trouve *è* dans *foûrèhon* (GGGG., II, xxv, donne *foûrèhan*), saison des foins (<sup>1</sup>); *e* amuï ou

(<sup>1</sup>) Je dois avertir le lecteur que A. HORNING, en 1894, dans la *Zeitschrift für rom. Philologie*, XVIII, p. 218), et mon collègue M. HAUST en 1911, dans la présente revue (VI, 19), ont proposé d'autres explications de *foûrèhon*. Pour ma part, je crois que GGGG., sachant que toute la région occidentale de la province de Liège prononce *on* pour *an*, a retraduit *foûrèhon* de la vallée du Geer en *foûrèhan*. Mais *on* peut être aussi pour *on* et GGGG. a pu retraduire indûment. Je suis d'accord avec M. HAUST pour repousser l'explication de HORNING par *four* = fors (dehors) et pour admettre la racine *foûr* = all. Futter. Quant à la finale, je n'y vois ni *-éhan*, ni *-éhant* (issant). Le *four essant* du texte de 1556, s'il faut l'assimiler à *foûrèhon*, pourrait être une traduction par étymologie populaire, comme il en existe de nombreux exemples. Bref, *foûrèhon* m'a paru rentrer dans la classe des mots en *-hon*, et je lui donne, non le sens de fenaison, mais celui de saison où le foin croît et où la prairie est *tabou*.

muet dans *pounehon* « pondaison », la ponte ; *sèmehon*, semaison ; *fènehon*, fenaison ; *tinrehon* (à Faymonville-Weismes, *Voc.* de J. BASTIN), qui est le même mot que *térijan* du gaumais ; *magnehon*, « mangeaison », la mangeaille ou les mets. Ce n'est donc pas *-hon* qu'il faut rapprocher de *-aison*, mais en réalité *-ehon*. Si l'*a* de *-ationem* n'est pas amuï dans *râhon*, *sâhon*, c'est parce que la syllabe protonique y est initiale et mieux accentuée que quand la protonique n'est pas initiale. Il en est de même de *mâhon*, lat. *ma(n)sionem*, déformé en *mohon*, *mohone* par le liégeois.

Nous découvrons ainsi que la phonétique et la sémantique assimilent complètement *-ehon* et *-aison*. Nous découvrons aussi que la forme pleine de ce *-hon* ramené à *-ehon* est en réalité *-âhon*. Il est visible maintenant que cet *-âhon* nous devient un nouvel auxiliaire, le moyen terme qui établit l'existence d'une parenté entre *-âhe* et *-ehon*. La qualité de ce lien de parenté nous est encore inconnue, mais nous pouvons l'exprimer par une formule proportionnelle qui résumera tout ce qui précède :

*-âhe* est à *-âhon(-ehon)* comme *-aise* est à *-aison*.

Notre étude serait incomplète si nous n'essayions pas d'interpréter *-âhe* et *-aise* en fonction de *-ehon* et de *-aison*, qui nous sont à présent bien connus.

La première idée qui se présente est que le rapport pourrait être celui du cas sujet au cas régime, de *-atio* à *-atione*. Mais il faut rejeter cette idée : l'accord des langues romanes prouve que les mots issus de *-tione*, *-sione* n'ont pas de forme nominative en roman. DIEZ (*Gramm.*, II, § 319) s'est trompé sur les mots roumains en *-tie*, qui viennent du suffixe gréco-latin *-ia*. Le français a bien dédicace et préface, du latin *dedicatio*, *praefatio*, mais ce sont des emprunts d'origine savante. D'ailleurs *-atio* aurait produit *-ais*, puisque *-atiu*, qui doit aboutir au même résultat, a produit palais de *palatum*, et belais de *bellatus*. Espace, de *spatium*, est une forme d'emprunt, comme l'indique d'autre part l'initiale du mot. On voit que, s'il

existe deux ou trois nominatifs de ce genre, ils n'existent pas sous la forme que nous souhaiterions : *-aise* et *-âhe* ne se laissent classer ni parmi les produits d'une lente et régulière évolution de *-atio* ou de *-atiu*, comme *palais* et *palâ*, ni parmi les décalques instantanés, comme *dédicace* (en w. *dicâce*, *dicauce*), préface et espace. Il faut donc trouver une autre origine.

On pourrait rechercher dans le trouble et peu cohérente famille issue de *-cia*, *-sia*, *-tia* ce qui s'adapte le mieux à *-aise* et *-âhe*.  
1<sup>o</sup> On peut éliminer d'emblée la finale *-cia*, car *-acia* devient *-ace* ou *-asse* (*menace*, *glace*, *face*, *bonasse*, *paillasse*) ; *-icia* donne *-ece* ou *-esse* (*vesce*, *pesse*, *richesse*) ; *-icia* donne *-ice* ou *-isse* (*jaunisse*, *saucisse*).  
2<sup>o</sup> La finale *-sia* peut être représentée par *basiat-baise*, wall. *bâhe* ; *camisia-chemise*, wall. liég. *tchimthe*, ard. *tchèmije* ; \**cerësea-cerise*, wall. liég. *cèlthe*, ard. *cèlige*, verv. *cérâhe* ; \**eclësia-église*, wall. liég. *èglîhe*, ard. *èglîje* (mais *Glëhe*, La Gleize, comm. de la vallée de l'Amblève, au sud de Spa). Nos suffixes *-âhe* et *-aise* peuvent donc venir de *-asia*, mais il va de soi qu'ils n'en proviennent pas nécessairement. 3<sup>o</sup> Pour *-atia*, *-itia* nous nous heurtons à des théories diverses. MEYER-LÜBKE (*Gramm.*, I, 509) donne comme exemple du traitement de *ty* posttonique : *platea*, fr. *place*, it. *piazza*. Au contraire, DARMESTETER (*Traité de la formation....* § 406) donne un seul exemple pour *-atia*: *latia* - *laize* (*largeur*), et il fait venir *place* d'un hypothétique *\*plattia*. HORNING (*Gramm.* précédent la Chrestom. de BARTSCH, *La langue et la litt. fr. du IX<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, 1887 ; § 129) considère *place* comme ayant subi le traitement régulier et *laize* comme un déverbal de *laisier* (\**latiare*). Il fait des réserves sur *pri-vaise*, *fournaise*, qu'il déclare irréguliers. On voit que, pour *-atia*, le désaccord est complet. Il porte sur deux points à la fois : 1<sup>o</sup> la consonne issue de *ty* est-elle la sifflante douce ou la forte ? 2<sup>o</sup> le *ty* dégage-t-il devant la sifflante un « *yod* », ou non ? Si de *-atia* nous passons à *-itia*, le désaccord n'est pas moindre.

On se trouve pour le français en présence de substantifs en -ece, -esse, -aise, -eise, -oise, -ise, -ice : HORNING (§ 129) admet que -ace, -ece et -ise dérivent de -atia, -itia. Pour MEYER-LÜBKE, -ise vient de -ities — qui donne pourtant -ez en ibérique ! — et -ece -esse vient de -itia ; place est régulier et palais est irrégulier (plateam, palatum). Il importe à notre thèse de mettre un peu d'ordre dans cette théorie.

En prenant comme base -ace -asse, de -acia, on doit admettre que -ece -esse vient de \*-acia, avec un *i* bref et un *c*, au lieu de -itia classique. Il y a eu en latin vulgaire des confusions ou des divergences dans la prononciation de ces finales. La consonne issue de *c* est la sifflante forte. Il n'y a pas eu de « yod » dégagé. En vertu de ce principe, -ice vient de -icia ou est d'origine savante. Telle est la part de *cy*. Pour *ty*, il faut distinguer entre *ty* protonique et *ty* posttonique. À la syllabe protonique, *ty* après voyelle devient successivement *tsy* *dsy* *zy*, c'est-à-dire *z* ou *s* douce dégageant devant elle un yod, du moins en français (*raison*, *saison*). Au contraire, *ty* posttonique après voyelle — c'est le cas qui nous préoccupe — devient *ts* redoublé en latin vulgaire, lequel persiste en italien (*piazza*) et devient ailleurs *ts* simple, qui se convertit en *s* en provençal et en français. Cette doctrine de Meyer-Lübke paraît justifiée par l'exemple *place*, mais elle ne tient pas compte de *puits* (*puteum*), ni de *palais* (*palatum*). Elle attribue à -ace deux origines : -acia, -atia ; elle attribue à *ty* la douce de -ise et la forte de -ece ; elle met *place* sans yod et *puiz* avec yod sur la même ligne ; elle confond *i* bref et *i* long dans -itia ou -ities.

Les faits disent que *ty* après voyelle, dans les deux positions de protonique et de posttonique, devient une sifflante douce et dégage un yod en français (*raison*, *saison*, *palais*, *puiser*, *puits* (= *puiz*)). Mais le phénomène du dégagement de yod n'est pas sensible après *i*, ce qui trouble l'unité des résultats. Ensuite ce phénomène n'a pas le degré d'universalité qu'on a

cru. Si le français a *raison*, *saison*, *puiser*, *puits*, le wallon y répond par *râhon*, *sâhon*, *poûhi*, *pus'* (ard. *pous'*). Notre suffixe *-âhe*, qui est le corrélatif de *-âhon*, *-ehon*, n'a pas non plus de yod et n'en a jamais eu. Il en est d'ailleurs de même pour d'autres cas : lat. *pacat*, fr. *paie* (= *pai-ye*), w. *pâye*; lat. *plaga*, fr. *plaie* (= *plai-ye*), w. *playe*.

La linguistique ne s'oppose donc pas à ce que *-âhon* ait pour représentant français *-aison*, ni à ce que *-âhe* ait pour représentant *-aise*, ni à ce que l'origine de *-aise* et de *-âhe* soit une finale *-atia*. Mais nous avons conclu de même tantôt pour *-asia*. Il faudrait donc examiner les probabilités.

On comprend à la rigueur que *-atia* se soit substitué à *-atio*, ou plus tôt que, *-atio* étant perdu, *-atia* ait eu qualité pour prendre sa place en comparaison de *-atione*. *-atia* semble plus satisfaisant au point de vue sémantique. Cependant nous n'oseions pas encore conclure par une affirmation catégorique en faveur de *-atia*. C'est que, s'il existe des mots en *-aise* en français, il y a disette complète de noms en *-aise* correspondant à ceux du wallon en *-âhe* et signifiant l'action ou le temps de l'action. Comment est-ce possible ? C'est parce que, en ancien-français, les noms qui devraient être en *-aison* *-aise* sont le plus souvent en *-ison* *-ise*. Les thèmes de la seconde conjugaison ont entraîné ceux de la première. Ce fait est étonnant, et il faut en chercher l'explication. Je crois que la cause réside dans l'abrévement de la syllabe protonique. Ce qui devait être en *-aison* s'est abrégé en *-eson*; ce qui devait être en *-ison* s'est abrégé en *-zon*; puis il y a eu confusion entre les deux résultats. Cependant, si l'on trouve *convoitison*, *demandison*, *comparison*, de *convoiter*, *demandier*, *comparer*, et une foule d'autre semblables, conformes à *garantison*, *garnison*, *garison*, issus de *garantir*, *garnir*, *garir*, on trouve aussi des mots en *-eison*, *-oisin*, *-aison*. Il y en a moins de ce dernier suffixe, mais cela doit tenir à ce que les textes dépouillés sont en majorité du Nord, puisque en français et même en provençal (ex. *tounde-*

soun) c'est *-aison* qui a fini par l'emporter et devenir le pôle d'attraction. Mais en français on n'a pas formé de noms en *-aise* corrélatifs, ce qui est très gênant pour l'explication du wallon *-âhe*. Il faut se rabattre sur les noms en *-ise*, wall. *-the*, pour se faire une idée de *\*-aise -âhe* par comparaison.

Si donc il est démontré que cet *-ise* vient de *-itia*, nous aurons plus de hardiesse à conclure parallèlement pour *-atia*. Par malheur pour notre *-âhe*, nous ne croyons pas que le suffixe *-ise* corrélatif de *-ison* viennent de *itia*. En effet, *-itia - ise* est un suffixe s'ajoutant à des thèmes d'adjectifs pour former des substantifs abstraits de qualité. Traiture est la qualité de traître, bêtise est la qualité de bête, et de même pour sottise, gourmandise, manandise, maîtrise. Mais les mots en *-ise* qui nous concernent ne sont pas ceux-là! Ils sont nés de thèmes verbaux, ils marquent l'action. Garantise est l'action de garantir, convoitise est l'action de convoiter. Marchandise lui-même signifiait autrefois commerce, action de commerçer : ainsi doit se comprendre la question de l'avocat Pathelin : « comment se porte marchandise ? ». Or il n'est pas prouvé que cette seconde catégorie doit être assimilée à la première. Il nous semble au contraire qu'elle fait partie d'un cycle beaucoup plus étendu et plus varié.

Voici l'explication que nous proposons.

Rappelez-vous qu'aujourd'hui encore nous employons confesse à côté de confession. Des gens s'amusent à substituer le terme argotique occasé au mot ordinaire occasion. C'est le besoin de raccourcir les termes trop longs qui fait dire induque et instruque au lieu de éducation et instruction dans certains milieux populaires. C'est au même instinct qu'obéissent les gens qui ont inventé bachot, kilo, vélo, moto, auto, photo, dynamo, cinéma. Or, la langue du moyen-âge foisonne aussi, précisément pour les mots en *-tion*, *-çon*, *-son*, de doubles plus courts, qui peuvent remplacer les formes longues; ces couples constituent ainsi une richesse synonymique à laquelle sans doute les nécessités de la versification ne sont pas étrangères.

La forme longue de ces couples est donc tirée, directement ou par analogie, du latin -tionem, -sionem; c'est une forme normale en -son, -çon ou une forme savante en -tion, -cion, -sion, — sans que cette différence entraîne des conséquences appréciables, car les mots en -tion, -sion apparaissent dès les débuts du français et la masse les a de bonne heure adoptés en proportion de ses besoins. Quant aux formes courtes, elles peuvent avoir des origines bien diverses. Un petit noyau d'entre elles est de provenance latine directe. Ce sont d'anciens substantifs latins synonymes ou propres à devenir synonymes dans certaines acceptations des formes correspondantes en -tionem, comme divorce-divorsion, contumace-contumacion, dedicace-dedication, estrace-estracion, defiance-defiançon (défi), sans compter les masculins : abus à côté de abusion, cours à côté de courson, espame à côté de espamoison (spasme); d'autres, plus nombreux, sont des participes passés ou des adjectifs employés substantivement, les uns d'origine latine, les autres de création française : avis et avise-avision; prise-prison; aprise-aprison; emprise-emprison; porprise-porprison; excuse-escusion ou escuson; défense-défension; offense-offension; torse-torsion; détorsé-détorsion; devise-devision; esponse-esponsion; entendue-entencion; decepte-déception; finie (la fin) - finison; promesse-promission; confesse-confession; controverse-controversion; réverse-réversion; esconse-esconsison; tence-tenson ou tenceizon (querelle, God.); contens, m., contence, f., -contentçon (rivalité, querelle, God.); fonte-fondaison; ponte-pondaison; tonte-tondaison; tente-tension; vente-vendition. D'autres sont des déverbaux : accord-accordison; annonce-annoncion; cabuse-cabusion; refuse-refusion; despute-desputoison; raisne-raison; esquipe-esquipeson; estrive-estriveson; estrece-estrecison. Il en est d'autres dont l'origine est problématique : dissence, contence, audice à côté de dissention, contention, audicion sont-ils des

formes savantes tirées du latin *dissentio*, *contentio*, *auditio*, ou sont-ils simplement tirés des formes longues en -tion sur le patron d'autres groupes analogues ?

Il semble bien que cette dernière explication est la vraie pour la presque totalité des mots en -ise -ison : *acointise*-*acointison*, *amendise*-*amendison*, *convoitise*-*convoitison*, *demandise*-*demandison*, *esgardise*..., *garantise*..., *matise*..., *mordrise*..., *repentise*..., *vantise*..., etc. Ces noms en -ise ne sont pas issus de substantifs ni de participes latins ; ils ne sont pas même des déverbaux ; ils n'ont aucun rapport sémantique avec les noms abstraits de qualité tirés d'adjectifs (*sot-sottise*) : je ne vois d'autre origine possible pour eux que d'avoir été modelés sur *prise*, *mise*, *avise*, *emprise*, *surprise*, *porprise*, *aprise*. Mais l'existence de ces mots n'aurait pas suffi pour attirer les autres : ils étaient trop peu nombreux et -ise ne pouvait guère sonner là comme suffixe. C'est la perception des alternances -ise -ison dans ces mots qui a exercé son influence, et non quelques ex-participes isolés. L'esprit, nous semble-t-il, a procédé aussi simplement que d'ordinaire, mais sur des couples de mots. Puisqu'on avait *aprison*-*aprise*, *devision*-*devise*, etc., d'une part, et, d'autre part, *garantison*, *mordrison*, *convoitison*, on doubla ces derniers de termes forgés analogiquement : *garantise*, *mordrise*, *convoitise*. L'opération consiste à inventer le quatrième terme d'une proportion : « de même qu'à prison correspond prise, de même à convoitison doit répondre... convoitise ». Certes, tous les couples possibles n'ont pas été composés. Nous sommes loin d'affirmer aussi que tout mot en -ison a nécessairement précédé celui en -ise. Nous insinuons seulement que les premiers couples où -ise n'est pas d'origine latine, ont dû se former ainsi. Le système une fois en train, on a pu créer des mots en -ise d'après les premiers, et ces nouveaux mots en -ise ont pu agir à leur tour pour la création de formes en -ison. Qu'on ne nous demande pas de dresser des listes pour ces diverses couches de mots, de dater chaque terme, ce serait

impossible dans l'état de désordre où sont les dictionnaires de l'ancien français. Les dialectes y sont encore confondus; les questions de dates y sont bien la préoccupation secondaire. On risquerait, en dressant des listes, de rapprocher des formes qui ne seraient ni du même âge, ni de la même région. Il faut donc restreindre l'affirmation aux plus anciens couples de la seconde couche -ison-ise.

D'autre part, on peut l'étendre à des couples qui ne contiennent pas la voyelle *i* devant -son. Convence (DU CANGE) doit être fabriqué d'après convention, à moins qu'il ne soit un mot savant tiré de *conventio*. Le wallon malmédien *cùsse*, cuite, qui n'a pas de prototype latin justifiant *ss*, doit être formé d'après un mot perdu \**cüssion*, en français cuisson. De même *vùsse* a été tiré de *vùsion*, vision.

L'anc.-franç. -ison a pour variantes -eson, -eison, -oison; -aison n'apparaît que tard, il est tiré des précédents ou de raison, saison, maison. Nombre de mots qui auront plus tard -aison sont en -ison dans l'anc.-franç. et les dialectes du Nord, le normand, le picard: ex. *tondison*, *venison*, *orison*, *livrison*; Corblet a *meurison*, *meuroison*, Sigart à Mons a *meurison*, warison. L'anglais, avons-nous dit, a conservé l'*i* du normand: comparison, venison, garnison, orison, et, s'il écrit reason, season, c'est encore pour prononcer *i* (<sup>1</sup>).

De ce que -aison est tardif, il en résulte que -aise n'a pas eu l'occasion de prendre en français le même développement que -ise. C'est pourquoi il n'existe que quelques mots en possession de ce suffixe. Mais on comprend qu'il a pu en être autrement dans l'un ou l'autre dialecte du Nord. C'est précisément ce qui est arrivé en liégeois: ici, au lieu d'un système -ise -ison, nous rencontrons un système -âhe -ehon, où l'*a* des thèmes verbaux de première conjugaison a triomphé.

(<sup>1</sup>) L'Ardenne française a également -ison: *venison* à Revin, *okison* à Mézières (BRUNEAU, *Étude phonétique des patois d'Ardenne*, p. 163).

Il nous semble aussi que la discussion qui précède jette un certain jour sur le suffixe synonyme *-âye*, que nous avons abandonné sans solution. L'ancien-français avait des doubles formes en *-ise -ie*: garantie-garantise, couardie-couardise, marchandie marchandise, manandie-manandise. Les dialectes modernes du Nord ont conservé tantôt l'un, tantôt l'autre, quelquefois tous les deux. Au liégeois *martchan lîhe*, *hârpîthe* (poix), l'ardennais répond par *martchandeye*, *hârpêye*; le namurois dit *martchandije* et *martchandiye*. Il nous semble donc que, si le Sud-wallon s'est habitué à employer *-iye* là où le Nord avait *-ihe*, il a bien pu, corrélativement, substituer d'instinct *-âye* à *-âhe*. Ainsi, ce serait par imitation et en vertu d'une proportion analogue à celle que nous avons exprimée plus haut que *-âye* aurait pris naissance. On peut concevoir ou bien qu'il s'est substitué à un ancien *-âje -auje* dont il faudrait en ce cas retrouver des traces, ou bien que ces quelques mots en *-âye* ont été modelés sur le tard d'après des formes plus septentrionales.

Jules FELLER

#### 68. wall. stèhance

Les restes du verbe *ster*; *stat-bin*; *stat-mûs'*; *pi-stâ*,  
stessant, *stêhant*, *stêhou*, *stahiz*, *stahoz*.

Je suis redevable à M. Michoël, instituteur pensionné de Sart-lez-Spa, d'une fiche intéressante relative à une expression technique de marchand de bois. Supposons que deux acheteurs de bois, dans une vente, acquièrent des lots équivalents. Si les bois de l'un gisent à mi-côte d'une colline dans un endroit peu accessible au charriage, ceux de l'autre au pied de la colline, où passe un chemin carrossable, cette différence de situation influe pour une forte somme sur le marché. Le premier obtient son lot pour cinquante francs; le second paie le double, c'est-à-dire cinquante francs de plus pour *l'a bin stu hâsse*, comme écrit notre correspondant.

Ici, ce qui est le mieux connu, c'est le sens de l'expression ; ce qui est le moins bien fixé, c'est la valeur de ses éléments. M. Michoël m'en fournit la prononciation et découpe l'expression selon une étymologie provisoire, dont il se déifie d'ailleurs beaucoup. Il s'agit donc d'en reconstituer la forme et la valeur intégrales.

Éliminons d'abord, comme étant ici malencontreuse, l'idée de *hässe*, hâte, peur qui fait hâter, besoin pressant. Comme il n'y a point d'autre mot *hässe*, nous devons conclure que nous n'avons affaire ici qu'à une simple finale de mot. D'ailleurs, si *hässe* était un mot réel, il faudrait décomposer le reste en *a bin stu*, « a bien été »; or on ne voit pas quel rôle pourrait remplir le parfait *a stu* dans une expression substantive. Il y a des noms composés du type wallon *a-bon-dreût*, du type français *embonpoint*, il n'y en a point qui contienne un verbe au parfait. La conjecture *a stu* doit donc aussi disparaître. Il reste que *a* est préposition, *bin* adverbe, et que c'est *stuhässe* qui se présente comme inconnue à résoudre. Nous allons essayer de rattacher ce mot à *ster*, latin *stare*.

Le verbe *ster* est à peu près mort dans la plus grande partie du domaine wallon : il faut d'abord commencer par en raviver le souvenir.

Le wallon du Nord-Est a gardé le verbe *ster* dans quelques formes temporelles seulement, et souvent figées dans des expressions invariables. Mais c'est la région de la Wallonie prussienne qui a conservé le plus de traces de ce verbe. On les trouve recueillies dans l'excellent *Vocabulaire de Faymonville* de notre confrère M. l'abbé JOSEPH BASTIN (*Bull.*, t. 50, p. 592). L'infinitif est *stér'*, où l'*r* subsiste par analogie de *fére*, *plére*, *tére*, *brére*, etc. Le liégeois a conservé *sins wé ster* (cf. GGGG., II, 398), sans guère attendre, sans tarder, sans rester. On le trouve écrit *wéster* comme un mot particulier : mais, puisque l'on prononce en certains endroits *sins wére suter*, il n'y a pas de doute possible sur l'individualité de *ster*.

Outre l'infinitif, M. BASTIN a retrouvé 1<sup>o</sup> l'indicatif dans *i stat la sins rin fére*, il reste planté là sans rien faire, et, unipersonnellement, dans *i stat*, terme de jeu de cartes, signifiant : il y a parité de points entre les deux adversaires (liég. et verv. *i rësse*, « il reste »); 2<sup>o</sup> l'impératif dans *sta keù*, reste coi; 3<sup>o</sup> l'imparfait *stéve*; 4<sup>o</sup> le futur *starè* ou *stérè*; 5<sup>o</sup> le conditionnel *stâreut* ou *stéreût*; 6<sup>o</sup> le participe présent *stant*.

Il va sans dire que les formes qui ont passé au verbe « être » sont toujours très employées par toute la Wallonie : *estant*, *d'estant*, et surtout l'imparfait *ȝ'esteū*, *ȝ'estéve*, et le participe passé *stu*, *stou*, *sti*, fr. été.

Par ce verbe s'expliquent divers mots qui sont devenus des énigmes. On nous permettra de les citer ici pour les éclaircir un peu.

On trouve *stabin* dans VILLERS, terme que GGGG. (II, 391) écrit avec raison *stat-bin*. VILLERS le définit maladroitement comme un substantif : « personne aisée, qui a de la fortune ». C'est évidemment d'abord une expression verbale, *i stat bin*, traduction romane de l'allemand *er steht gut*, il fait bien ses affaires, il est sur un bon pied, il va bien; puis, par méconnaissance du verbe qui a perdu de sa vitalité, l'expression tombe au rang d'adjectif ou de complément circonstanciel : *one ȝin qu'est stat-bin* pour *qui stat bin*.

Dans la même région malmédienne, mais aussi à Stavelot et à Verviers, on trouve *stamus* (VILLERS), *staumuss* (LOBET), *stamus'* (HAUST, *Voc. du dial. de Stavelot*). Cette fois-ci GGGG. (II, 394) n'ose le décomposer en *stat-müs'*, parce qu'il oscille entre deux étymologies. Cependant, comme il a lui-même enregistré l'adjectif *müs'* « morne, taciturne, sombre, rêveur », il n'y a pas de meilleure interprétation que par *stat-müs'*. Nous rejetons l'idée d'en faire un mot latin *stamus* propagé par l'influence ecclésiastique. Dans notre principauté de Liège, cette influence n'est pas négligeable : elle a créé *quiritur* ou *quiriteûre* (*quæritur*), le calembour liégeois *as treûs vis omes*, de ad revisum (au revoir).

Il y en a certainement d'autres exemples et il serait intéressant de les réunir; mais, pour *stāmus'*, nous ne voyons nulle part une première personne du pluriel *stamus* qui serait devenue proverbiale en style judiciaire ou scolaire de façon à pouvoir passer dans le langage courant. Nous expliquons donc *stamus* comme *stabīn*. L'expression a d'abord été verbale : *i stat mūs'*, il demeure sans parole, stupéfait; puis, par méconnaissance du verbe, on a créé des tours pléonastiques qui font tomber *stat-mūs'* au rang d'adjectif. Le verviétois dit donc *dumoni* ou *dumorer tot stāt-mūs'*, *tote sutāmūse*. GGGG. enregistre *dimourer a stamus*. Enfin, la forme n'étant plus protégée par une perception nette de ses deux parties composantes, on a pu allonger l'*a* de *stat*, qui devrait être bref comme dans *i va*, *il a*, et raccourcir l'*u* de *mūs'*.

Le participe présent existe dans l'expression *pi-stā* à Malmedy (voy *Armonac wallon dol Saméne*, 1903, p. 50) : *s'arèter pi-stā*, s'arrêter pede stante.

Ces formes ne nous rapprochent guère de *stuħasse*, mais en voici qui nous y achemineront peu à peu.

Nous trouvons dans la partie consacrée par GGGG. à l'ancien wallon (II, 640) le participe présent *stessant*, forme ordinaire des chartes au sens de « gisant, situé ». Ce n'est pas à proprement parler de l'ancien wallon, mais une francisation de *stēhant*, lequel existe encore sous les formes : *stahant* à Ovifat et à Sourbrodt (BASTIN, *Morphologie de Faymonville*, dans *Bull.*, t. 51, p. 381), *stēhant* et *stihant* à Seraing. *Di stihant* à Seraing signifie debout, wallon moderne *d'estant planté*.

Le participe passé est *stēhou*. À l'impératif on retrouve *stahiz* à Faymonville dans *stahiz keú*, tenez-vous coi; *stēhoz* à Lorcé dans *stēhoz co on pō*, restez encore un peu.

On voit par *stessant*, *stēhant*, *stēhou*, *stahiz*, *stēhoz*, que ce verbe suit la conjugaison dite inchoative. Je résiste à l'idée de le faire venir de l'allemand *stehen*, car le dialecte de Faymonville, qui confine à l'allemand, dit *stahiz* avec l'*a* de *stare*; mais il est bien évident que, si c'est dans la Wallonie allemande que nous

retrouvons le plus de traces de ce verbe, c'est au bilinguisme de cette région et à la protection de *stehen* que nous le devons.

Après ces préliminaires, nous pouvons en revenir au prétendu *stu hâsse* : il nous apparaîtra comme un substantif tiré de ces formes inchoatives : *stuhance* ou plutôt *stèhance*, situation, dont la finale peut être dénasalisée dans la région verviétoise de façon à produire *stèhâce*, *stuhâce*. Ce mot est resté inconnu aux lexicographes, et, — lacune que je signale aux travailleurs compétents, — il n'y a pas de glossaire wallon embrassant l'abattage des arbres, le cubage des bois, le débit des arbres et des futaies en bois de charpente, bois de chauffage, cotrets, fagots,bourrées, l'achat, la vente, le transport, et d'autres opérations accessoires comme le marquage des arbres, l'estimation des prix, l'écorçage des chéneaux pour la tannerie. Le mot *stèhance* n'a donc pas été recueilli.

Le sens est celui de « situation ». Au lieu de *bin-stèhance* on s'attendrait à *bone sitèhance* (*sutèhance*), mais l'expression est formée du participe *bin-stèhant* comme le franç. bienveillance, bienfaisance, bienséance se rapporte à bienveillant, bienfaisant, bienséant. *Être a bin-stèhance*, c'est donc « être à bonne situation » et il est naturel que l'*« a-bin-stèhance »* se paie. On pourrait songer aussi à décomposer l'expression en *a bin* complément adverbial de *stèhance* : je tiens pour la première explication en raison des formations parallèles dont j'ai donné des exemples français.

Jules FELLER

#### 69. wall. **tahant**

Ce mot présente un curieux cas de sémantique.

Disons d'abord que son existence est des plus restreintes : c'est une épave de l'ancienne langue, qui disparaîtra sans doute prochainement. Il ne s'emploie guère (<sup>1</sup>) que dans une seule

(<sup>1</sup>) À Faymonville lez-Malmedy, *tahant* a gardé plus de vie ; on dit par exemple : *nos èstans co è tahant*, mais aussi : *ô-z a sùrmint tahant*; *ô-z èst fôu tahant*; *lë tahant èst oute*. (Communication de M. l'abbé J. Bastin).

expression : *è tahant* (*è* = en le), avec ou sans le complément *dèl leune*, « de la lune », et ce en un petit coin du N.-E. de la Wallonie ( cercle de Malmedy et S. de Verviers).

Deux significations tout opposées lui sont attribuées. Pour Villers, *Dictionnaire malmédien* (1793), c'est « le déclin de la lune » ; ce sens est attesté également à Francorchamps (voy. GGGG., *Extraits de Villers*), à Spa (BODY, *Voc. agric.*), à Polleur et à Harre (J. FELLER), à Stavelot (DETRIXHE), à Faymonville (J. BASTIN, *Vocab. de Faymonville*, avec cet exemple : *ô-z-aime mis d'sème è tahant qu'è crèstant*). Pour Remacle au contraire (1<sup>re</sup> éd., 1823; 2<sup>e</sup> éd., t. II, 1843), c'est « le croissant de la lune : *coper sès ëgvès è tahant*, couper ses cheveux pendant le croissant de la lune ». — Grandgagnage, II, 413, se contente de juxtaposer les deux opinions. Nos autres lexicographes ignorent ce terme ; Lobet lui-même est muet à cet égard, ce qui donne à penser que Remacle a recueilli *tahant*, non à Verviers même, mais dans les villages des environs.

Avec des données aussi maigres et aussi contradictoires, le problème paraîtra sans doute insoluble. Essayons néanmoins d'y faire quelque lumière.

*Tahant* est sûrement un participe pris substantivement, à en juger par les expressions analogues : *è crèhant* (*dèl leune*) FORIR, *lu crèhant dol lune*, Malm. VILLERS, « au croissant de la lune » ; *è d'falant* (*dèl leune*) FORIR ; GGGG. I, 169 ; *è d'falihant* (*dèl leune*) ou, rarement (à Jupille), *è d'cwèlihant*, « au décroissant de la lune » ; *è tinrihont* (syn. *d'falihont*, *déschèhont*) *dèl leune*, à Neuville-sous-Huy (<sup>1</sup>).

(<sup>1</sup>) Voy. les art. *croissant*, *décroissant*, dans le *Dict. gén.* — En Hesbaye (à Bergilers) on dit *à crèhant dèl leune* ; de même à Xhendremael (Hesbaye), d'après cette note que je dois à M. Henri Simon : « On coupe les cheveux d'une jeune fille *à crèhant*, pour qu'ils grandissent vite ; on sème *à a'falant* les légumes qui doivent pommer ou grener (laitues, choux, poireaux, petits pois, etc.), pour qu'ils ne grandissent pas trop vite, *po qu'i n' crèhesse nin sots ou sâvaçjes* ».

L'infinitif serait-il *\*taht* (avec *-t* = anc. fr. -ier, comme *baht*, *mah̄t*, *nah̄t*) ou *\*tahe* (comme *pahe*, paître; *cr̄ehe*, croître)? Cette question et celle de la signification primitive ne peuvent évidemment se résoudre que si l'on connaît l'étymologie de *tahant*.

À ce propos, le *Vocabulaire de Faymonville* nous donne une indication précieuse. Le liégeois et même le malmédien ne connaissent plus qu'une seule aspirée, celle de l'all. *h*; le faymonvillois en distingue deux : *h* qui représente cette aspirée germanique (*h̄ere*, haïr; *h̄asse*, hâte; *hu*, cuir, all. Haut), et *h̄* qui représente une forte aspirée légèrement mouillée, correspondant à un primitif *sc* latin ou germanique (*h̄aver*, excavare; *h̄eyer*, écarter, all. *scheiden*). Or, à Faymonville, on prononce *cr̄ehant* (\*cresc-antem), mais *tahant* (<sup>1</sup>). Cela suffit pour écarter tout rapprochement avec *tahe* (poche, anc.-h.-all. *tasca*) et avec *tahé* (tasreau, marelle, lat. *taxillus*). Il ne peut donc être question pour *tahant* que d'un étymon germanique avec *-h-*.

Cet étymon, je le trouve dans le gothique *theihan* « croître, augmenter, progresser » (all. *gedeihen*), où Diez reconnaît l'italien *teccire* et l'anc. fr. *tehir* (<sup>2</sup>). Le goth. *theihan* a pu donner régulièrement le verbe wallon *\*taht*, dont le participe présent seul a survécu.

Le sens premier de *tahant* serait-il donc celui que Remacle indique? Sans doute, c'est celui qui paraît le moins assuré, puisqu'il n'a qu'un seul témoin et que nous ignorons même l'endroit exact où ce témoin l'a noté. On aurait tort cependant d'exagérer la difficulté : nous pouvons admettre, tout étrange que cela paraît de prime abord, qu'une confusion s'est produite dans l'emploi de ce terme et qu'il s'est revêtu peu à peu d'une signification tout opposée (<sup>3</sup>). Il s'agit en effet d'un mot archaïque,

(<sup>1</sup>) De même à Bovigny : *cr̄ehant*, *tahant* (Dr Lomry).

(<sup>2</sup>) Diez 406, Körting 9513. Godefroy cite plusieurs exemples de *tehir*, « éléver, exhausser ; grandir, croître ».

(<sup>3</sup>) Comparez le w. archaïque *a l'abri d'el plēve*, qui signifie « exposé à la pluie ». Le w. *loukète* « éclaircie » a pris en verviétois le sens de

sans famille connue en wallon. *Tahant* a dû lutter contre *crèhant*, dont le sens était limpide. Lutte inégale : dans les rares endroits où il survécut, on crut qu'il était l'opposé de *crèhant* ; il ne dut le salut qu'à un travestissement complet. De plus, l'expression ne s'est guère conservée que dans des recettes d'astronomie populaire, absurdes évidemment comme tant de remèdes de bonne femme ; on a pu, sans aucun dommage (c'est-à-dire sans fausser le résultat *réel*), y substituer l'idée de « décroissant » à celle de « croissant »<sup>(1)</sup>. Enfin, comme on semait, on plantait, on coupait au croît ou au décroît de la lune suivant le but à atteindre<sup>(2)</sup>, cette diversité de pratiques n'aura pas été non plus sans influer sur la confusion sémantique. Ces causes, et d'autres encore possibles, auront déterminé un changement de sens qui, à première vue, semble paradoxalement.

#### POST-SCRIPTUM

I. — La démonstration qui précède ne manque assurément pas de vraisemblance. Mais voici qui est mieux. Des communications de M. Joseph Hens (Vielsalm) et de M. le Dr Lomry (Bovigny), reçues alors que cet article était écrit, fortifient l'étymologie proposée, tout en simplifiant, d'une manière inattendue, l'explication sémantique.

On distingue à Vielsalm — ou du moins on y distinguait naguère<sup>(3)</sup> — trois états de lunaison : « 1<sup>o</sup> le *crèhant* (syn.

« nuage isolé » (J. Feller). Voyez, au *Dict. gén.*, les deux sens opposés de *compendieusement*, de *dépister*, de *fruste*, de *vaquer* et même de *croissant* ; ce dernier désigne, par extension, la forme échancrée de la lune pendant qu'elle croît ou décroît.

(1) Voy. ci-dessus les spécimens de Xhendremael ; cf. aussi COREMANS, *Année de l'ancienne Belgique*, pp. 48, 49, 87.

(2) Par exemple, « le bois de chêne doit être coupé au décroissant, les autres bois au croissant de la lune » (Solwaster : J. Feller).

(3) M. Hens a pris jadis ces notes auprès de vieillards qui, aujourd'hui, sont presque tous décédés. Il m'écrit à ce sujet : « Les cultivateurs, même frisant la cinquantaine, auxquels je viens de m'adresser,

*li k'mince dèl lune, li tinre lune),* après la nouvelle lune, lorsque la lune commence à se montrer, puis va en augmentant ; 2<sup>e</sup> le *tahant*, lorsqu'elle perd la forme de croissant et s'arrondit ; après la pleine lune, c'est encore *tahant* jusqu'à ce qu'elle reprenne la forme de croissant ; 3<sup>e</sup> c'est alors le *discrètant* (ou *l' difin*) *dèl lune* ». En d'autres termes, le *tahant* (deuxième quartier, pleine lune, troisième quartier), comprend toute la période où la lune est ronde ou presque ronde (<sup>1</sup>).

À Bovigny, l'enquête de M. Lomry a donné des résultats à peu près identiques : au dire de vieillards, *crèchant* = nouvelle lune et premier quartier ; *tahant* = pleine lune et dernier quartier. On ne parle pas du deuxième quartier, qui est sans doute compris dans le *tahant*.

Cela étant, on ne peut douter que *tahant* dérive du goth. *theihan* : il est, à l'actif, le correspondant de l'adj. *gediegen*. Quant au sens, *tahant* représentait, outre la pleine lune, un état intermédiaire entre deux extrêmes, un état de *croissance* au deuxième quartier, de *décroissance* au troisième ; il devait lutter à la fois contre *crèhant* et contre *discrèhant*, et ce dans des conditions d'autant plus défavorables que le wallon se francise de plus en plus depuis un demi-siècle. Partout, *crèhant* a dépossédé son

ne savent plus définir nettement le *tahant*. Après hésitation, ils répondent : *ây* (oui), *c'est crèhant* ; mais quelques-uns d'ajouter : *c'est co tahant après l' lune*. C'est de ce genre de réponses que vient probablement l'erreur de Remacle ». — Cet exemple, entre mille, prouve combien il est urgent de recueillir les patois.

(<sup>1</sup>) Dans la croyance populaire, le *tahant* est la période du *bon crèhant*, c.-à-d. celle où animaux et plantes se développent le mieux. On sème d'ordinaire en ce moment, alors que la lune exerce toute son influence : les plantes croissent normalement et sont toujours robustes ; de même, l'enfant engendré à cette époque « est presque toujours un garçon et est toujours robuste ». Les plantes semées *à crèhant dèl lune* « filent », c.-à-d. croissent trop rapidement et restent délicates ; *à discrèhant*, la semence ne lève pas (Vielsalm). — Pour guérir les dartres, on les frotte d'onguent *à tahant*, car, *à crèhant*, on ferait croître le mal (Bovigny).

rival du sens de « deuxième quartier ». Réduit au sens de « troisième quartier », ou bien *tahant* a disparu devant *discrèhant*, ou bien il n'a survécu ça et là qu'en devenant le vassal, je veux dire le synonyme, de *discrèhant*.

II. — Une expression synonyme, usitée dans la région ardennaise et namuroise où *tahant* n'a point pénétré, achèvera d'éclaircir la question. Pour Grandgagnage I, 165, le nom. *deure leune* signifie « pleine lune ». J'ai fait une enquête à ce sujet. Sur tous les points étudiés (Érezée, Grandménil-Manhay, Wardin lez-Bastogne, Neuville-sous-Huy, Namur, Ciney, Dorinne, Lustin, Falmignoul, Alle-sur-Semois et, en pays gaumais, S<sup>te</sup>-Marie-sur-Semois), on appelle « tendre lune » le croissant ou premier quartier. Pour la « dure lune », il y a certaine hésitation : c'est la pleine lune (Ciney, Grandménil), la pleine lune et le décroissant (Érezée, Namur, Lustin, Falmignoul, S<sup>te</sup>-Marie-sur-Semois), le décroissant (Neuville-sous-Huy, Dorinne, Wardin), le dernier quartier (Alle-sur-Semois). (¹)

Cela me paraît tout-à-fait édifiant. Si l'on considère que le m. h. all. *gedigen* (all. mod. *gediegen*, du gothique *theihan* signifie : « qui a fait sa croissance, mûr, robuste, dur », on voit que le sens de *tahant* et celui de *deure leune* ont passé à peu près par les mêmes étapes : 1. en pleine croissance; 2. à l'apogée de sa croissance; 3. au déclin de sa croissance.

Jean HAUST

#### 70. gaum. *ahachièrē, hach'rôle*

I. Le *Bull. du Dict. wallon* (1910, p. 20; 1911, p. 78) a signalé

(¹) Le *Questionnaire de folklore* (Liège, 1891; n° 902-6) — reproduit par Eug. MONSEUR, *le Folklore wallon* (Bruxelles, Rozez, 1892) — prétend que le namurois *èl deure leune* signifie : « au croissant », et *èl tinre leune* : « au décroissant ». C'est tout le contraire. Un octogénaire d'Érezée nous disait à ce propos : *I n'fût avou noule idèye po dire coula : li novèle lune èst &gonne divant d'esse vihe, èt èle èst tinre divant d'esse dore, tais-se !*

deux fois *ahachière* au sud de la province de Luxembourg<sup>(1)</sup>. Ce terme signifie : « estropié, perclus, caduc, presque impotent, qui se sert difficilement de ses membres »; il s'applique surtout à une personne qui boite, qui marche avec des béquilles ou en trainant la jambe. Aussi, les explications populaires que j'en ai entendu donner dans le pays même, le rapprochent soit de « hanche », soit de *hatchi* « tirer » et de *hatche-la-pate* « un traîne-jambe ». Elles n'ont évidemment aucune valeur.

Il faut écrire en deux mots *a-hachière* et y voir une locution composée de la préposition *a* (= lat. in, fr. en) et du subst. *hachière*. L'anc. fr. *haschière* représente, comme on sait, le moyen latin *hascaria*, forme contractée dérivant de l'anc. h. all. *harmskara*, « peine, angoisse, tourment »; voy. Diez, p. 612, et Ducange. Pour la composition et l'emploi comme adjectif, on comparera le w. *ē-mar'mince*, litt. « en marrimence », d'où « embarrassé, en suspens ». Pour le sens, *a-hachière* répond au w. *accidinté, afliðti* (= estropié; cf. GGGG., I, 10).

L'anc. fr. *haschiere* ne s'emploie plus au sud que dans cette expression ; mais nous le retrouvons au nord sous les formes bien wallonnes *hähitre* (Érezée et environs de Melreux), *hächtre* (Lutrebois lez-Bastogne; Cherain, *Bull. Soc. wall.*, t. 50, p. 531), et avec le sens de : « indisposition, légère maladie (épidémique) » : *c'è-st one — qui coûrt*; *i coûrt one — avå l' viyèđe* (aval, c.-à-d. parmi le village). À Rachamps-Bourcy et à Mont-le-Ban, on prononce *hättchtre*, forme altérée sous l'influence du v. *hatchi*, tirer.

II. Le *Lexique gaumais* de M. Éd. Liégeois, p. 137, note à Tintigny l'adjectif *hach'rôle* « difficile à manier ». M. Feller, *Phonétique comparée*, § 14, écrit *hatch'rôle* : « qui se remue difficilement, difficile à manier ». Enfin le *Bull. du Dict. w.*, 1910,

(1) On trouve *ahachière* dans la région chestrolaise (Neufchâteau : DASNOY, p. 15; Thibessart) et en pays gaumais (Étalle, S<sup>te</sup>-Marie, Tintigny, Prouvy-Jamoigne, Marbehan, Chiny); *ahachire* (gaum. : St Léger); *achire*, contracté de *a[h]achire*, à Offagne, Herbeumont, Ucimont.

p. 19, enregistre : « *acheraule* (Virton : MAUS, *Voc. gaum.*, ms), *hatch'raule* Rossignol), 1. difficile à manier, par ex. une perche flexible; 2. qui se remue difficilement ». — La forme *hatch'rôle* est, en effet, signalée à Rossignol et à Chiny; mais je n'hésite pas à y reconnaître la même altération que dans *hatchire* ci-dessus, et à rattacher la forme pure *hach'rôle* à *hacière*. Dans une enquête faite en pays gaumais, j'ai relevé *hach'rôle* à Mar-behan, Buzenol, St<sup>e</sup>-Marie-sur-Semois, Virton, Ruette, Musson, Mussy-la-Ville, St-Léger (<sup>1</sup>). Cette épithète s'applique 1<sup>o</sup> à un objet encombrant, gênant [*in gros tupin* (vase) *qu'est hach'rôle*], ou difficile à manier [*in howé* (hoyau) *qu'est —*]; 2<sup>o</sup> à une personne qui se remue malaisément, par suite du grand âge, d'un mal ou d'une infirmité quelconque, ou par gaucherie naturelle [*ca — qu'il est ! i n' sét s' bougji* : comme il est engourdi ! il ne sait bouger; *il est co mou* —, dit-on d'un enfant qui marche encore avec peine]; en ce sens, *hach'rôle* est à peu près synonyme de *a-hacière*: le premier s'emploie de préférence pour marquer une gêne momentanée résultant d'un accident peu grave, ou bien une maladresse due au tempérament de l'individu; l'autre se dit d'une affliction (physique) plus grave et permanente.

Le lat. *-abilem*, fr. *-able*, donne en gaumais le suff. *-ôle*, *-aule* (-ôl), qui s'ajoute à des thèmes verbaux (<sup>2</sup>) et aussi à des thèmes nominaux [*adressôle*, adroit; *amityôle*, aimable; *frayôle*, (personne) dépensièr(e), (chose) dispendieuse]. Il exprime proprement une possibilité active ou passive; de là, il peut marquer simplement la qualité et devenir synonyme du suff. *-eùs*, *-eux*; c'est ainsi que le gaum. *amityôle*, *anviyôle* « envieux », *frayôle*,

(<sup>1</sup>) Dans la même région, on prononce *hatchi*, « tirer », ce qui écarte toute idée de parenté entre les deux mots.

(<sup>2</sup>) Par ex. : *acrotchôle* (*c'e ñk d'* —, c'est qqch qui s'accroche facilement), *atremèteôle* (qui se met facilement à toute sorte de métiers sans les avoir appris), *fénôle* (*i fát — aneù*, le temps est bon pour la fenaison aujourd'hui), *maniôle* (maniable, en parlant d'un objet), *vèdôle*, *vadôle* (bon à vendre : *quand-ç' quu vote vatche s'rè — ?*), etc. Tous ces dérivés, recueillis à St<sup>e</sup>-Marie-sur-Semois et à St-Léger, sont inédits.

*santivôle* « bon pour la santé », répond au wallon *amityeūs*, *anviyeūs*, *frèyeūs*, *santiveūs*. Il n'est donc pas étonnant que hachière ait produit un adj. *hach'rôle*, signifiant : 1. (objet) qui cause de la gêne ; 2. (personne) qui éprouve de la gêne, de l'affliction ». Le pendant, formé avec le suff. parallèle -osum, -eūs, nous est fourni par le *Voc. du dép. de la Meuse* du Dr Cordier (Paris, 1883) : « *hachureux*, malingre, qui vient difficilement, en parlant d'un enfant », et par le *Dict. du patois meusien* de M. l'abbé Varlet (Verdun, 1896) : « *hachuraoue*, -aouse, malingre, qui croît difficilement, se dit en parlant d'un enfant rachitique ».

Enfin, à Bertrix, j'ai relevé un curieux type *achærnôle* (syn. de *stræpi*, *afliðpi*), qui devient *achærneūs* à Offagne<sup>(1)</sup>). L'épenthèse de *n*, formant le groupe -rn- devant la tonique, est sans doute amenée par des raisons d'analogie.

Jean HAUST

71. w. **tchètē**, rouchi **kèt'fi**, etc.

*Les noms dialectaux du ligneul en Belgique romane.*

L'article de Grandgagnage (I, 157) sera notre point de départ :

*tchètē* (ligneul), nam. *tchètia*. On pourrait comparer le rouchi *quetefi*, même signif., mais il paraît que ce n'est qu'une forme abrégée de *keutefi*, qui signifie proprement d'après Hécart : « fil à coudre ».<sup>(2)</sup>

Hécart en effet explique *keutefi* (*queudefi*, *quetefi*, *queutefi*), « chégros, ligneul », par : « fil à coudre, de *kente*, coudre, et de *fi*, fil ».<sup>(3)</sup> ; mais cette analyse n'a pas de valeur, un substantif

<sup>(1)</sup> *Bull. Dict.*, 1913, p. 24.

<sup>(2)</sup> Gggg. écrit « 1. *chétai*, -ia ». Le chiffre 1 doit être supprimé, car la forme « 2. *chétai* (panier...) » n'existe pas : le lièg. prononce dans ce cas *tchètē*, comme le namurois.

<sup>(3)</sup> Hécart, *Dict. rouchi*, pp. 267, 378, 379 (il oublie de renvoyer au synonyme *figros* ou *fil gros*, p. 207). De son côté, Vermesse, *Dict. du patois de la Flandre française*, p. 151, écrit : « *cœud'fi*, ligneul, littér. fil à coudre ».

composé sur le type « coudre-fil » étant impossible. La comparaison que Grandgagnage fait entre le radical de *tchèté* et le premier élément de *ketefi*, *keutefi* en est d'autant fortifiée. Il n'a pu la pousser plus avant, faute d'une documentation suffisante. Pour résoudre un problème comme celui qui nous occupe, il faut pouvoir étudier une série de formes du même terme (série phonétique) en même temps qu'une série de termes traduisant la même idée (série sémantique).

J'ai fait quelques recherches à ce sujet et réuni un petit dossier qui, pour n'être pas complet, permettra cependant de tirer des conclusions solides.

« Ligneul, fil poissé du cordonnier et du bourrelier » se dit :

1<sup>o</sup> du *fi d' pway* (Luingne-lez-Mouscron), du *fi d'arpwo* (Pâturages), c.-à-d. du « fil de poix »; all. *pechdraht*, néerl. *pekdraad*.

2<sup>o</sup> du *fil gros en rouchi* (Tournai, etc.) ; voy. Hécart, p. 207, Vermesse, p. 244; — du *fi*, « fil », en pays gaumais, tandis qu'on appelle *filèy*, « filé », le fil à coudre le linge; — *du ou in bout'fi* ou *bout-d'-fi*, « bout de fil », à Bertrix et sur la Semois inférieure (Oisy, Chairière, Gros-Fays, Alle, etc.).

3<sup>o</sup> *tchèté* dans les arrondissements de Liège et de Verviers; en Wallonie allemande; au nord et au centre de la province de Luxembourg (Cherain, Marche-en-Famenne, Bastogne, etc.); — *tchètia* dans les arrondissements de Huy et de Namur, à Givet et à l'est du Brabant wallon (Jodoigne, Chastre, St-Géry); par dissimilation : *tètia* (Dinant, Philippeville); — *tchètcha* (Charleroi : classe ouvrière); par dissimilation : *tètcha* (Luttre).

4<sup>o</sup> Enfin, dans le Hainaut principalement, ainsi qu'à l'ouest du Brabant et à Couvin (prov. de Namur), nous relevons des formes curieuses, remarquables par les variations du premier élément :

*đjèt'fi* (Pâturages); *đjeut'fi* (Fontaine-l'Evêque), *-ty* (Rognée), *-tgue* (Biesme-sous-Thuin);

*guèt'fty* (Erquelinnes); *kèt'fi* (Houdeng, Marche-lez-Ecaussinnes); *keut'fi* (Tournai, Ellezelles); *kut'figue* (Trivières);

*tchèn'fi* (Chapelle-lez-Herlaimont, Godarville, Seneffe, Manage);

*tchin'fi* (Nivelles, Baurlers); *tchèl'fi* (Charleroi : classe bourgeoise; Chimay, Bourlers, Wiers); *-u* (Luttre); *tchèt'fi* (Thiméon, Viesville); *tchès'fi, tiès'fi* (Couvins).

Les deux premiers groupes ne présentent pas de difficulté. Les deux autres, de prime abord, sont plus réfractaires à l'analyse. Seul *tchèn'fi* paraît s'expliquer d'emblée : la composition «chanvre-fil» (= fil de chanvre) est aussi légitime que celle du liég.-nam. *tchène-simince* (chênevis ; Grandgagnage, I, 155) et de l'anc. w. *lismince* (lin-semence; *ibid.*, II, 615). Partant de là, on songera peut-être à voir dans les autres formes du quatrième groupe des altérations de ce type limpide et même dans *tchètē* un double diminutif de *tchène* (chanvre), pour \**tchèn'té*... Mais on ferait fausse route : \**tchèn'té* n'aurait pu phonétiquement se réduire à *tchètē*; et puis, si «du chanvre» se dit en liégeois *dèl tchène*, on prononce *dèl tchène* dans la région qui a *tchèn'fi*.

D'autre part, si l'on voulait voir dans le dernier groupe des composés de type germanique et analyser *kête-fi*, *tchète-fi*, etc., on pourrait songer à l'all. *kettenfaden* (fil de la chaîne), auquel cas *tchètē* répondrait à l'all. *kettel* (chainette). On puiserait un argument dans ce fait que les fils de chaîne destinés au tissage présentent une grande résistance et sont plus solides que les fils de trame (<sup>1</sup>). Mais il faut bien avouer que de grandes difficultés, d'ordre sémantique surtout, s'opposent à pareille hypothèse.

En réalité, l'explication des groupes 3 et 4 est des plus simples. Elle nous est fournie par le franç. « chégros », le synonyme de ligneul qu'on aura peut-être remarqué dans ce qui précède.

« Chégros », pour « chef-gros », signifie proprement « gros bout »; il est composé de *chef* (lat. *caput* ou \**capum*) et de *gros* (comme le rouchi *fil gros*). Partant de là, nous verrons dans *tchèt'fi*, *kèt'fi* les formes les plus pures du 4<sup>e</sup> groupe : il faut écrire *tchè-* ou *kè-d'-fi*, c.-à-d. « chef-de fil », *chef* signifiant « bout » et

(<sup>1</sup>) Voy. aussi Martin Lejeune, *Vocab. de l'apprêteur de draps* : « *tchètē*, *chéptel* [?], fil de coton imbibé de poix qui sert à faire les lames » (*Bull. Soc. wall.*, t. 40, p. 436). Le franç. « cheptel » (du lat. *capitale*) n'a jamais eu, que je sache, le sens technique du w. *tchètē*.

se prononçant comme dans « chef-d'œuvre ». Ainsi *tchè-d'-fi* répond littéralement au dinantais *bout-d'-fi*. Toutes les autres formes du 4<sup>e</sup> groupe, même *tchèn'fi*, apparaîtront sans peine comme étant des altérations de ce type primitif, produites sous l'influence de mots tels que *jet*, *jeu*, *queue* ou *coudre*, *chanvre*, *chien*, *cul* et d'autres encore qu'il nous est difficile de déterminer. Il ne faut même pas toujours chercher un sens à ces altérations. Par exemple, la substitution de *figue* à *fi*, *fiy* « fil », dans *ȝeu-d'-figue*, *ku-d'-figue* est absurde ou du moins hautement fantaisiste; elle est cependant hors de doute.

Le nord-est wallon, notamment la région Liège-Verviers-Malmedy, possède encore aujourd'hui *tchè* (= lat. *caput*, fr. *chef*) au sens de « capital, avoir ». Tout le monde, pour ainsi dire, — à commencer par nos lexicographes (<sup>1</sup>), — le confond avec son homonyme *tchèt* (chat). On l'emploie surtout en terme de jeu ; exemples : *fé s' tchè*, 1. épargner, faire son pécule (FORIR, I, 179 ; VILLERS, *Dict. malm.* ms) ; 2. t. de jeu, récupérer son capital ou sa mise ; — *rindle su tchè* ou *fé sès tchès* (VILL. Malm. « se rendre mutuellement la mise ») ; — *ȝowans so nos tchès* (REM<sup>2</sup>., I, 330), « jouons chacun pour notre propre compte » ; — *ȝu ra m' tchè* (Verviers), j'ai repris ma mise ; — *c'est l' pârt d' tchè* (ib.), c'est la première partie (où le gagnant reprend sa mise).

Quant à *tchètē*, il représente le diminutif *capitellum* « petit bout » (<sup>2</sup>). On a dit d'abord un *tchètē d' fi* (comme on dit encore à l'ouest un *tchè-d'-fi*), puis le déterminatif n'a plus été considéré comme nécessaire et *tchètē* a perdu son sens général pour ne plus désigner que le bout de fil poissé. Ce procédé sémantique est des plus communs : ainsi le gaumais *fi* ne désigne plus le fil en général, mais seulement le fil poissé du cordonnier ; le fr. « lignéul » lui-même signifie à l'origine « petite ficelle » ; etc.

Jean HAUST

(<sup>1</sup>) Forir, Lobet, Remacle, etc. — Grandgagnage n'en parle pas.

(<sup>2</sup>) Körting 1875 ; Meyer-Lübke. *Rom. Etym. Wört.*, n° 1636 ; Caix, *Studi di etim. ital.*, n° 259 : « *catella*, bandolo, estremità. Da *capitellum*, estremità, capo... Anche il sard. *cabidu* vale estremità ».

## ARCHIVES DIALECTALES

### 23. Fauve di Bul'tia

[Dialecte de Ciney]

**Note folklorique.** — Cette histoire du serf dupant son seigneur par des objets prétendûment merveilleux, M. Léon Simon, de Ciney, l'a reçue de son père, né à Faux-les-Tombes en 1825, qui lui-même tenait le conte de son père et qui le disait en patois de Faux. M. Simon l'a mis en dialecte de Ciney. C'est comme échantillon du dialecte de Ciney que nous le donnons.

Quant au fond de l'histoire, il importe assez peu que le dialecte soit de Ciney ou d'ailleurs. Car nous avons affaire ici à un de ces vieux contes populaires dont il existe des variantes chez tous les peuples. M. Simon signale, très justement, l'analogie qui existe entre ce conte et celui d'Andersen, *Grand Claus et Petit Claus*.

À côté de cette variante d'Andersen, qui paraît bien empruntée sans modification importante à la tradition populaire, nous pouvons ranger

1<sup>o</sup> le conte lorrain de *René et son seigneur* (cf. EMMANUEL COSQUIN, *Contes popul. de Lorraine*, t. I, p. 108-111) : L'unique vache du pauvre homme ayant crevé, il en jette la peau sur ses épaules pour aller la vendre. La tête de la bête lui fait un capuchon à cornes assez effrayant. En traversant la forêt, il met en fuite des voleurs qui le prennent pour le diable, et René ramasse tout leur argent. — À la ville, il achète un âne, lui fait avaler du son auquel il mêle quelques pièces d'or, et vend son âne au seigneur comme une bête merveilleuse qui fabrique de l'or. — Une seconde fois, il dupe le seigneur à l'aide du chaudron merveilleux qui bout à coups de fouet. — La troisième fois, il lui vend le sifflet merveilleux qui a ressuscité sa femme. — Le conte se termine par l'histoire du prêtre substitué à René dans le sac et du seigneur noyé par persécution. René devient le seigneur du village.

2<sup>o</sup> Divers traits de ce conte se retrouvent dans le n° 20 de Cosquin,

*Richedœuf*; dans le n° 49, *Blancpied*; dans le n° 71, *le Roi et ses fils*. Le lecteur qui voudra se reporter aux *Remarques*, très érudites, que COSQUIN ajoute à chacun de ses contes, constatera qu'il existe des variantes de chacun des traits du conte wallon en Écosse, en Sicile, en Toscane, en Lithuanie, en Irlande, en Norvège, en Allemagne, en Grèce et dans une foule de pays très éloignés l'un de l'autre. L'espace nous manque pour analyser et comparer entre elles ces variantes. Il faudrait un volume pour l'étude comparative de chaque conte. Au reste, ce genre d'étude a diminué d'importance depuis qu'on a acquis la certitude que les contes ne sont pas originaires de l'Inde comme le croyait Benfey, mais que chaque peuple a brodé, transformé, combiné et contaminé, suivant sa fantaisie, un certain nombre de traits généraux, dont il serait impossible de déterminer la patrie première. C'est aux points de vue de la psychologie, de la morale, des idées religieuses, des facultés d'imagination et de création littéraire des peuples primitifs qu'il faut se placer désormais dans l'étude des contes. On comprendra que nous n'abordions pas ce sujet étranger à notre *Bulletin*.

J. FELLER

C'esteûve on cōp on cinsi qu'on lomeut Bul'tia. On djoû, i  
rèscoutûre si mésse, què-lî dit : « A propôs, Bul'tia, dji pass'rè  
d'mwin po lèvè l' rindadje dol cinse; vos wéetroz do t'nu lès  
4 caurs prèt' ». Més Bul'tia èsteut pôve èt, come i n'aveut pont  
d' sous po payi s' mésse, i dit a s' feume : « Cins'rèsse, vos-aprèt'-  
roz on coqu'mwâr di bolante éwe au matin po quand Monseù  
vêrè ».

---

**Fable de Bluteau** (voir les notes p. 114)

C'était un *coup* (une fois) un censier qu'on nommait Bluteau. Un jour, il rencontre son maître, qui lui dit : « À propos, Bluteau, je passerai demain pour lever le *rendage* (fermage) de la cense; vous *regarderez du* (aurez soin de) tenir les *quarts* (sous) prêts ». Mais Bluteau était pauvre et, comme il n'avait point de sous pour payer son maître, il dit à sa femme : « Censièrè, vous apprêterez un coquemar d'eau bouillante au matin pour quand Monsieur viendra ».

8 Li land'mwin, Bul'tia èsteûve aus-aguëtes èt, quand i veut  
Monseù qui mousse ol coûr dol cinse, i print l' coqu'mwâr qui  
boleut èt i l' mèt au mitant dol maujon. Pwis il apice one sico-  
riye èt i k'mince a toûrnè autoû do coqu'mwâr an bouchant  
12 d'ssus a toûr di brès.

« Qui fioz la don, Bul'tia ? dist-i Monseù an intrant. — Vos  
l' vèyoz bin, Monseù ; dji fê boûre li coqu'mwâr. — Comint ?  
Avou one sicoriye ? — Ayi ça, Monseù. C'è-st one sicoriye èsprès ;  
16 vos n' l'auriz nin por one fôrtune, ca èle mi spaugne brämint do  
bwès tot l' long d' l'anéye. — Bin, choûte, dist-i Monseù, dji  
n'a co jamés oyu causè d'une afère parèye. Vos mèl duvriz vinde,  
vosse sicoriye ! — O ! nonna, dist-i Bul'tia, èle n'est nin a  
20 vinde ». Èt i continueweûve todi a bouchi su l' coqu'mwâr qui  
boleûve qui po-z-assoti. — « Si v' mèl v'löz d'nè, dist-i Monseù,  
dji vos quite li rindadje dol cinse po ç'te anéye ci. — Alons, swèt' !  
dist-i Bul'tia ; c'est bin bon qu' c'est vos, savoz, Monseù ? Tènoz,

---

Le lendemain, Bluteau était aux aguets et, quand il voit Monsieur qui *musse* (entre) *en-la* cour de la cense, il prend le coquemar qui bouillait et il le met au *mitant* (milieu) de la maison. Puis il *apince une écourgée* (saisit un fouet) et il commence à tourner autour du coquemar en *bûchant* (frappant) dessus à tour de bras.

« Que faites[-vous] donc là, Bluteau ? dit-*il* Monsieur en entrant. — Vous le voyez bien, Monsieur ; je fais bouillir le coquemar. — Comment ? Avec un fouet ? — Oui ça, Monsieur. C'est un fouet [fait] exprès ; vous ne l'auriez pas pour une fortune, car il m'épargne *bravement du* (beaucoup de) bois tout le long de l'année. — [Eh] bien, écoute, dit-*il* Monsieur, je n'ai encore jamais ouï causer d'une affaire pareille. Vous me le devriez vendre, votre fouet ! — Oh ! non, dit-*il* Bluteau, il n'est pas à vendre ». Et il continuait toujours à frapper sur le coquemar qui bouillait *que pour assotir* (d'une façon endiablée). — « Si vous me le voulez donner, dit-*il* Monsieur, je vous quitte *le rendage* (du fermage) de la cense pour cette année-ci. — Allons, soit ! dit-*il* Bluteau ; c'est bien bon que c'est vous,

24 vo-l'-la ! » Èt Monseû li fêt on r'çu èt il è r'va tot binauje avou l'sicoriye.

L'anéye d'après, Bul'tia, qu'esteut co sins l' sou, rèsconture Monseû, què-lî dit : « A propôs, Bul'tia, dji pass'rè d'mwin po 28 lèvè l'rindadje dol cinse. Èt, ç' cōp ci, vos n' mi scoriyeroz pus come l'anéye passéye ! »

Li land'mwin, Bul'tia, qu'aveut djustumint touwè l' couchèt, rimplit l'vechiye di song èt i l' fêt mète a s' feume dizos s' ca 32 zawè. Èt, quand il adoüye Monseû ol coûr, i tape l'uch au laudje èt i k'mince a criyi su s' feume : « Ça n'irè pus longtemps come ça, gârcé ! dji t' touw'rè ! » Èt, come Monseû mousseûve ol maujon, i print on coûta èt il è fout on grand cōp ol vèchiye. 36 Vola l' song qui spite èt l' cins'rèsse qui s' lét toumè al tére an tapant on cri.

« Maria, todî ! Bul'tia, qu'avoz la fêt ? » dist-i Monseû an vèyant l' cins'rèsse sitindûwe tote longue dins one basse di song 40 èt qui n' fieut pus ni sine ni mine. — « Vos l' vèyoz bin, Monseû,

---

*savez*, Monsieur ? Tenez, le voilà ! » Et Monsieur lui fait un reçu et il *en reva* (s'en retourne) tout *bien-aise* avec le fouet.

L'année d'après, Bluteau, qui était encore sans le sou, rencontre Monsieur, qui lui dit : « À propos, Bluteau, je passerai demain pour lever le fermage de la cense. Et, ce coup-ci, vous ne me « fouetterez » plus comme l'année passée ! »

Le lendemain, Bluteau, qui avait justement tué le *cochet* (jeune porc), remplit la vessie de sang et il la fait mettre à (par) sa femme *dessous* son casaquin. Et, quand il aperçoit Monsieur *en-la cour*, il *tape* (jette) l'huis *au large* (il ouvre toute grande la porte) et il commence à crier *sur* (contre) sa femme : « Ça n'ira plus longtemps comme ça, garce ! je te tuerai ! » Et, comme Monsieur *mussait en-la maison*, il prend un couteau et il en fout un grand coup *en-la vessie*. Voilà le sang qui jaillit et la censière qui se laisse tomber à *la terre* en *tapant* (jetant) un cri.

« *Maria, toujours !* (Sainte Vierge !) Bluteau, qu'avez[-vous] fait là ? » dit-il Monsieur en voyant la censière étendue *toute longue* (tout de son long) dans une *basse* (mare) de sang et qui *ne faisait plus ni signe ni mine*

---

dist-i Bul'tia, an r'foûrbant l' coûtia a s' saurot : dj'a touwè m' feume. — Comint, malureûs ! t'as touwè t' feume ? — Ayi, dj'i l'a touwè ; més ça n' fêt rin, djèl frè riv'nu a lèy quand dj'i vörè. — Comint ça ? dist-i Monseû. — Dj'a véci on chuflèt, wé, dist-i Bul'tia an mètant s' mwin è s' potche ; èt dji n'a qu'a li tüt'lè on p'tit còp a s' cu po l' fè ravikè ; més ça n' prèsse nin ; fians todi nosse conte ; èle n'est nin mau la. — Bin, m' vèsse ! 48 dji vóreu co bin veûy cit'lale ! dist-i Monseû tot foû d' li. — O ! si vos-i t'noz, i n' faut wére di temps ». Èt Bul'tia print s' chuflèt, i s'abache èt i s' mèt a tüt'lè au cu di s' feume : Tutût', tutût' !  
A ça ! ossi vite vola l' cins'rèsse qui doûve on-oûy èt qui s'assît  
52 al tére ; pwis, èle si r'lève tot djus an trétant Bul'tia d' grand lwagne. « Bin ! bin ! bin ! dist-i Monseû, si t'as jamés yu paurlè d'one parèye avisance ! Vos m' duvrîz prustè vosse chuflèt, dist-i a Bul'tia. — Vos n' l'aurîz nin po d' l'ôr, dist-i Bul'tia.  
56 I m' vint bin trop bin a pont, dès còps qu'i-gn-a ! — Si v' mèl

---

(ne bougeait plus). — Vous le voyez bien, Monsieur, dit-*il* Bluteau, en essayant le couteau à son sarrau : j'ai tué ma femme. — Comment, malheureux ! tu as tué ta femme ? — Oui, je l'ai tuée ; mais ça ne fait rien, je la ferai revenir à elle quand je voudrai. — Comment ça ? dit-*il* Monsieur. — J'ai ici un sifflet, regarde, dit-*il* Bluteau en mettant *sa* main en *sa* poche ; et je n'ai qu'à lui *tüteler* (siffler) un petit coup à *son* cul pour la faire revivre ; mais ça ne presse pas ; faisons toujours notre compte ; elle n'est pas mal là. — [Eh] bien, *ma vesse* ! (sur ma foi!) je voudrais encore bien voir celle-là ! dit-*il* Monsieur tout hors de lui. — Oh ! si vous y tenez, il ne faut guère de temps ». Et Bluteau prend son sifflet, il *s'abaisse* (se baisse) et il se met à *tüteler* au cul de sa femme : *Tutût', tutût' !*

Ah ça ! aussi vite voilà la censière qui ouvre un œil et qui s'assied à *la* terre ; puis, elle se relève *tout jus* (complètement) en traitant Bluteau de grand *lorgne* (niais). « [Eh] bien ! bien ! bien ! dit-*il* Monsieur, si tu as jamais ouï parler d'une pareille *avisance* (idée) ! Vous me devriez prêter votre sifflet, dit-*il* à Bluteau. — Vous ne l'auriez pas pour de l'or, dit-*il*/Bluteau. Il me vient bien trop bien à point, *des coups qu'il y a* (certaines fois) ! — Si

v'loz d'nè, dist-i Monseù, djí v' quite li rindadje dol cinse po  
ç'te anéye ci. — Alons, més c'est bon qu' c'est vos, dist-i Bul'tia.  
Tènoz, vo-l'-la ! »

- 60      Monseù lì fét on r'çu èt i rècoûrt tot binauje avou l' chuflèt.  
A pwinne rarivè au tchèstia, vola s' dame quèl barbote. Monseù  
ni fét ni one ni deùs : il apice on coûta èt i toûwe si feume ;  
pwis i sère l'uch drì lì èt il è va. Al nêt, i rintûre èt, come  
64      i gn'aveut pont d' sopè d' prêt' : « Alons, alons ! dist-i a s' feume  
qu'esteut todì stindûwe au mitant dol tchambe ; qui ç' seûye bon  
por on còp ! » Èt i print s' chuflèt èt i k'mince a lì tut'lè a s' cu :  
Tutùt', tutùt' ! Més il aveut bèle a fè tutùt', si feume dimoreut  
68      mwate, èt pont d' Diu moyin do l' fè riv'nu a lèy !  
« À ! brigand d' Bul'tia ! dist-i Monseù tot mwës ; ti m'as  
yu ! » Èt ossi vite i uke deùs vaurlèts : « Vos mètroz Bul'tia  
dins on satch, dist-i, èt vos l'iroz tapè au mitant do grand vèvî ».  
72      Lès deùs vaurlèts pardèt on satch èt i vont trouvè Bul'tia.

---

vous me le voulez donner, dit-il Monsieur, je vous quitte *le rendage* (du fermage) de la cense pour cette année-ci. — Allons, mais c'est bon que c'est pour vous, dit-il Bluteau. Tenez, le voilà ! »

Monsieur lui fait un reçu et il *rencourt* (s'encourt chez lui) tout bien-aise avec le sifflet. À peine *rarrivé* (rentré) au château, voilà sa dame qui le *barbote* (gourmande). Monsieur *ne fait ni une ni deux* (ne balance pas) : il *apince* (saisit) un couteau et il tue sa femme ; puis il *serre* (ferme) l'huis derrière lui et il [s'] en va. À la nuit (au soir), il rentre et, comme il n'y avait point de souper *de prêt* : « Allons, allons ! dit-il à sa femme qui était toujours étendue au *mitant* de la chambre ; que ce soit bon pour *un coup* (une fois) ! » Et il prend son sifflet et il commence à lui *tâtelier à son cul* : Tutùt', tutùt' ! Mais il avait *belle à* (beau) faire *tutùt'*, sa femme demeurait morte, et point de *Dieu* moyen de la faire revenir à elle !

« Ah ! brigand de Bluteau ! dit-il Monsieur tout *mauvais* (fâché) ; tu m'as *eu* (attrapé) ! » Et aussi vite il *huche* (appelle) deux *varlets* (valets) : « Vous mettrez Bluteau dans un sac, dit-il, et vous l'irez *taper* (jeter) au *mitant du grand vivier* ».

Les deux valets prennent un sac et ils vont trouver Bluteau. « Nous

« Nos v' vinans qwére, dijèt-i, po v's alè foute o vèvî. — S'i faut, i faut! dist-i Bul'tia. Taurdjoz seûl'mint, qui dj' diye a r'veûy a m' feume èt a mès-èfants ». Èt i mousse ol sâle, èt i mèt one  
76 alène di cwam'ji è s' potche. « Aléz! dj'i su! » dist-i an riv'-nant. Lès deûs vaurlêts èl tchôkèt o satch èt vo-lès-la è-vôye, pwartant Bul'tia inte zèles deûs po l'alè tapè o vèvî.

Més, tot l' long do bwès, vola Bul'tia qui satche si-t-alène èt  
80 qui k'mince a ponde lès mwins dès pwarteûs. « Way! way! » dijint-i an r'satchant leûs mwins. Finál'mint, i mètèt l' satch su l' bwârd dol vôye èt i rècourèt au tchèstia po-z-alè qwére dès mofes di aurbeû.

84 Dis'mètant, Bul'tia, qu'esteûve loyi o satch, criyeûve di totes sès fwaces : « On m' vout fè abé èt dji n' sé ni à ni b! On m' vout fè abé èt dji n' sé ni à ni b! »

On vi bièrdji, qui passeut avou one trophe di bërbis, étint criyi  
88 Bul'tia. I taudje on bokèt : « Qui d'djoz la don, m' fi? dimande-

---

vous venons quérir, disent-ils, pour vous aller jeter *en-le* vivier. — S'il faut, il faut! dit-*i!* Bluteau. *Tardez* (attendez) seulement, que je *die* (dise) à (au) revoir à ma femme et à mes enfants ». Et il *musse en-la* salle, et il met une alène de cordonnier en *sa* poche. « Allez! j'y suis! » dit-il en revenant. Lès deux valets le poussent *en-le* sac et les voilà *en-voie* (partis), portant Bluteau entre eux deux pour l'aller *taper* (jeter) *en-le* vivier.

Mais, tout le long du bois, voilà Bluteau qui tire son alène et qui commence à poindre les mains des porteurs. « Aïe! aïe! » disaient-ils en retirant leurs mains. Finalement, ils mettent le sac sur le bord de la voie et ils *rencourrent* au château pour aller quérir des moufles de *harbeur* (ouvrier-qui-répare-les-haies).

Cependant, Bluteau qui était lié *en-le* sac, criaît de toutes ses forces : « On me veut faire abbé et je ne sais ni a ni b! On me veut faire abbé et je ne sais ni a ni b! »

Un vieux berger qui passait avec une troupe de brebis, entend crier Bluteau. Il *tarde un morceau* (s'arrête un instant) : « Que dites[-vous] donc là, mon fils ? demande-t-il en s'arrêtant devant le sac. — On me veut faire

t-i an s'arètant d'vent l' satch. — On m' vout fè abé ét dji n' sé ni à ni b! d'djetuve-t-i todì Bul'tia. — Â-bin mi, dist-i l' vi bièrdjî, on m'a apris a lire èt a scrîre; èt, s'i n' faut qu'ça po èsse abé, 92 djèl sèrè bin è vosse place. — Disloyoz l' satch, d'abord! » dist-i Bul'tia.

Volà l' vi ome qui disloye li satch èt qui mousse didins ol place d'a Bul'tia. Cit'ci riloye li satch bin come i faut. « Té! » dist-i au 96 tchin; èt vo-l'-la qui tchësse lès bërbis d'vent li èt qui r'vint al cinse an fiant on distoûr, po n' nin rèscontrè lès deûs vaurlêts.

Cét'ci, qu'avint sti mète dès mofes di aurbeû, riv'nèt; i purdèt l' satch, èt vo-lès-la è-vôye do costè do vèvi. Arivès su l' bwârd : 100 « Èchone! dijèt-i; une, deûs!... » Èt cloup', li satch avou l' vi bièrdjî au mitant d' l'éwe!

Su ç' timps la, Monseù esteûve au r'pintant di ç' qu'il aveut fêt. Èt i li choneut d'dja qu'i s'aureûve co pus aujiyemint passè di 104 s' feume qui d' Bul'tia, quel fieut co d'tènawète rire one goléye. Come i 'nn' aleut, a-tot tûzant, do costè dol cinse, èst-ce qu'i

---

abbé et je ne sais ni a ni b! disait-*il* toujours Bluteau. — Ah bien moi, dit-*il* le vieux berger, on m'a appris à lire et à écrire; et, s'il ne faut que ça pour être abbé, je le serai bien à votre place. — Déliez le sac, *d'abord* (dans ce cas)! » dit-*il* Bluteau.

Voilà le vieil homme qui délie le sac et qui *mussé* (entre) dedans *en-la* (à la) place *d'à* (de) Bluteau. Celui-ci relie le sac bien comme il faut. « Té! » dit-il au chien; et le voilà qui chasse les brebis devant lui et qui revient à la cense en faisant un détour, pour ne pas rencontrer les deux valets.

Ceux-ci, qui avaient été mettre des moufles de *harbeur*, reviennent; ils prennent le sac et les voilà *en-voie* (partis) du côté du vivier. Arrivés sur le bord : « Ensemble! disent-ils; une, deux!... » Et *cloup*, le sac avec le vieux berger au *mitant* de l'eau!

Sur ce temps-là, Monsieur *était au repentant* (se repentait) de ce qu'il avait fait. Et il lui semblait déjà qu'il *s'aurait* (se serait) encore plus aisément passé de sa femme que de Bluteau, qui le faisait encore de temps en temps rire *une goulée*. Comme il [s'] en allait, *a-tout* [en] réfléchissant,

- n' veut nin Bul'tia qui riv'neut avou one bèle trope di bérbis, an  
fiant « prout' ! prout' ! » po l'zì fè passè l' bauriré? « Bin ! n'est-  
108 ce nin vos la, Bul'tia ? dist-i, prêt' a toumè au r'viér, tél'mint  
qu'il èsteut sbarè. — Siya ça, Monseù, dist-i Bul'tia sins s' ri-  
toûrnè èt an fiant todi « prout' ! prout' ! » après sès bérbis. —  
Comint ? èst-ce qui lès vaurlèts ni v's-ont nin foutu o vèvì ? —  
112 Siya, Monseù ; més i n'ont nin sti adrwt'. I m'ont tapè su  
l' martchi dès moutons. S'i m' tapèt one miyète pus lon, dji toume  
su l' martchi dès vatches ; èt, cor one miyète pus lon, c'esteut  
l' fôre aus tch'faus. C'est bin damadje qu'i n' m'ont nin ènondè  
116 one miyète pus rwè ! — Qui d'djoz la don, Bul'tia ? dist-i Monseù  
an grétant s' tièsse. — Dji v' di l' vré come i va », dist-i Bul'tia.  
Èt, come li trope èsteuve tote moussiye ol coûr, i clape li bauriré  
au nè d'a Monseù.
- 120 « Martchi aus moutons ! one miyète pus lon, martchi aus  
vatches ! èt, cor one miyète pus lon, fôre aus tch'faus ! » d'djeûvet-i  
Monseù an r'montant l' vóye do tchëstia...

---

du côté de la cense, est-ce qu'il ne voit pas Bluteau qui revenait avec une belle troupe de brebis, en faisant « prout' ! prout' ! » pour leur faire passer la barrière ? [Eh] bien ! n'est-ce pas vous là, Bluteau ? dit-il, prêt à tomber *au revers* (à la renverse), tellement qu'il était effrayé. — *Si ça* (oui-dà), Monsieur, dit-il Bluteau sans se retourner et en faisant toujours « prout' ! prout' ! » après ses brebis. — Comment ? est-ce que les valets ne vous ont pas *foutu* (jeté) *en-le* vivier ? — Si, Monsieur ; mais ils n'ont pas été adroits. Ils m'ont *tapé* (jeté) sur le marché des moutons. S'ils me *tapent* une miette plus loin, je tombe sur le marché des vaches ; et, encore une miette plus loin, c'était la foire aux chevaux. C'est bien dommage qu'ils ne m'*ont* (aient) pas lancé une miette plus *roide* ! — Que dites [-vous] donc là, Bluteau ? dit-il Monsieur en *grattant sa* (se grattant la) tête. — Je vous dis le vrai comme il va », dit-il Bluteau. Et, comme la troupe était toute *mussée* (entrée) *en-la* cour, il *clape* (ferme bruyamment) la barrière au nez d'à (de) Monsieur.

« Marché aux moutons ! une miette plus loin, marché aux vaches ! et, encore une miette plus loin, foire aux chevaux ! » disait-il Monsieur en remontant la voie du château...

I résconture sès vaurlèts qui riv'nint avou leûs mofes. « Ça èst  
124 fêt, Monseû, d'djèt-i an tirant leû barète. — Ayi, dist-i Mon-  
seû; més vos m'aloz mète dins on satch, come Bul'tia, èt vos  
m'iroz foute o vèvî. Seûl'mint, vos wéetroz do m'tapè bon-z-èt rwè,  
po m' foute bin au mitant, su l' fôre aus tch'faus. »

128 Èt lès vaurlèts ont loyi Monseû dins on satch èt vo-lès-la è-vôye  
au bwârd do vèvî : « Èchone ! dijet-i; une, deûs !... » Èt, cloup',  
Monseû au fin mitant d' l'éwe, èsconte do vî bièrdjî !

On n' lès-a pus jamâs r'vèyu ni onk ni l'ôte.

132 Èt mi, dj'a mètu mès tchausses a rôyes èt mès solès d' crôye;  
dj'a montè a tch'fau sur one trôye èt dj' n'a pus riv'nu dispôy.

Léon SIMON

---

Il rencontre ses valets qui revenaient avec leurs moufles. « *Ça est fait, Monsieur, disent-ils en tirant leur barrette. — Oui, dit-il Monsieur ; mais vous m'allez mettre dans un sac, comme Bluteau, et vous m'irez foute (jeter) en-le vivier. Seulement, vous regarderez du* (aurez soin de) *me taper bon-et-roide* (jeter très énergiquement), pour me *foutre bien au mitant, sur la foire aux chevaux.* »

Et les valets ont lié Monsieur dans un sac et les voilà *en-voie* (partis) au bord du vivier : « Ensemble ! disent-ils ; une, deux !... » Et *cloup*, Monsieur au *fin mitant* (beau milieu) de l'eau, *encontre du* (contre le) vieux berger !

On ne les a plus jamais revus ni [l'] un ni l'autre.

Et moi, j'ai mis mes chausses à raies et mes souliers de craie ; j'ai monté à cheval sur une truie et je *n'ai* (ne suis) plus revenu depuis.

---

#### NOTES

Ciney, qui était une des bonnes villes de l'ancienne principauté de Liège, fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Dinant ; on la considère comme la capitale du haut Condroz. Le dialecte qu'on y parle est une variété du wallon namurois, sur lequel on consultera l'étude si consciencieuse du Dr J. Niederländer, *Die Mundart von Namur* (in *Zeitschrift für rom. Philologie*, XXIV ; 1905) et, de M. Alph. Maréchal, l'excellente *Carte dialectale de l'arrondissement de Namur* (in *Bull. de la Soc. de*

*Litt. wall.*, t. 40; 1900). Pour le lexique, voyez le *Dictionnaire wallon* de L. Pirson, 2 vol.; 1902-3.

Dans la transcription du texte, nous avons noté quatre traits particuliers au cinacien : 1<sup>o</sup> un è très ouvert se rapprochant de à, que nous représentons par é italique : afère 18, têre 36, r'vièr 108; de même vièr « ver », ivièr « hiver », fièr « fer », Pière « Pierre », mots qui ont è en namurois ; — 2<sup>o</sup> un son intermédiaire entre è et é, dans des mots qui ont è en nam.; faute d'un caractère spécial, nous le rendons par é : mésse 2, wéetroz 3, més 4, éwe 6, vérè 7, aguétes 8, sé 14, jamés 18, fét 24, lét 36, véci, wé 44, wére 49, trétant 52, néf 63, mwé 69, qwére 73, aléz 76, vré 117; — 3<sup>o</sup> i bref dans payi 5 « payer », bouchi 20 « frapper », criyi 33 « crier », loyi 84 « lié », marichi 113 « marché », s. m., qui font -i en namurois; chose remarquable, le cinacien conserve la longue dans cinsi 1, vèvî 71, cwam'ji 76, bièrðjî 87; — 4<sup>o</sup> è, au lieu du nam. é, à l'infin. et au partic. passé de la 1<sup>re</sup> conjug. : lèvè 3, tournè 11, d'nè 21, touwè 30, toumè 36, sbarè 109, etc., à l'infin. fè 68 « faire », et dans les subst. sopè 64, costè 99, nè 119, solè 132; par exception abé 85 « abbé ». Voy. Maréchal, § IV.

On a représenté par ó italique le son namurois intermédiaire entre ó et u (ou), dans còp 1, pôve 4, vòrè 44, vòreu 48, ór 55, tchókèt, vóye 77, d'abôrd 92, lóye 94, 95, fôre 115 (nam. fwére), róye, cróye 132, tróye, dispôy 133 (nam. dispeùy).

La traduction littérale, qui accompagne le texte, explique autant que possible les particularités de la langue. Voici quelques observations pour compléter le commentaire. Comme dans ce qui précède, les chiffres renvoient aux lignes du texte.

1. *c'esteûve... on lomeut*. Le cinacien connaît deux flexions aux trois pers. du sing. de l'imparfait et du conditionnel : une forme courte, ðé, et une longue, ðéf; il s'en sert indifféremment ou, du moins, l'emploi n'en est subordonné, semble-t-il, qu'à des raisons d'euphonie. Comparez, dans notre texte, esteûve 1, 8, 84, 102, 118, continuweûve 20, boleûve 21, mousseûve 34, criyeûve 84, d'øgeûve 90, 121, aureûve 103, à côté de esteut 4, 26, 109, 114, aveut 4, 30, 102, lomeut 1, passeut 87, choneut 103, sieut 104, aleut 105, riv'neut 106; -eûve répond à l'anc. fr. -eve, lat. -abam; -ðé, à l'anc. fr. -oie, lat. -ebam. Voy. Maréchal, § III; Niederländer, § 122. | *Bul'tia*. C'est le fr. « bluteau » (syn. blutoir; liég. botiou), terme de meunerie; ce nom est des mieux choisis pour suggérer l'idée de finesse.

2. *rëscoutûre* « rencontre », de même rintûre 63, « rentre ». | *què-li* « qui lui » (au lieu de *qui li*), prob. par influence de *quèl* 61, « qui le ».

3. Le liég. *wéti* ne s'emploie qu'avec le sens du fr. « guetter », qui a la même origine. Le nam. donne à ce verbe le sens général de « regarder » (liég. *louki*). | *wétoz*. Pour cette 2<sup>me</sup> pers. du plur. en *-oz* (ð) au futur, comparez 6, 28, 70, 71 ; et, au présent, *fioz* 13, *vèyoz* 14, 40, *v'loz* 21, 57, *savoz* 23, *ténoz* 23, *t'noz* 49, *avoz* 38, *tauroz* 74, *d'øoz*, 88, 116, *disloyoz* 92, *aloz* 125. Voy. Maréchal, § 11; Niederländer, § 121 b. | *do t'nu*. Pour l'emploi de l'article devant l'infinitif, voy. le commentaire de *Tätt l' périqué*, n. 87. Le liég. dirait de même : *vos louk'rez dè l'ni* ; mais, devant un pronom, au lieu de *do m' tapè* 126, il dirait *di m' taper*.

4. *caur*, ou mieux *quaurt*, propr. le « quart » d'un sou, comme le fr. liard et le liég. *aidant*. *Caur* désigne encore dans quelques localités (Perwez, Ste-Marie-Geest, etc.) la pièce de deux centimes ; mais, d'ordinaire, en namurois il s'emploie au pluriel, comme le fr. des sous, pour dire « de l'argent ». Comp. l'espagnol *cuartos*, même sens.

6. *coqu'mwâr* (nam. it., bien que Pirsoul écrive *coqu'mâr*), par influence de la labiale, comme *dimwin*, *mwin*, *fwin*, *pwinne*, *samwinne* (demain, main, faim, peine, [semaine]). J'ai noté de même *mwêre* « maire » à Offagne et à Bouillon, *pwazé* « sentier » à Marche-en-Famenne (liég. *pazé*), *mwêsse* « maître » aux environs de Charleroi.

13. *qui fioz la don ?* Remarquez la place de l'adv. *la*, ainsi que dans : *qui d'øoz la don ?* 88; *qu'avoz la fêt ?* 116. La syntaxe du fr. et du liégeois est différente. | *fioz* « faites-vous ». À Namur et aux environs, dans la tournure interrogative, le pronom sujet *vos* manque toujours ; cf. Maréchal, § 11. Comparez 23, 38, 88, 116.

22. *alons, swèt'!* Formule empruntée du français ; cf. d'autres emprunts 23, 64, 76, 100. Chose remarquable, dans ces cinq passages il s'agit de formules exclamatives.

23. *ténoz*, liég. *tenez*. Cette forme de l'impératif, employée sans complément comme interjection, paraît être empruntée du fr. « tenez ». Dans tous les autres cas on dit *tinoz*, *t'noz*, liég. *-ez* ; cf. 49.

28. Le v. *scoryi* (qui répond à l'anc. fr. escorgier, \*excoriare) n'est noté nulle part. Il signifie 1. fouetter, fustiger, frapper à coups de *scorye*, « escourgée » ; 2. au fig., écorcher, gruger (qqn, par ex. en lui vendant trop cher qqch ; comp. *striyi*, étriller). Dans ce dernier sens, le mot est ici d'autant plus plaisant qu'il a été réellement question d'un fouet.

32. *adouyi* n'est pas dans Pirsoul ; voy. *Bull. Dict.*, 1907, p. 91. Il signifie ici « apercevoir ».

38. *Maria, todz!* exclamation de surprise, comme *iy, todz!* que Pirson donne, II, 300. L'adv. *todz* « toujours » signifie ici « en tout cas » (voy. Dory, *Wallonismes*, v<sup>o</sup> *toujours*) ou plutôt « tout de même », et l'expression s'explique par une forte ellipse : *Maria! (= St<sup>e</sup> Vierge!) èst i todz possible!* « est-il tout de même possible ! » En style familier, le fr. *toujours* signifie aussi « en tout cas » ; comp. l'all. *immer*, *immerhin*. À Verviers j'ai entendu souvent *iy! todz, è-même!* avec le même sens.

47. *m' vèsse!* Variante euphémistique de *m' vé!* De même à Namur.

52. *tot ñjus* « tout en bas » a pris le sens de « complètement » : *il èst mwàrt tot ñjus, li lampe èst distindùwe* (éteinte) *tot ñjus*; on oublie si bien la signification première qu'on peut même employer l'expression, comme ici, avec le verbe « se relever ».

53. *yu* peut se mettre, après une voyelle, pour *oyu* « oui », qu'on trouve I. 18. Ne pas confondre avec *yu* « eu », 70.

68. *pont d' Diu moyin di...* Remarquez l'emploi et la place de *Diu* « Dieu », pour affirmer avec plus de force en prenant Dieu à témoin. De même, en cinacien, *i n'est nin Diu possibile!* (aussi en liégeois) ; *ñji n'a seul' Diu bèvu qu'one gote!*; *ñji n'a pus seul' Diu qu'on pwin a d'nè a mès-èfants!* « Je n'ai, (aussi vrai qu'il n'y a qu'un) seul Dieu, bu qu'une goutte (un petit verre) », etc. ; *ñji n'a jamès vèyu au monde di Diu on-ome ossi biisse!* Sur cette dernière expression, voy. *Tati* commenté, n. 188.

70. *i uke*, liég. *i houke* « il huche (appelle en criant) ».

78. *inte zèls deûs*, liég. *inte leû deûs*.

83. *aurbeû*. Voy. un essai d'étymologie, *Bull. Dict.*, 1912, p. 99.

88. *d'ñjox*, au lieu de *d'joz* (pour *dijos*, après syllabe féminine) ; de même *d'ñjeûve* 90, 121 ; *d'ñjèt* 124 (*dijèt* 129).

95. *cit'ci* « celui-ci », *cèt'ci* 98 « ceux-ci » ; *cit'la* « celui-là », *cèt'la* « ceux-là » ; féminin *cit'cile* « celle-ci », *cèt'cile* « celles-ci »; *cit'lale* 48 « celle là », *cèt'lale* « celles-là ».

104. *rire one goléye* « rire une goulée », c.-à-d. à gorge déployée. De même en nam. *rire one bouchiye* « à pleine bouche », et en gaumais : *quègavâyes qu'i riy!* « comme il rit aux éclats ! ».

105. *a-tot tûzant*. C'est le seul passage de notre texte où l'on trouve cette forme archaïque du géronfond; partout ailleurs nous relevons la forme française : *an bouchant* 11, *an intrant* 13 ; etc.

132. Formule ordinaire (à Ciney) pour terminer un conte.

Jean HAUST

## LIVRES ET REVUES

### TOPOONYMIE

M. L. ROGER continue ses études toponymiques dans les Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg. Le volume de 1911 (tome XLVI des *Annales*) contient de lui un article, p. 197-252, intitulé **Notes toponymiques et archéologiques pour servir à l'histoire de la frontière des langues dans le Luxembourg**; le volume de 1912, p. 297-331, un autre article intitulé **Essai d'un glossaire toponymique de Houffalize et des environs**. Comme ces deux travaux sont écrits « au nom de la science », nous ne pouvons nous dispenser d'en entretenir nos lecteurs. Et nous reparlons du premier, parce que M. Roger n'a pas été satisfait de notre précédent article (*Bull. Dict.*, VI, 119). Il faut donc préciser.

I. Dans la préface du premier, M. R. déclare qu'il se propose de combattre une idée de la *Frontière linguistique* de M. KURTH, l'hypothèse de la forêt séparatrice des peuples wallon et allemand. Le premier chapitre essaie de démontrer contre « plusieurs savants belges » que l'onomastique rurale est « l'œuvre de tous les siècles ». Je ne sais qui M. R. a voulu réfuter, parce qu'il ne cite ni les noms ni les passages des auteurs, mais il me paraît évident que les noms dits géographiques ont commencé par être d'humbles noms topographiques. S'agit-il de dater les uns et les autres, alors on a raison de dire que la plupart des noms actuels de bois, de champs, de prés ne remontent pas au haut moyen âge. Une commune importante comporte actuellement cinq cents lieux-dits, grâce au morcellement de la propriété et au besoin plus grand de distinguer les terres : y en avait-il vingt au XII<sup>e</sup> siècle ? Telle est la question débarrassée de ses équivoques.

Quant à établir un mur de démarcation entre l'« onomastique rurale » et l'onomastique géographique, personne n'y a songé.

Remontant ensuite la série des temps pour fixer avec plus de précision la situation de la frontière à chaque époque, M. R. interroge la toponymie rurale depuis le XI<sup>e</sup> siècle, puis à l'origine des doyennés anciens, puis du VI<sup>e</sup> siècle au VIII<sup>e</sup>. L'auteur reprend les listes des lieux-dits dont s'est servi M. Kurth ; il désire en contrôler l'exactitude, les compléter, critiquer l'attribution de tel nom au roman ou au german, modifier d'autant les conclusions générales, montrer que telle localité s'est romanisée cinquante ans plus tôt, que la limite doit être reportée deux ou trois kilomètres à droite ou à gauche ; en somme, il finit par confirmer les assertions de M. Kurth quant à la carte des langues aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Seulement, si je comprends bien l'idée de M. R., il veut que ces noms de lieux soient d'origine plus ancienne et il tend à reculer plus loin dans le passé la limite tracée. Pour apporter des précisions sur chacun des noms en conteste, il faudrait des documents historiques nombreux : des textes, des dates, des formes. Il ne suffit pas de dire qu'il y a des noms sur l'âge desquels un philologue ne se méprend pas. Un philologue ne se trompe pas de cinq cents ans, c'est clair, mais qui pourrait toujours dire à cinquante ans près l'âge d'une forme ancienne ?

Pour démontrer cette antiquité plus grande qu'il soupçonne, M. R. s'est avisé de rechercher si l'on n'a pas tenu compte des nationalités lors de l'érection des décanats ruraux dans le diocèse de Trèves. Par malheur, sa conclusion est négative : les statistiques prouvent que les limites décanales sont indépendantes des limites de langues, du moins dans le Luxembourg.

Sa démonstration pour les siècles antérieurs est basée sur l'examen des suffixes. Par exemple, *-acum* est antérieur à l'invasion franque ; *-ing* n'est pas le suffixe celtique *-ancum*, il est german, il est connu dès la période romaine (à preuve *Thulingi*), il est encore en vie au IX<sup>e</sup> siècle (à preuve *Lothringen*) : c'est

donc entre ces deux dates qu'il faut fixer la fondation des villages en *-ingen*, *-ing*, *-ang*, *-ich*, *-ik*, — *-ain*, *-inge*, *-ange*, etc. Il y aurait évidemment des observations de divers genres à faire sur les éléments de cette démonstration. Par exemple, que les noms de *-bach*, *-baix* ne soient pas déterminés par un nom de personne, cela ne prouve pas leur haute antiquité ; ce fait prouve que les rivières ne sont guère susceptibles d'être nommées d'un nom de propriétaire. Que la plupart des lieux dont les noms finissent en *-baix*, *-beke* soient de fondation germanique, c'est possible ; mais cette hypothèse ne prouve pas que *-baix* n'a pas été emprunté par des bouches wallonnes. *Roth* (essart) avec ses variantes apparaît à l'auteur purement germanique. Il croit que les Wallons ont emprunté ce terme et que *déroder* est d'origine germanique. C'est le contraire qui est vrai. De cet examen des suffixes M. R. conclut qu'on peut faire remonter la frontière linguistique actuelle jusqu'à la période mérovingienne. Mais on voudrait une démonstration plus suivie, plus nourrie de dates et ne déviant pas sans cesse vers des questions accessoires.

Le chapitre suivant traite le problème des îlots alloglottes en terre romane. L'auteur tire argument d'abord des mots d'origine germanique qui ont existé en pays roman et de ceux qui y existent encore. Il conclut que la partie germanique du vocabulaire de la basse latinité devait être jadis, à la période franque, relativement considérable. C'est vrai, et il suffit de parcourir un *Du Cange* pour en avoir la sensation. Mais quel rapport l'auteur voit-il entre la basse latinité et les îlots alloglottes ? Second argument tiré du « génitif en inversion » dans les noms de lieux, procédé qu'il déclare plus germanique que latin. À moins qu'il ne s'agisse seulement du génitif saxon en *s*, le procédé est pourtant aussi latin et même aussi gaulois que germanique. Est-il vrai qu'il n'y a point de noms de lieux ainsi formés au sud de la Loire ? Quoi qu'il en soit, de ce que les chefs francs ont reçu des terres dans diverses régions de la Gaule, et ont dû pendant un certain temps y parler avec leur domesticité et leurs compatriotes

du voisinage leurs idiomes nationaux, il n'y a pas lieu d'imaginer qu'ils étendent leur influence au long et au large sur la langue et la toponymie du pays au point de constituer de vrais îlots allo-glottes; ils subissent au contraire l'influence et la contagion du milieu ambiant. Mon objection porte ici sur l'extension et la durée de ces « îlots », qui se réduisent chacun à une seule *familia*. Pour mesurer cette extension et cette durée des éléments linguistiques hétérogènes, il faudrait plus que des listes de noms discutables. M. R. cite des lieux dits en *-lar*, *-ing*, *-bay*, *-han*, *-ain*, *-ine*, *-ène*, *-ster*: cela ne suffit pas. En effet, M. R. juge lui-même ailleurs que *-ster* n'est pas germanique, puisqu'il se fait fort, dans un article postérieur, de prouver que *-ster* vient du latin *stirps* et que j'ai grandement erré en le croyant issu du german *sted*. Il ne gagne rien pour *-han*; car, si, d'accord avec M. Bruneau, il le fait venir de *-heim*, j'avais admis pour ce suffixe l'influence germanique. Bref, personne ne conteste l'existence de Germains en terre romane : la démonstration doit porter sur la quantité et la durée de leur apport linguistique.

De là, M. R. en arrive aux origines même de la frontière linguistique. Il l'attribue 1<sup>o</sup> au repeuplement de nos solitudes après les désastres du III<sup>e</sup> siècle; 2<sup>o</sup> aux invasions en masse des Francs ripuaires et des alamans au V<sup>e</sup> siècle. D'après lui, la colonisation franque ne s'arrêta point devant l'*Ardennen silva*, comme le croit M. Kurth; la forêt présentait alors des éclaircies nombreuses... La vraie cause en est que les conquérants germaniques colonisèrent en masse; là où ils s'arrêtèrent, s'arrêta leur langue. Telle est l'argumentation de M. R. Si je ne me trompe, j'avais déjà montré, pour expliquer les *-ster*, que la Forêt n'était ni l'épouvantail ni la masse compacte dont parlaient certaines chartes intéressées. Mais je ne crois pas à un repeuplement subit sur les confins ni à une colonisation en masse. À mon sens, de ce côté, la colonisation, lente et sans extermination, a remonté le cours des rivières, rampé le long des voies anciennes, mais elle s'est arrêtée à la ligne de partage des eaux. Au delà, il n'y a plus

que des îlots, non pas de ces îlots éloignés qui proviennent de seigneurs conquérants, mais des îlots voisins de la côte qui sont des acquisitions normales. Jusqu'à plus ample informé, il nous semble qu'il est plus conforme au sens historique d'attribuer davantage au travail latent des siècles et moins à des cataclysmes et à des invasions plus capables de détruire que de créer.

II. Dans le second travail, M. R. s'attaque à la toponymie de Houffalize, sans cependant vouloir épuiser le sujet. Il ne procède pas par dépouillement systématique des cadastres et des archives; il ne fait point le relevé sur place des noms actuels; il néglige de dresser des cartes et des plans; il n'aime pas donner des indications sur la nature des lieux : son but est différent; il ne veut qu'expliquer certains noms qui lui semblent intéressants ou sur lesquels il a réuni des commentaires. C'est vraiment dommage qu'il se pardonne si facilement la faiblesse de désapprouver chez les autres tout ce qu'ils font si bien et tout ce qu'il n'est pas en mesure de faire. Il serait beaucoup plus adroit et plus digne de dire une bonne fois : « J'habite Hayange, où mes fonctions me retiennent. Je n'ai pas le loisir ni même le désir d'épuiser systématiquement la toponymie d'une commune. Je voudrais bien cependant ne pas être pour cela empêché d'étudier des noms de lieux et d'imaginer des théories... ». À votre aise, répondrait-on; nous prendrons ce que vous nous donnerez, du moment que vous n'érigez pas le désordre en système. Cette attitude rallierait autour des essais de M. Roger les sympathies qu'il a déjà gagnées pour sa persévérance.

Cette fois-ci donc, le thème est Houffalize et ses environs, avec des annexes dont nous parlerons à part.

Les éléments de ce glossaire se trouvent dans les *Communes luxembourgeoises de TANDEL*, t. IV, où il y a un copieux travail historique et topographique sur Houffalize. Malgré son amour de la disposition alphabétique, M. R. en détache cependant le nom de Houffalize : nous notons avec plaisir ce sacrifice fait aux amis d'une disposition plus conforme à la nature des choses. Et main-

tenant, puisque, au lieu de créer des articles documentaires, l'auteur a consacré la majeure partie de son travail à la discussion étymologique et à la critique, hasardons-nous sur ce terrain brûlant.

M. R. conteste le sens donné à la première partie du mot Houffalize. Il peut être sûr que jamais personne (sauf quelque touriste) n'a pris le nom usuel comme issu de la traduction latine *alta falisia*. Cependant, à nos yeux, cette forme latine conserve le mérite de nous révéler l'idée que se faisait du nom de cette ville tel chroniqueur latin ou tel notaire rédacteur d'acte, lesquels étaient beaucoup plus rapprochés que nous des origines. Le premier terme vient-il de *haut* ou de *hoch* ou d'un nom de personne ? Le rejet de *haut* au point de vue phonétique n'est pas bien justifié, parce que M. R. n'a pas vu que *haut* et *autre* font exception en wallon comme en français. On ne prononce nulle part en wallon ni *hâ(t)* ni *âte*, mais bien *hô(t)* et *ôte* avec *o* fermé, de sorte que le passage de *hô-* à *hou-* devient un phénomène beaucoup moins inquiétant. Les voisins germaniques disent d'ailleurs *Höflecht*. L'écart vocalique n'est-il pas plus grand dans *Oubourcy* ? La topographie, qu'il ne faut pas trop mépriser, justifie aussi l'explication par *haute falise*. Toutes les tentatives d'explication de *hou-* par des noms propres de personnes (v. p. 7) restent donc inutiles et gratuites.

Passons à la *cornucopia* des lieux dits. Sans nous astreindre à l'étudier article par article, voici quelques notes destinées à éclaircir divers problèmes ou à déblayer certains encombremens.

Les explications sur *o*, sur *amont* et *aval* ne sont pas très nécessaires aux toponymistes romans. — La dissertation intercalée à l'article *Bois* sur le mot ardennais *o* (en le), malgré un grand luxe d'exemples tirés de l'ancien français, n'arrive pas à l'explication exacte. Ce sont des exemples des patois wallons qu'il aurait fallu rassembler et comparer. Le travail a été fait et la démonstration aussi. Cet *o* ardennais n'est pas le français *ens*, latin *intus*, mais le français *enl*, latin *in illum*. Cet *o* ardennais est une variante du

liégeois *è*. Il a pour féminin *ol*, liégeois *èl*. Ce qui vient de *intus*, c'est le *ens-*, *ès-*, *os-*, *as-* wallon. — *bouyetê* ne signifie pas baratte ; ce doit être un dérivé de *bouyète*, *bouyote*, qui signifie bulle. — Article *champ* : Le *Dernier champ* est près de l'*Ermitage*. — M. R. n'a pas l'air de se douter que les *Chapelles* existent encore, que l'*Ermitage* est un lieu célèbre connu de tous les touristes. — Il ne me paraît pas démontré que *les longs chayons* signifie un pré accidenté, ni *Crainpré* le pré de Grato, ni *Galitte fosse* un Galis Defosse (?), ni *Gerdinfontaine* la fontaine de Gardo : c'est abuser étrangement des noms propres. — *O lès wénés* signifie aux rames (rame de foulons); il n'y a pas d'eau (*éwe*) dans ce mot. — J'ai essayé d'expliquer *Hambas* dans mon travail sur *Han*. — *Hierlot* pourrait être un ancien *heerloo*, ce qui serait germanique et réjouirait M. Roger. — *Pachy* (pour *pachis*) est bien le même que le gaumais *paquis* et il n'y a point là d'exception. — Dans *Horbonne* ou *Orbonne*, *bonne* signifie source, et il s'agit en effet d'une fontaine. — *Lilion* doit se décomposer en *l'ilion* et signifie petite île. — Qui donc a cru que les mots *amont* et *aval* sont du monopole des géographes ? Combien M. R. s'impose ainsi de réfutations inutiles !

Après Houffalize, M. R. effleure les environs en 73 articles. — *Achouffe* lui donne occasion de citer une demi-page de noms de peuples, de cours d'eau et de villes en *-ovia*, *-ubia*, *-ubium*, etc., comme *Mandubii*, *Danubius*. Érudition bien inutile : *Achouffe* vient tout naïvement de *Ac-hoff*, ferme du chêne; un nom germanique de plus pour la liste des îlots alloglottes ! — *Alhoumont* n'est pas un ancien *Arzoumont* ni un *Art-le-Houmont*; c'est le lieu dit *à la haute mont*, parce que de cette hauteur, comme d'ailleurs de la chapelle St-Roch, on découvre une étendue de pays admirable vers la vallée de l'Ourthe et vers la Baraque Fraiture. — *Bérisménil* est rapproché à la fois de *Bero*, *Baro*, *Beregise* et de *Berry*. Mais le *Berry* nous reporte à *Bituriges* ! M. R. termine son article au moment où il faudrait le commencer. C'est un jeu d'aligner quelques dizaines de noms propre

pour y chercher une solution : l'étude commence au moment précis où commence le travail de la critique. — Je crois que *Bonnerue*, *Villereux*, *Engreux* ont pour second terme *reū* = *röde* (essart). *Engreux*, sur lequel l'auteur entasse une montagne d'hypothèses, s'expliquerait ainsi naturellement par « essart étroit », ce qui est conforme à la topographie, puisque *Engreux* est au confluent des deux Ourthes. *Bonnerue* ne semble pas pouvoir signifier bonne voie : *rue* se dit en wallon du pays *rowe*; or le nom de l'endroit se prononce *Bonneru* ou *Bonnereu*. — *Fraiture* vient certainement de *fractura* et signifie tranchée. — Article *Ollomont* : l's de *Binsfeld* n'est pas celle du génitif, mais celle du radical *binse*, aha. *binuz*, jonc. — Article *Plain de Bonnerue* : le wallon *plain* ne signifie pas plaine, il désigne le sommet d'un plateau, même en plein bois. Pour qui connaît Bonnerue, le *plain* de cette commune est inoubliable. — *Pouhou* ne peut venir de *puteolus* ni se confondre avec *poûhon* (pusion-nem). *Poûhou* est le nom d'un oiseau de proie et le lieu dit de Mont-le-Ban doit être dénommé *as poûhous*. — Article *Prales*. « J'ai dit ailleurs, dit M. R., que le vrai radical est *pratella...* ». Comparez l'article de 1910 (*Pays gaumet*), p. 228 (36), vous verrez que M. R. est très en progrès. Il vagabondait parmi les suffixes *-etum*, *-etam*, *-atam*, *-aculam* pour expliquer la finale de *praille*. Il a maintenant accepté que *praille* vient de *pratella*. S'il reporte dans le passé plus d'une de ses conversions, c'est pure tournure de style. Mais il fera mieux d'admettre que la critique a du bon. — *Rouvroy* : il me paraît évident que la forme allemande *Ruwert* est un simple témoin de la forme romane ancienne *roveret*, de *roboretum*, et qu'il est inutile de greffer là-dessus un *Ruwerath* (essart) dont le premier terme n'aura plus de sens. — *Taverneux* m'avait toujours semblé être un *tabernetum*. Je suis étonné qu'on en fasse ici sans vraisemblance un *tabernaüs* celtique dérivé d'un hypothétique nom d'homme *Tabernos*. — *Vacheresse* : la note sur *-eresse* est obscure. M. R. devrait mettre plus de précision dans ses citations. On ne dis-

tingue pas toujours très bien dans son texte ce qui est de lui et ce qui est imputable à autrui. Sous ce rapport l'article *Vacheresse* est un imbroglio. « J'ai parlé, dit-il, du suffixe *-eresse* » comme objet d'étude dans mes *Recherches [sur la toponymie du pays gaumet]*. Quelques mois après la rédaction des lignes » que je lui ai consacrées, paraissaient précisément les *Nouveaux Essais de Philologie française* de M. A. Thomas, avec un » article documenté sur ce suffixe. C'est une désinence, nous dit » ce dernier, formée à l'origine par l'addition de *icius* aux mots » en *aris*, *arius*, mais qui, dans la suite, a été ajoutée en bloc à » une certaine quantité de thèmes. Il y a en réalité deux suffixes » dans cette terminaison. 1<sup>o</sup> *rissa eresse...*; *arica* et *erèce...* ». Que ressort-il de cet article ? Que M. Roger avait parlé du suffixe *-eresse* dans ses *Recherches* de 1910; que, précisément quelques mois après, l'ouvrage de M. Thomas avait un article documenté sur ce suffixe. Pour le lecteur non averti, cela pourrait signifier que M. Thomas a copié M. Roger. Suit une citation de M. Thomas pour définir cette désinence. Quand la phrase suivante reprend : « il y a *en réalité deux* suffixes dans cette terminaison... », il n'y aura personne qui ne comprenne que M. Roger corrige M. Thomas et découvre deux suffixes que M. Thomas avait confondus. Heureusement M. Roger prouve par les libellés du 1<sup>o</sup> et du 2<sup>o</sup>, que nous avons élagués, qu'il n'a pas compris la théorie de M. Thomas. — *Vissoule* : je n'ai jamais entendu en wallon *visroule*, bien que l'on ait prononcé devant moi quelques dizaines de fois le nom de ce village dans le village même. Je crois donc que *vissoûl* est un diminutif de *vesa* ou *visa*, dont *vesera* est une autre forme augmentée du suffixe hydronymique *-era*. Toute la seconde partie de l'article est à supprimer. Quant à la note ajoutée à cet article, qui me vise directement, je répondrai à M. R. que je n'ai jamais nié l'existence de finales *-rel*, *-reau*, *-ron*, *-roule*, etc. J'ai dit simplement que certains mots actuellement terminés en *-rel*, *-reau*, *-ré...* venaient, par méprise de suffixe, de primitifs en *-erez*. C'est une tout autre

affaire. M. R. peut donc « persister à croire », nous persisterons ensemble, et, cette fois, avec un touchant accord.

À la fin du travail est un *appendice bibliographique critique*, qu'on s'étonnera de trouver dans une toponymie de Houffalize. Nous n'avons ni le désir ni la possibilité d'examiner dans ce compte rendu toutes les critiques de M. Roger. J'en ai ma bonne part, tempérée de quelques éloges. Hélas ! notre auteur ne se doute pas que, si je devais me critiquer moi-même, j'aurais bien des fautes à relever. Ce sont les progrès généraux de la science et les progrès personnels qui font constater ces erreurs, et on les corrige à l'occasion dans des travaux subséquents. C'est moi-même, ne vous déplaise, qui veut faire venir *solo de soloil* = *soliculum*. J'ai eu aussi le malheur de démontrer que *-ster* vient de *-sted*; mais je suis assez peu entiché des opinions que j'ai pu « commettre » pour attendre avec impatience l'étude où M. Roger démontrera que *-ster* est le *stirps* de Du Cange. À la fin, p. 36, M. R. me reproche d'avoir interprété autrement que lui, *sans prouver*, telle phrase de M. Kurth dont je prenais la défense, de lui avoir opposé *sans prouver* telle étymologie de M. Kurth, etc. J'ai simplement donné ou plutôt offert à M. R., dans un compte rendu forcément restreint, quelques rapides indications. Je n'ai pas de goût pour les polémiques provinciales qui remplissaient autrefois les revues d'archéologie et d'histoire. Aussi je me garde bien de prendre feu à propos des passages où M. R. me critique et où je crois qu'il se trompe. Je le remercie au contraire de toutes les critiques, justes ou erronées, qu'il a faites avec de louables intentions sur mes humbles essais. Du moment qu'on sait son métier, pourvu qu'on mette autant de candeur à reconnaître ou à corriger ses péchés qu'on met de soin et d'ordre à démontrer ses propositions et à clarifier ses analyses, on peut se dire qu'on fait besogne utile et qu'on est un chaînon de la chaîne...

Jules FELLER

\* \*

**L'archidiaconé d'Ardenne dans l'ancien diocèse de Liège** (Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège, t. XX, p. 21 à 662). — Si nous signalons ici cet ouvrage d'histoire (<sup>1</sup>), c'est que son auteur, M. l'abbé GUILLEAUME, vicaire à St<sup>e</sup>. Foy, a eu l'heureuse idée de grouper, en tête de l'histoire de chacune des 130 paroisses qui formaient l'ancien archidiaconé d'Ardenne, les formes variées du nom qu'il a rencontrées au cours de ses recherches. Il a rendu ainsi un grand service à la géographie historique des pays de Stavelot et de Bastogne. L'étendue de ce service serait plus que doublée, s'il avait signalé de même les dénominations anciennes des nombreuses filiales issues de ces paroisses primitives.

Certaines identifications étonnent à première vue : Flamierge et Felavinez, par ex., Fontenaille et Farcellouez, Gouvy et Gombis, Sainlez et Stul lez-Hostez. Mais comme ces formes curieuses portent toutes la date de 1497, elles doivent avoir été extraites d'un seul et même document qui les a massacrées à plaisir, et partant n'ont aucune valeur probante. Nous ne savons s'il faut en dire autant de Redendorp (1497) et Rickendorp (1558) pour Rachamps; ces termes se rapportent peut-être à la dénomination allemande de cette localité, sise non loin de la frontière grand-ducale, mais rien ne nous en avertit dans l'ouvrage. Une erreur certaine est l'identification de Haldevelt, Hortevelt, Har-tevelt avec Harspelt, village du pays de Prum (p. 249). Ces noms désignent manifestement Halenfeld, au même pays, qu'il s'agisse de Halenfeld au nord-est de Bleialf ou de Heckhalenfeld au sud-ouest de Bleialf, à mi-chemin entre cette localité et Harspelt. Précisément, dans l'étude consacrée à Bleialf, M. Guilleaume mentionne en note (p. 108) un endroit appelé anciennement Maldevelt, dans lequel il hésite avec raison à voir une forme ancienne de Manderfeld, au cercle de Malmedy. Les détails qui

(<sup>1</sup>) Nous l'avons apprécié comme tel dans *La Semaine de Malmedy*, numéro 41 (11 octobre 1913).

accompagnent cette mention, rapprochés de ceux qui concernent *Haldevelt* (p. 251), nous autorisent à dire que Maldevelt est une graphie fautive pour Haldevelt<sup>(1)</sup>.

L'ouvrage de M. l'abbé Guillaume intéresse la philologie à d'autres points de vue. Il contient d'abord de longues listes d'anciens prêtres, parmi lesquelles on peut glaner quantité de noms de famille aujourd'hui éteints ou transformés. Il renferme ensuite un bon nombre de lieux dits, dont les toponymistes pourront tirer profit. L'auteur a relevé avec un soin spécial les dénominations *Saceux*, *Sacô*, *Saçouet*, avec l'intention visible d'y voir des termes révélateurs de la présence d'un cimetière gallo-romain. Cependant, le terme *Sâceû*, extrêmement fréquent en toponymie, désigne simplement une saussaie ou plantation de saules (du latin *salicetum*); *Sâçô*, qu'on dit exister à Gouvy concurremment avec *Sâceû* (p. 238), est une déformation du cadastre ou de la population à moitié allemande de cette localité ; quant au terme *Sâçouet* (anc.-franç. *Sacoi?*), relevé à Remagne (p. 423), il faudrait en connaître la prononciation et la généalogie.

Signalons, en finissant, l'identification fautive d'un endroit appelé *Nohas* dans un document du x<sup>e</sup> siècle (p. 112) et placé dans le comté de Tolbiac. M. Guillaume traduit ce mot par *Nothen* (= *Noethen*, doyenné de Steinfeld), alors qu'il faut y voir *Nohn* au sud d'Adenau.

Abbé Joseph BASTIN

\* \* \*

Fré ANTÔNE, do *Club wallon*. **La phonétique des propositions dans le dialecte wallon de Malmedy.** — Sous ce titre et sous ce pseudonyme, notre savant confrère, M. l'abbé Nicolas Pietkin, curé de Sourbrodt (Prusse rhénane), a publié en feuilleton dans la *Semaine*, de Malmedy (nos des 13, 20,

(1) Il existe un troisième Halenfeld, dans la commune d'Amblève, cercle de Malmedy, localité située en dehors de l'ancien archidiaconé d'Ardenne. Le nom que lui donnent les Wallons est *Haldevelt*.

27 avril, 4, 11, 25 mai, 1, 8, 15, 19 juin, 6, 13, 20, 27 juillet et 3 août 1912), une étude très attachante sur la dissertation de M. le Dr Karl Fester, dont ce *Bulletin* a rendu compte en 1911, p. 109. L'auteur de la *Satzphonetik im Wallonischen Dialekt Malmedys* a dû être satisfait de voir son excellent travail provoquer une critique nouvelle, aussi érudite que bienveillante.

M. Pietkin relève, dans la thèse de M. Fester, quelques inexactitudes de graphie, d'interprétation ou de traduction, dues à des informations défectueuses. Cette première partie est précédée de réflexions générales sur les difficultés de la tâche assumée par un enquêteur étranger. Bien qu'elles ne soient pas entièrement neuves, ces considérations ont assez de poids pour mériter d'être résumées ici : 1<sup>o</sup> Les patois eux-mêmes ont leur bon et leur mauvais langage, c'est-à-dire une forme pure et une forme frelatée. Il faut s'adresser aux familles de vieille roche, où l'on parle d'habitude patois, et surtout à ceux de leurs membres adultes qui se sont le moins exposés à des influences étrangères. — 2<sup>o</sup> Même ces sources limpides peuvent se troubler à de certains moments. Le peuple parle « automatiquement » ; il peut se tromper quand on l'amène à réfléchir sur un terme : outre la gêne de se voir observé, il peut céder aux suggestions de l'interrogateur. Le meilleur moyen d'observation est d'écouter sans se faire remarquer. — 3<sup>o</sup> Dans la recherche des traits typiques du langage vivant, les textes ne peuvent être que d'une utilité secondaire ; ils sont généralement sujets à caution et doivent être contrôlés sur l'usage oral.

M. P. discute ensuite deux des conclusions du Dr Fester.

Ce dernier soutient que, deux consonnes identiques ou semblables entrant en contact, il se produit l'absorption de la première par la seconde ou la fusion des deux phonèmes. Ainsi présentée, la règle est trop générale. M. P. se rencontre ici avec les critiques faites par M. l'abbé Bastin (1911, p. 113) : en réalité, on prononce *al longue, loume-mu*, et non *a-longue, lou-mu* ; etc.

M. P. prouve enfin que M. Fester exagère le phénomène de

la dénasalisation en malmédien; le problème est beaucoup plus complexe qu'il ne paraît dans sa dissertation.

Nous souhaitons vivement que M. P. réédite ses précieuses remarques sous une forme plus accessible que des feuillets de journal, où il ne peut avoir les lecteurs qu'il mérite.

J. H.

\* \* \*

**Textes patois recueillis en Lorraine** par L. ZÉLIQZON et G. THIRIOT (Metz, 1912). — Ce bel in-8° de 478 pages est publié sous les auspices de la Société lorraine d'histoire et d'archéologie; il contient le résultat de longues recherches et vient à son heure, car là-bas, comme ailleurs, les mœurs patriarcales disparaissent et le patois s'altère. Les veillées d'hiver (*crègnes*), où plusieurs familles s'assemblaient pour filer au coin de l'âtre et où les vieilles racontaient des *fiauvres* terribles, ces réunions ouvrières, qui étaient en quelque sorte le conservatoire de la tradition, n'existent plus qu'à l'état de souvenir. Il faut donc savoir gré aux auteurs d'avoir sauvé de l'oubli et mis entre les mains des dialectologues et des folkloristes cette intéressante collection de documents oraux.

Notre groupe doit encore un remerciement spécial à MM. Zéliqzon et Thiriot. J'ai lu avec plaisir, dans leur Introduction, ces lignes qu'on me permettra de citer : « Nous avons adopté, sauf quelques modifications peu importantes, l'orthographe employée par la Société liégeoise de Littérature wallonne... Cette orthographe s'efforce de combiner, dans de sages proportions, les principes opposés du phonétisme et de l'étymologie ou de l'analogie française et, tout en notant les sons parlés, elle tient compte, dans la mesure du possible, de l'origine des mots, de la grammaire et de l'histoire de la langue ». C'est là, pour M. Feller et pour notre Société, un succès flatteur qu'il nous est agréable d'acter : venant de l'étranger, ce témoignage et cette précieuse

adhésion nous consolent de certaines résistances que notre système orthographique rencontre encore en Wallonie (¹).

Le recueil se divise en cinq sections :

I. *Contes et récits* (pp. 1-160), en tout une quarantaine, la plupart assez étendus et connus dans d'autres régions : *l'espègle et le diable*, *la morte*, *la belle et la bête*, *le roi et la rose*, *les trois souhaits*, etc. Le *Bulletin de Folklore et Wallonia* en ont publié les versions curieuses qui ont cours chez nous. À noter, p. 67, sous le titre *Jean de Beuvange*, le conte dont on a pu lire ci-dessus (p. 105, *fauve di Brūtia*) une variante cinacienne beaucoup plus développée que le récit lorrain.

II. *Folklore* (pp. 160-240). On y détaille — toujours en patois du cru — les amusements du carnaval, la coutume du *kenlo* (celui qui porte la *keule*, espèce de massue), une noce, la fête du village, la veillée dans le *pale* (poêle, grande chambre), la récolte et le travail du chanvre, la *bwâye* ou lessive, enfin la description minutieuse (pp. 203-239) du « flottage » dans le village de Niederhof (arr. de Sarrebourg), dont les habitants, bûcherons en hiver, se font, en été, « flotteurs » ou conducteurs de trains de bois sur la rivière : cette industrie a disparu en 1907, depuis qu'on possède de bonnes routes dans la montagne. — La matière olklorique est évidemment loin d'être épuisée ; du moins il est peu vraisemblable que certaines coutumes gaumaises, telles que

(¹) L'orthographe des textes de MM. Z. et Th. est très soignée. Je signalerai seulement quelques inadvertances. Les éditeurs écrivent *dihent* par analogie avec le fr. « disent ». C'est bien ; mais *vonnent* (vont), *wènent* (voient), *otènent* (étaient), etc., sont des graphies peu scientifiques pour *vonn'*, *wèn'*, *otèn'*. — Nous écririons *minme* (même), *inmeût* (aimait), *anmwéneu* (emmener), etc., avec *nim* et non *num* ; *rèkyemeu* (réclamer), p. 34, et non *rècyemeu* ; *dé topes* 73, et non *dés topes*; *tacs* 196, comme *tac* 197 ; *wèyans* (voyons) 92, et non *wèyant*. — La lettre finale est fautive dans *nisont* (personne, anc. fr. *neşun*) 230 ; *jwès* (joie) 264. — P. 132, l. 3, lire *taquâye* au lieu de *toquâye*.

le fouettage au lendemain de Noël, le pesage des filles au mois de mai<sup>(1)</sup>, n'aient point d'analogue en Lorraine.

III. *Chansons, rondeaux, épîtres et évangiles* (pp. 241-352) ; une cinquantaine de pièces, la plupart avec la musique notée. L'une d'elles *La revanche de l'amoureux ou le réveil du marié*, p. 308, est une variante de la chanson gaumaise *La maîtresse de Dampicourt*, dont notre Bulletin publierai prochainement une édition nouvelle.

IV. Des *trimâzos* ou chants de mai, précédés d'une introduction où l'on décrit en détail cette coutume charmante, qui dégénérerait souvent en satire et en licence. Les folkloristes seront heureux de disposer d'une collection assez complète de ces chants (44 n<sup>o</sup>s). Une note, p. 358, dit que les *trimâzos* sont particuliers au pays messin. Pourtant, cette vieille coutume existait aussi chez nos Gaumais : on trouve dans le *Lexique* de M. Liégeois, v<sup>o</sup> *mariâye*, un article étendu, avec deux textes français donnant des variantes qui manquent à la collection de MM. Z. et Th. (2). L'origine du mot *trimâzo* est obscure. Nos auteurs y voient un dérivé de *trimâ* qui, en vosgien, signifie « les premières pousses, la première feuille ». Il me paraît tout aussi naturel de chercher du côté de *mâ* « mai », d'autant plus que le gaumais appelle *mâzé* le « mai ou rameau de verdure dont on garnit les rues à l'occasion d'une procession ».

V. *Dây'mants et petits textes* (pp. 433-471). Les *dây'mants* (dérivé du v. *dâyer*, anc. fr. *dallier*, converser, jaser) sont des phrases rimées. C'est un des amusements de la veillée lorraine. Commencées par les garçons qui sont au dehors, ces phrases

(1) Voy. Éd. LIÉGEOIS, *Lexique gaumet* (aux mots *foitaège* et *pusèy*), in *Bull. Soc. litt. wall.*, t. 37.

(2) *Ibid.*, t. 37, p. 347. L'article de M. Liégeois a sa source, je crois, dans une brochurette assez rare imprimée à Florenville, chez Ernest Sauté, en 1889 : *Danses de la mariée au pays gaumet*, par C<sup>t</sup> M. [= Clément MAUS].

doivent être achevées avec la plus grande rapidité possible par les filles qui répondent de l'intérieur. — Enfin les petits textes comprennent des berceuses, des devinettes ou jeux de mots, etc.

Tel est, en résumé, le contenu de l'ouvrage. Une traduction littérale accompagne le texte; des notes explicatives aident ça et là le lecteur peu familiarisé avec le patois. Tout cela est parfait. Je n'ai qu'un regret à exprimer : à défaut d'un glossaire, il faudrait tout au moins un index des mots expliqués ou définis. En effet, la place des notes est souvent arbitraire : ainsi *âque*, *houyer*, *r'wâtier* (p. 5) sont expliqués seulement pp. 8, 38; *bote au diâle* (p. 16), note p. 40; *choc* (p. 42), note p. 48; *couche-teu* (pp. 26, 81), note p. 85; etc. Des notes se répètent : *rawon* p. 29, 91; *banwâd* 83, 105; *dangô* 312, 467; *qwârier* p. 15, devrait renvoyer p. 91; la note p. 178 sur *émé m' cheu* « aimer mieux cher, préférer » devrait signaler *j'ém' cheu* p. 404, l. 4. — Certains termes demandent explication : *pwinçe* 126, *crowâye* 435, *hausse* 86; l'effigie du *Graouly* 390; *tre* 29 est traduit par « champ », *tre de pwos* 30, par « plan (?) de pois ». — La traduction du texte et la rédaction des notes méritent des éloges. Je n'ai relevé que de rares lapsus : *pandôwe* 30, « perdue », lire « pendue »; « tiens bien » 31, lire « tiens bon » comme p. 30; *sômié* 235, c'est le fr. « sommier », wall. *soûmi* (poutre); p. 445, dern. l., lire « ils vous couperaient »; *boron* (?) « hangar » 374, on conjecture *bonon* avec renvoi à *banon* p. 380, où ce mot n'est pas expliqué; il fallait renvoyer à la p. 371, où *banon* est traduit par « grenier »; — *r'wâtier* 8 « regarder » est rattaché au vha. *warten* « faire attention, veiller sur »; mais il a la même origine que le fr. *guetter*, wall. *wéti* (vha. *wahte*); *warten*, *wardôn* a donné garder, lorr. *wèdeu* p. 39, wall. *wârder*; — *las' me foute* 295 n'est pas compris; il faut lire *l'ase* (= l'asne, l'âne)..., expression tirée d'un conte grivois (Grécourt, Piron) et devenue une imprécation bouffonne, synonyme de « le diable m'emporte ! ».

On le voit, il eût fallu peu de chose pour contenter, autant que les folkloristes, les philologues les plus tatillons. Au reste, ces

menues critiques n'enlèvent rien à la valeur très réelle de cet important recueil. Les auteurs y verront la preuve de l'estime que je fais de leur ouvrage, — qui, malheureusement, n'a pas encore son pareil en Wallonie.

J. H.

\* \*

Pendant l'année 1913, la « Société de Littérature wallonne » a distribué à ses membres et abonnés les publications suivantes :

1. ce **Bulletin du Dictionnaire**, 8<sup>e</sup> année ;
2. l'**Annuaire**, n° 26, vol. in-12 de 270 pages, contenant, outre les documents administratifs et de nombreuses pièces de vers, une notice étendue de Jules FELLER sur le regretté *Eugène Monseur* (avec portrait) et la dernière pièce de Henri SIMON, *Janète*, comédie en deux actes : cette étude de fine psychologie est, à notre avis, le chef-d'œuvre de l'éminent et trop modeste dramaturge liégeois ;
3. le **Bulletin**, t. 55, 1<sup>re</sup> partie (Littérature) ; in-8<sup>o</sup> de 264 pages, comprenant les rapports sur les concours de 1910 ainsi que les pièces couronnées. — La 2<sup>e</sup> partie (Philologie) est sous presse.      J. H.

\* \*

Le gentil conte de M. l'abbé DETHIER, *Po nos p'tits ouhés*, un des joyaux de nos « Archives dialectales » (voy. ce Bull., 1908, pp. 8-18), vient d'avoir les honneurs de la traduction allemande dans l'*Echo der Gegenwart* d'Aix-la-Chapelle, n° du 22 janvier 1914. M. Alph. LERHO, qui représente avec autorité la littérature et le folklore wallons dans la grande feuille aixoise, a su conserver la vivacité, la naïveté et la joliesse de l'original. Sa traduction est intitulée *Der Vöglein Rache*.

J. B.

\* \*

*Armonac wallon do l'« Saméne »*, 1914 (in-12 de 132 pp. ; Malmedy, v<sup>e</sup> Scius). Ce petit volume, le 33<sup>e</sup> de la série, est digne de ses aînés. On y trouve des proses et des vers wallons, des *racontrouûles* et autres *gabur-lotes*. À signaler quelques jolies pièces signées fré Mathi (= Henri BRAGARD) : *Lu coq a tchanté*, *Lu tchësse sol Fagne*, *Rèvans*, etc. ; et surtout la *Notice historique sur la paroisse de Sourbrodt et sur le rectorat de*

*Faymonville* (pp. 78-132), par M. l'abbé Joseph BASTIN. Au point de vue toponymique, citons l'étymologie de *Sourbrodt*, où l'auteur voit une corruption de l'all. *zum Broich* « au marécage » (p. 84) ; du l. d. *Wèdléfa*, anciennement *Vendelinfa* « hétraie de (saint) Wendelin » (p. 89) ; et du l. d. *Han dol fagne*, anciennement *hadinlfagne*, *Hadelinfagne* « fagne de (saint) Hadelin » (p. 106). Plusieurs pages de cette notice intéressent l'histoire de la germanisation en Wallonie prussienne. J. H.

---

## COMMUNICATIONS REÇUES

### (11<sup>e</sup> LISTE)

Le *Bulletin* accuse périodiquement réception des communications de quelque importance que veulent bien nous faire nos correspondants ou des personnes qui, sans prétendre à ce titre, ont l'obligeance d'augmenter la somme de nos matériaux. — Comme les précédentes, la liste suivante ne tient compte que des *communications manuscrites faites en dehors des réponses aux « Cahiers-questionnaires du Dictionnaire »*. — Le secrétaire accuse immédiatement réception de tout envoi qui lui parvient.

- ANGENOT, Henri. — Mots de Verviers (15 fiches).
- COLLARD, Victor. — Le vannier (*têhetu di strins*) à Érezée : notice et glossaire (112 fiches). — Mots d'Érezée (50 fiches).
- COLSON, Lucien. — Mots de Vottem, Herstal (23 fiches).
- COURTOIS, L. J., abbé. — *Li grègne*, notice sur la grange, à Perwez.
- DANHAIVE, Fernand. — Mots de Namur (460 fiches).
- DELOGNE, Dr. — Mots de l'Ardenne méridionale : Oisy, Alle-sur-Semois, etc. (250 fiches).
- DRUMAUX, Arthur. — Mots de Botassart (400 fiches).
- FRENAY, Henri. — Mots et proverbes de Roclengen-sur-Geer (270 fiches).
- GAVACHE, Jules. — Toponymie d'Ambresin : glossaire et carte (en collaboration avec M. Jean Lejeune, de Jupille). — Le scieur de long à Wasseiges-Ambresin, notice.
- HENS, Joseph. — Vocab. de Vielsalm : AL-, AM-, AN- (100 fiches).
- HUBAUT, Émile. — Vocabulaire de Houdeng : C-Z (1410 fiches).
- LEJEUNE, Jean. — Mots d'ancien wallon extraits des archives (110

fiches). — Toponymie d'Ambresin (en collab. avec M. Jules Gavache). — Dépouillement toponymique des archives de la Cour de Seraing (783 fiches). — Mots de Jupille (25 fiches). — Carte toponymique et dépouillement des archives d'Évegnée et de Tignée.

LIÉGEOIS, Édouard. — Mots de Tintigny (25 fiches).

LIÉNARD, H. — Notes sur la toponymie de Thuin.

LOISEAU, Louis. — Mots de Namur et de Vezin (120 fiches). — *Spots* namurois (874 fiches). — Termes des échassiers namurois (10 fiches).

MARÉCHAL, Alphonse. — Notes sur l'étymologie de *sovèrdia*, *vicarèye*, *mâcule*, *qwérère*, *qwâre*, *saqwé*. — Mots de Namur (20 fiches).

MARÉCHAL, M<sup>me</sup> G. — Mots de Munro-lez-Florenville (80 fiches).

MARTIN, Joseph. — Vocabulaire des noms de plantes à Visé.

MEUNIER, Zénon. — Proverbes de St<sup>e</sup>-Marie-Geest.

NOLLET, Jules. — Vocab. de Bouvignes-Dinant : M- à R- (825 fiches).

PIETTE, L.-J. — Mots de Denée (150 fiches).

PIRON, Henri. — Le moulin à eau, à Masta-Stavelot.

PIRSON, Nicolas. — Mots de Seraing (175 fiches).

RENARD, Edgar. — Mots de Fontin-Esneux (25 fiches).

RENARD, Jules. — Mots de Wiers (60 fiches).

SCHAUWERS, Arthur. — Vocabulaire de Pécrot-Chaussée : A-, B- (115 fiches).

SIMON, Henri. — Mots de Sprimont et de Chevron (20 fiches).

SIMON, Léon. — Vocabulaire de Ciney (500 fiches).

STAS, Henri. — Mots de Blegny-Trembleur (310 fiches). — Vocabulaire de l'armurier (168 fiches).

VAN HASSEL, Valentin. — Mots de Pâturages (40 fiches).

VAN MARCKE, Étienne. — Mots et proverbes de Luingne-lez-Mouscron (250 fiches).

À ces communications diverses, qui sont parvenues directement à la Commission du Dictionnaire, il importe d'ajouter les mémoires suivants que la Société de Littérature wallonne a reçus à ses concours de 1911-1912 et qu'elle a couronnés en 1912-1913 :

DARDENNE, C. — Coutumes chimaciennes.

DONY, Émile. — Vocabulaire du faudeur.

DONY, Émile, et BAYOT, Alphonse. — Toponymie de Chimay.

FOULON, Léon, et NOËL, Arthur. — Toponymie de Landelies.

LOISEAU, Louis. — Glossaire de Stave.

— Vocabulaire du coutelier namurois.

RENARD, Jules. — Toponymie de Wiers.

VAN MARCKE, Étienne. — Glossaire de Luingne-lez-Mouscron.

\* \*

Nous prions nos correspondants de nous envoyer des descriptions en patois des divers aspects de la vie wallonne : mœurs, croyances, métiers, travaux de la ferme, jeux, chants, proverbes, etc. Les textes que nous avons publiés jusqu'ici dans nos *Archives dialectales* peuvent servir de modèles et suggérer d'autres communications du même genre.

Qu'ils veuillent bien aussi récolter les termes curieux qu'ils connaissent ou entendent autour d'eux et nous envoyer ces listes pour enrichir nos collections. Spécialement nous les prions de nous adresser en temps utile la liste des mots sur lesquels doivent porter les questionnaires futurs (AI-, AK-, AL-, etc.)

Il va de soi que, si l'un de nos correspondants désire qu'une enquête soit faite sur un terme, un usage, etc., il est *grandement invité* à nous faire part de son désir. Nous le renseignerons sur la chose qui l'intrigue ou nous établirons une consultation générale par l'intermédiaire de ce *Bulletin*.

Enfin, ils nous rendront un grand service en faisant connaître l'œuvre du *Dictionnaire wallon* dans le cercle de leurs amis et surtout en recrutant de nouveaux collaborateurs dans les régions écartées qui n'auraient pas encore de représentants.

Les moindres communications sont reçues avec empressement et reconnaissance.

---

**Nous prions instamment nos correspondants de renvoyer sans retard les questionnaires qu'ils détiendraient encore.**

---

## INDEX LEXICOLOGIQUE

Liste des mots expliqués et des principaux mots explicatifs cités dans les tomes VII et VIII, notamment dans les *Notes d'étymologie et de sémantique*.

Pour compléter cette liste, on est prié de se reporter au *Vocabulaire du Sabotier* (VII, pp. 32-43), au *Vocabulaire-questionnaire AB- AH-* (VIII, pp. 23-42) et à la liste des mots en -âhe, -âye (VIII, pp. 66-70).

### Latin

- |                             |                      |
|-----------------------------|----------------------|
| * capsalem VIII 60.         | * re-adaucta VII 58. |
| caput, capitellum VIII 103. | retorta VII 56.      |
| cymatum VII 93, VIII 79.    | robiginem VIII 56.   |
| eram, ero VII 69.           | * rubeola VIII 58.   |
| fraudare VII 51.            | sic VII 96.          |
| mansum VIII 79.             | vagina VII 54.       |

### Germanique

- |                               |                            |
|-------------------------------|----------------------------|
| bogen, pokō VII 101.          | morsch VII 79, 90.         |
| garaus VII 119.               | pakhuis VII 118.           |
| gevel, giebel VII 94.         | schuh VII 101.             |
| *harba VII 100.               | suocha VII 101.            |
| harmeskara, hascaria VIII 99. | theihan, gedeihen VIII 95. |

### Français

#### *Ancien français et dialectes de la France*

- |                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| -aise, -aison, -ise VIII 65. | frouer VII 50             |
| aoite VII 58.                | ligneul VIII 101.         |
| cessaul, chechal VIII 61.    | macerel, makeriel VII 78. |
| chégros VIII 103.            | morgue, morve VII 92.     |
| crincier VII 120.            | reorte, rouettes VII 57.  |
| délissent (?) VIII 57, n.    | ruinins VIII 57.          |
| fisique, -er VIII 97.        | ruyn, ruym VIII 56.       |

Wallon et autres dialectes romans de Belgique

achèrnôle, -neûs VIII 101.	foûrèhon VIII 80.
adjâhe VIII 76.	fram'bâhe VIII 75.
adouyi VIII 116.	frawe, frawtigner VII 50.
ahachière VIII 98.	frouûtelor VII 50.
-âhe, -ehon, -âve, -âye VIII 65.	hach'rôle VIII 98.
arèni, arign'té VIII 56.	hâhe VIII 75.
arnaise VIII 75.	hahîre, hachîre VIII 99.
a su, a té së VII 96, 97, VIII 141.	hârber, haurbè, haube VII 99.
-auje VIII 72.	hêm'ler VII 48.
-aule, -ôle VIII 100.	hohier, scohier, xhohier VII 101.
aurbè, -eû VII 99.	kékioûle VIII 58.
awête VII 56.	lâwète (?) VII 56.
bacûs' VII 118.	lign'roû VIII 54.
bèp'hot, bérbijot, borbohot VIII 55.	loéte, lohété, loiéte VII 57.
bout-d'-fi VIII 102.	machuria, macriau, etc. VII 78.
brâhe VIII 76.	maherer, fr. mâchurer, VII 85.
bul'tia VIII 115.	matcherê VII 78.
carasse, caratche VII 119.	mêch VIII 79.
cassibaye VII 48.	mûs' VIII 89.
caur, quaurt VIII 116.	mwèh'nê, mwèrgunê VII 77.
cimå, -auje VII 93.	ombrer, -ant VII 95, 96.
crâci VII 120.	panâhe VIII 75.
cûsse VIII 88.	pareûse VIII 59, 62.
damanè VIII 46.	pariou, payou VIII 62.
dègayinèy, dèwayinèy VII 55.	pign'ter VII 49.
deure leune VIII 98.	pîre-al-cwède VII 49.
dirèni, dizarèni VIII 57.	pî-stâ VIII 89.
Diu VIII 117.	plène, plône VII 117.
djêt'fi, guèt'fi, kêt'fi, etc. VIII 102.	potchî VII 101.
djivâ VII 93.	poûhou VIII 125.
djus (tot —), VIII 117.	rawète, rowète VII 56.
drâhe VIII 76.	rèni, -in, roni, rune, -in VIII 55.
èrèni, èrigni, etc. VIII 56.	reûz'ler VII 48.
fi, fi-gros VIII 102.	rêvioûle, rovioûle, etc. VIII, 57, 58.
fiskineû, fiksineû VII 97.	royète VII 57.

scoryi VIII 116.	tchalmê VII 59.
selanbran, s'lonbran VII 94.	tchè VIII 104.
si (lat. sic) VII 96, VIII 141.	tchè-d'-fi, etc. VIII 101.
sohe VII 101.	tchèssâ-pareûse VIII 59.
soverdia, sovronde VIII 52.	tchètê, -ia, etc. VIII 101.
spêpî VII 119.	todi VIII 117.
stat-bin, stat-mûs', ster VIII 89.	tot djus VIII 117.
stêhance, -ant, stessant VIII 89.	vûsse VIII 88.
stramé VIII 63.	wandion VIII 54.
swîme, -er VII 53.	waymer, wêmer VII 53.
tahant VIII 93.	wéroûles VIII 58.
tchabotrou VII 54.	wîmat VII 53.
tchacant, tchocant VII 96, n.	

### CORRECTIONS ET ADDITIONS

VII, 54, ligne 11 : pantomine, lire pantomime.

» 94, » 13 : *đorjau*, » *đorđau*.

» 97, l. 9-13. L'explication de *a su de* est erronée. Dans la région de Botassart-Ucimont, *a* représente le fr. *à*, lat. *ad*, mais aussi le fr. *en*, lat. *in*. Nous avons ici affaire à la locution *en sus de*, bien connue en anc. fr. et en patois messin, avec le sens de « loin de ».

» 101, anc. w. *xhoxhier* : cf. Dict. gén., v<sup>o</sup> *écofier*.

VIII, 24, v<sup>o</sup> *achärneüs* : lire *feume*, au lieu de *fame*.

» 34, v<sup>o</sup> *agnaulé* : lire *hayon (étal)*, au lieu de *hayon (échelon)*.

» 67. Ajouter : *covâhe* (Liège: ROUVEROY), f., couvaison, saison où couvent les oiseaux de basse-cour ; incubation.

» 68. Ajouter : *mouwâye* (Malmedy: VILLERS), f., mue des oiseaux.

J. H.

# TABLE DES MATIÈRES

contenues dans les tomes VII (1912) et VIII (1913)

*Ces deux tomes, réunis, forment un volume de (132 + 144 =) 276 pages.*

	Page
<b>A. Avis, Instructions et Documents administratifs</b>	
Notre orthographe . . . . .	VII 3; VIII 3
FELLER, Jules. On demande un mécène . . . . .	VII 7
Liste (9 <sup>e</sup> , 10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> ) des Communications reçues	VII 67, 129; VIII 136
REMOUCHAMPS, J.-M. Pour un Musée de la Vie wallonne. —	
Statuts. — Commission du Musée . . . . .	VIII 7
Comment répondre à nos questionnaires . . . . .	VIII 21
Liste des correspondants qui ont répondu au 5 <sup>e</sup> , au 7 <sup>e</sup> , au 8 <sup>e</sup> et au 9 <sup>e</sup> questionnaire . . . . .	VIII 42
Chronique . . . . .	VIII 64
<b>B. Études et Discussions philologiques</b>	
HAUST, Jean. Le Phonographe et les Patois . . . . .	VII 62
FELLER, Jules. Restes de l'imparfait latin <i>eram</i> en wallon . .	VII 69
<b>C. Archives dialectales</b>	
20. FELLER, Jules. La Saboterie au pays wallon : notice et vocabulaire ; avec une chanson des Sabotiers en dialecte d'Awenne, par Joseph CALOZET . . . . .	VII 20
21. GAILLARD, Henri. <i>Deùs viseriyes : Lé vî tchaudron, Lé víye     baye</i> (dialecte de Neuville-sous-Huy) ; avec traduction et notes par Jean HAUST . . . . .	VII 44
22. MEUNIER, Zénon. <i>Le poyetriye</i> (dialecte de Ste-Marie- Geest) ; avec traduction et notes par Jean HAUST . . .	VII 103

23. SIMON, Léon. *Fauve di Bul'tia* (dialecte de Ciney) ; note folklorique par J. FELLER ; traduction et notes par Jean HAUST . . . . . VIII 105

**D. Vocabulaire-Questionnaire**

- 10<sup>e</sup> cahier. Mots commençant par AB- (6<sup>e</sup> liste), AC- (4<sup>e</sup> liste), AD-, AE- (3<sup>e</sup> liste), AF-, AG-, AH- (2<sup>e</sup> liste) . . . . . VIII 21

**E. Notes d'Étymologie et de Sémantique**

47. fr. *frouer*, w. *frawe*, *frouteler*, *frawtigner* (J. FELLER) . . . VII 50  
48. w. *swime*, *swimer*, *waymer*; *wimat* (id.) . . . . . » 53  
49. w. *ravète* (J. HAUST) . . . . . » 56  
50. w. *tchal'mê* (id.) . . . . . » 59  
51. w. *mwèh'nê* (J. FELLER) . . . . . » 77  
52. w. *ȝivâ* (J. HAUST) . . . . . » 93  
53. w. *selanbran* (id.) . . . . . » 94  
54. w. *si* = lat. *sic* (id.) . . . . . » 96  
55. w. *fiskineû*, *fiksineû* (id.) . . . . . » 97  
56. w. *härber*, *haurbè* (id.) . . . . . » 99  
57. w. *potchî* (Dr Quirin ESSER) . . . . . » 101  
58. w. *sohe* (id.) . . . . . » 101  
59. anc. w. *schohier*, *scohier*, *hohier* (id.) . . . . . » 101  
60. Le mariage en mai (J. HAUST) . . . . . » 102  
— Enquêtes en faire . . . . . » 59  
61. w. *damanè* et autres noms du doigtannulaire (J. FELLER) VIII 46, 63  
62. w. *sovèrdia* (Alph. MARÉCHAL; J. HAUST) . . . . . » 52, 54  
63. w. *rèni*, *roni*, *runin*, *arèni*, *rune* (J. HAUST) . . . . . VIII 55  
64. w. *rëvioûle* (id.) . . . . . » 57  
65. w. *tchèssâ-pareñse*; anc. w. *cessaul*, *chechal* (id.) . . . . . » 59  
66. w. *pariou*; *payou* (id.) . . . . . » 62  
67. Étude de suffixes : 1<sup>o</sup> w. -*âhe*, -*ehon*; -*âve*; *âye*; 2<sup>o</sup> fr. -*aïse*, -*aison*; -*ise* (J. FELLER) . . . . . » 65  
68. w. *stêhance*. Les restes du verbe *ster*; *stat-bin*; *stat-mûs'*; *þi-stâ*, *stessant*, *stêhant*, *stêhou*, *stahiz*, *stahoz* (id.) . . . . . » 89  
69. w. *tahant* (J. HAUST) . . . . . » 93  
70. gaum. *ahachière*, *hach'rôle*; w. *hahire* (id.) . . . . . » 98

71. w. *tchètē*, -ia, *rouchi kèl'fi*, etc. Les noms dialectaux du « ligneul » en Belgique romane (id.) . . . . . » 101

F. Livres et Revues

- ANGENOT, H. *Guide de la Fagne* (J. H.) . . . . . VII 127  
*Annales de l'Institut archéologique de Luxembourg* (J. F.) VII 60; VIII 118  
*Armonac wallon do l' Saméne* (Malmedy, 1913 et 1914) VII 128 ; VIII 135  
CONROTTE, abbé. *Les Éneilles à travers les âges* (J. F.) . . . VII 60  
DETHIER, abbé. *Po nos p'tits ouhés*, trad. en allemand (J.B.) . VIII 135  
GAUCHAT, L., et JEANJAQUET, J. *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, tome I (J. H.) . . . . . VII 128  
GUILLEAUME, abbé. *L'archidiaconé d'Ardenne dans l'ancien diocèse de Liège* (J. BASTIN) . . . . . VIII 126  
LERHO, A. *Der Vöglein Rache*, trad. du wallon (J. B.) . . . VIII 135  
PIETKIN, N. *La phonétique des propositions dans le dialecte wallon de Malmedy* (J. H.) . . . . . VIII 129  
*Revue de l'Université de Bruxelles* (J. F.) . . . . . VII 60  
ROGER, L. *Notes toponymiques et archéol. pour servir à l'histoire de la frontière des langues dans le Luxembourg* (J. F.) . . VIII 118  
— *Essai d'un glossaire toponymique de Houffalize et des environs* (J. F.) . . . . . VIII 121  
SERVAIS, abbé. *Histoire de Dorinne* (J. F.) . . . . . VII 120  
Société de Littérature wallonne : publications de 1912 et de 1913 (J. H.) . . . . . VII 126 ; VIII 135  
VINCENT, H. *Une cause de rayonnement des noms en toponymie* (J. F.) . . . . . VII 60  
WEINMANN, W. *Beiträge zur Syntax des Wallonischen : Artikel und Pronomina* (J. BASTIN) . . . . . VII 121  
ZELIQZON, L., et THIRIOT, G. *Textes patois recueillis en Lorraine* (J. H.) . . . . . VIII 131
- 
- Index lexicologique des tomes VII et VIII . . . . . VIII 139  
Corrections et Additions » » » . . . . . » 141  
Table des matières » » » . . . . . » 142

## Publications de la Société

### Philologie wallonne

*Règles d'orthographe wallonne* adoptées par la Société, rédigées par J. FELLER ; brochure in-8° de 72 pages ; 0.50 centimes.

*Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne*, brochure in-4° de 36 pages à deux colonnes (190-1904) ; 2 francs.

*Bulletin du Dictionnaire wallon*, 1906-1913. Prix de chaque année : 3 francs 50 c. Les 8 années : 24 francs.

J. DEJARDIN. *Dictionnaire des Spots ou proverbes wallons*, précédé d'une *Étude sur les proverbes*, par J. STECHER ; 2<sup>e</sup> éd. ; 2 vol. in-8° ; 6 fr.

G. DOUTREPONT. *Tableau et théorie de la conjugaison dans le wallon liégeois* (1891), in-8°, 124 pages ; 2 francs.

J. FELLER. *Essai d'orthographe wallonne* (1900), in-8°, 237 p. ; fr. 2-50.

J. FELLER. *Phonétique du gaumet et du wallon comparés*, suivie du *Lexique du patois gaumet*, par Éd. LIÉGEOIS (1897), in-8°, 180 pages. (Le tirage à part est épousé; le tome 37 du *Bulletin*, qui contient ces deux ouvrages, est en vente au prix de 3 francs 50 c.)

Éd. LIÉGEOIS. *Complément au lexique gaumet*, in-8°, 132 p. ; fr. 1,50.

— *Nouveau complément* « « 20 p. ; fr. 0.75.

E. JACQUEMOTTE et J. LEJEUNE. *Glossaire toponymique de la commune de Jupille* (1907), in-8°, 140 pages, avec carte ; 3 francs.

A. COUNSON. *Glossaire toponymique de Francorchamps* (1906), in-8°, 55 pages, avec carte ; 1 franc.

J. HAUST. *Vocabulaire du dialecte de Stavelot*, in-8°, 51 p. ; 2 fr.

I. DORY et J. HAUST. *Vocabulaire du dialecte de Perwez* (1895), précédé des *Poésies* de l'abbé L.-J. COURTOIS, in-8°, 47 pages ; 1 franc.

Ed. PONCELET. *Le bon métier des merciers de la cité de Liège* ; 2 fr.

A. GRIGNARD. *Phonétique et Morphologie de l'Ouest-wallon*, accompagnées de 12 cartes ; éditées par J. FELLER (1909) ; 5 fr.

A. SERVAIS. *Vocabulaire de Cherain* (1909) ; 0.50 centimes.

J. BASTIN. *Vocabulaire de Faymonville-Weismes* (1909) ; 2 fr.

— *Morphologie de Faymonville-Weismes* (1909) ; 2 fr.

E. DONY. *Toponymie de Forges-lez-Chimay* (1909) ; 2 fr.

A. LURQUIN. *Glossaire de Fosse-lez-Namur* (1910) ; 2 fr.

J. LEJEUNE, E. JACQUEMOTTE, E. MONSEUR. *Glossaire toponymique de la commune de Beaufays* (1910), in-8°, avec carte ; 2 fr.

J. LEJEUNE. *Toponymie d'Ayeneux* (1911), in-8°, avec carte ; 2 fr.

— *Toponymie de Magnée* (1912), in-8°, avec carte ; 1 fr. 50.

A. CARLIER et Ém. DONY. *Toponymie de Monceau-sur-Sambre* (1913), in-8°, avec carte ; 2 fr.

P. et L. MARÉCHAL. *La Meunerie au pays de Namur* (1912) ; 2 fr. 50.

A. DOUTREPONT. *Les Noëls wallons* (1909), in-8° de VIII-280 p. ; 5 fr.

O. COLSON. *Table générale systématique des publications de la Société liég. de Littérature wallonne 1856-1906* ; in-8° de 301 p. ; 3 fr.

## TÂTI L' PÉRIQUÎ

*Quatrième édition.* Avec le portrait de l'auteur, la musique des chants, un commentaire et un glossaire par Jean HAUST, une étude biographique et littéraire par Oscar PECQUEUR, une bibliographie par Oscar COLSON. — (Dans le *Bulletin de la Société de Littérature wallonne*, tome 48). . . . . 7 fr. 50

*Quatrième édition B* (édition de luxe). Tirage à part du t. 48, avec une eau-forte originale d'Auguste DANSE (portrait de l'auteur), onze illustrations documentaires et les articles ci-dessus énumérés. — In-8°, LXXII-183 p. . . . . 7 fr. 50

Pour les membres de la *Société* . . . . . 5 fr. —

*Quatrième édition C* (édition philologique). Tirage à part contenant le portrait de l'auteur, le texte, les airs notés, le commentaire et le glossaire. — In-8°, 183 p. . . . . 3 fr. 50

*Quatrième édition D* (édition populaire). Tirage à part contenant le portrait de l'auteur, le texte et les airs notés. — In-8°, 108 p. 2 fr. —

### Publications distribuées aux membres en 1912 :

*Annuaire*, tome 25 ;

*Bulletin de la Société*, tomes 48 et 54 ;

*Bulletin du Dictionnaire*, 7<sup>e</sup> année.

*Bibliographie wallonne des années 1905-1906*.

### En 1913 :

*Annuaire*, tome 26.

*Bulletin de la Société*, tome 55 (1<sup>e</sup> partie). [2<sup>e</sup> partie sous presse.]

*Bulletin du Dictionnaire*, 8<sup>e</sup> année.

### Vente des Publications de la Société (1<sup>er</sup> février 1914)

*Bulletin de la Société*, 1<sup>re</sup> série (13 vol.): 55 fr. | les 2 séries : 180 fr.  
2<sup>re</sup> série (42 vol.): 130 fr. |

*Annuaire* (26 volumes) : 35 fr.

*Bulletin du Dictionnaire* (8 années) : 24 fr.

*Les Noëls wallons*, par A. DOUTREPONT : 5 fr.

*Bibliographie wallonne de 1905-1906*, par O. COLSON : fr. 2.50.

Publications complètes : 240 fr. (frais d'envoi non compris).